LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE JURIDIQUE UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

83 bis, rue Notre-Dame-des-Champs 75006 PARIS

44.41.59.31 40.51.01.14 (fax)

LA REALITE DE LA REGLE DE L'UNICITE (DANS LA PERSPECTIVE DE LA FIDUCIE) DU PATRIMOINE

Rapport général de la recherche remis à la Chancellerie (+ annexes)

Marie-Anne Frison-Roche

DISTINCT DES BIENS QUI LE COMPOSENT. LE PATRIMOINE UNIVERSALITE D. DE DROIT, D 'UNE QUI EST UN PERSONNE ETRE DE CONSTITUE RAISON, UNE

Code civil annoté t.1, 1873, sous l'article 544, n°18, p.370. et expliqué d'après 1a jurisprudence et la Dalloz et Ch. doctrine Vergé

Table des matières

Rapport général

Résumé du rapport général (une page)
Résumé du rapport général (5 pages)

développements. juridiques antérieures ou non. 18. Décalage de discours entre promoteurs de la fiducie et différentes destinataires du textes. 19. Conflit positif entre exigences économiques et législations applicables. Conflit négatif autour du thème de la fiducie, sans demande ni obstacle. 21. Présentation Appréciation de la résistance des principes à la volonté d'innovation législative. 10. Notion de "réalité" du principe de l'unicité du patrimoine. 11. Présentation de l'équipe de recherche. 12. Analyses historique et philosophique du principe de l'unicité du patrimoine. 13. Analyses techniques du principe de l'unicité du patrimoine. 14. Etablicament de la critical d'actualité. économique et monde juridique et judiciaire. 3. Adéquation de la règle législative à la réalité économique. 4. Influence créatrice du droit sur l'économie. 5. Pertinence de la socio-économie. 6. Analyse du projet de pertinence de la distinction entre la théorie et la pratique. 17. Pertinence de la distinction entre études Finances. 8. Les scrupules de la Chancellerie en raison du principe de l'unicité du patrimoine. loi sur la fiducie. 7. Différence de logiques entre la Chancellerie et le Ministère de l'Economie et des Introduction. 1. Travaux du Laboratoire en matière de sociologie du droit économique. 2. Monde Etablissement de la grille d'entretien. 15. Choix des monographies. 16. Décalage de discours entre promoteurs de la fiducie et différents Présentation des

DOCTRINALEMENT TRANSMIS AUX JURISTES L'ADMISSION JUSTIFIEE D'EXCEPTIONS PRINCIPE

22. Le discours généralement adopté par les juristes.

LA MULTIPLICATION DES CONTOURNEMENTS

1. L'élasticité des frontières patrimoniales

insaisissable, indispensable à la vie familiale ; l'analogie avec la réserve hérédiaire. conjugal. 44. Lien avec une conception du couple comme une personne. 45. Perspective de la personnalité morale par rapport aux masses de biens. 30. Caractère secondaire de la personnalité morale par rapport à l'entreprise. 31. Personnalité morale et rapport entre débiteur et créancier. 32. Droit des sûretés et personnalité morale. 33. Unicité du patrimoine et financement des entreprises. 34. Unicité du patrimoine et fonds propres des entreprises. 35. Unicité du patrimoine et pouvoir bancaire. 36. Unicité du patrimoine et fonds propres des entreprises. 35. Unicité du patrimoine et pouvoir bancaire. 36. Unicité du patrimoine et fonds propres des entreprises. 36. Unicité du patrimoine et pouvoir bancaire. 36. Unicité du patrimoine et pouvoir bancaire. 36. Unicité du patrimoine et fonds propres des entreprises de la personnalité morale par rapport à l'entreprise. 36. Unicité du patrimoine et pouvoir bancaire. 36. Unicité du patrimoine et pouvoir bancaire. 36. Unicité du patrimoine et fonds propres des entreprises de l'entreprises de l'entreprises de la personnalité morale par rapport à l'entreprises de l'entreprises morale de la famille. 46. La propriété familiale pour autrui. 47. La reconnaissance constat au procédé. 42. Maniabilité des frontières patrimoniales. 43. Constitution de fait d'un patrimoine de confusion de patrimoines à la réalité qu'elle traduit. 41. La confusion de patrimoines : la dérive du constat de réalité. 39. L'hypothèse de la confusion de patrimoines. 40. L'exigence de limiter et distinction entre les différentes sortes de créanciers. 37. Situation paradoxale du banquier : puissance et isolement. 38. Distinction de l'unicité du patrimoine par contrainte et de l'unicité du patrimoine par pertinence du critère de l'activité pour cerner le patrimoine. 29. Caractère secondaire de la personnalité morale par rapport aux masses de biens. 30. Caractère secondaire de la personnalité morale par rapport à 23. La plasticité du lien entre patrimoine et personne. 24. L'élasticité dans le sens de la division des patrimoines, engendrée par la personnalité morale. 25. Analyse de la personnalité morale comme application habile du principe de l'unicité. 26. La personnalité morale ressentie comme un instrument. 27. Lien entre instrumentalité du droit et définition du patrimoine. 28. Lien entre instrumentalité du droit et définition du patrimoine. 28. Lien entre instrumentalité du droit et 48. d'un

commune à la globalisation et à la division des patrimoines : lien entre personne et masse de biens. 49. Dépassement de l'alternative entre unicité et division, par l'absence de localisation d'un bien dans un patrimoine. 50. Hypothèses de biens en lévitation ou de technique d'aller-retour, faussant la notion de des conceptions patrimoniales suivant les branches du droit en cause : l'évolution du droit comptable par rapport au droit des biens ; dynamisme du couple "flux-activité" et admission d'une propriété pour autrui. patrimoine : les biens et les flux. 51. La variation des conceptions patrimoniales suivant les branches du droit en cause : le statisme du couple "masse de biens-personne", issu du droit des biens. 52. La variation La variation des conceptions patrimoniales suivant les personnes en cause.

débiteur et créancier. rapports entre financement et garanties. 68. Spécificité sociologique française de l'opposition délétère entre difficultés liées au principe même de la titularité. 67. Difficultés propres à la fiducie-garantie en l'état des à une titularité particulière. 66. au regard du droit de gage général et des tensions entre débiteurs et créanciers. 64. Difficultés corrélatives d'une organisation juridique unique pour la fiducie-gestion, fiducie du débiteur, et la fiducie-garantie, Définition essentielle du patrimoine à travers le droit de gage général du créancier mais définition variable du patrimoine à travers le droit d'information du créancier. 62. Remise en cause du droit de gage général 2. La summa divisio des créanciers et des débiteurs
54. La pertinence trompeuse de la distinction du droit civil et du droit commercial. 55. L'inefficacité de la distinction : la double vie des personnes. 56. L'inefficacité de la distinction, y compris concernant les personnes morales. 57. Le patrimoine, comme traduction d'une relation économique conflictuelle. 58. Parallélisme regrettable d'une législation des débiteurs civils et commerciaux. 59. Incohérence d'un système juridique traitant différemment débiteurs civils et commerciaux, alors que l'économie est un flux fiducie du créancier. 65. Fondements spécifiques de la fiducie-gestion au regard de diverses difficultés liées des créanciers, par la perspective de la fiducie. 63. Distinction de la fiducie-gestion et de la fiducie-garantie, entre leurs patrimoines. 60. Pertinence sociologique de la distinction entre le créancier et le débiteur. 61. Fondements spécifiques de la fiducie-gestion au regard de

PRINCIPE D'UNICITÉ RÉFÉRENCE **DU PATRIMOINE** INTÉRIORISÉE PAR LES **JURISTES**

69. Intériorisation du principe de l'unicité du patrimoine.

L'affirmation de la règle sans l'articulation de ses fondements

la théorie et la technique. 73. Justification instrumentale du principe : évocation du principe de l'unicité du patrimoine à travers la fonction de garantie. 74. Justification quantitative de l'unicité du patrimoine liée à la garantie, par opposition au fondement qualitatif de l'unicité liée à la personne. 75. Remise en cause sociologique de la distinction du patrimoine et de son contenu. 76. Absence de pertinence de la distinction entre théorie et technique : la transformation instrumentale de la démarche doctrinale. 77. Affirmation paradoxale du caractère doctrinal des comportements : l'unicité du patrimoine comme dogme. 78. Autosuffisance du dogme par rapport à toute justification et tout fondement. 79. L'importance logique et pratique des dogmes en droit. 80. Les conditions sociologiques d'existence des dogmes en droit. 81. L'effritement des dogmes en droit. 70. Difficultés des personnes interrogées à définir le patrimoine. 71. Facilité à émettre la règle de l'unicité. Difficulté à justifier le principe de l'unicité du patrimoine : perspective première de la distinction entre

La mesure de l'effet doctrinal

juridique commune. 92. Contradiction avec le discours technicien du droit et sur le droit. 92. Le "respect enseignés précocement en raison de l'absence de formation continue constituée. 90. Perspective de changements, liés à la professionnalisation de l'enseignement supérieur. 91. Manifestation de la culture l'unicité par répétition. 87. La doctrine comme répétition et la doctrine comme autorité. 88. Illustration de la puissance des études supérieures sur les comportements sociaux. 89. Conservation des principes de l'unicité. 84. La puissance de la doctrine à travers l'activité pédagogique. 85. La concentration du discours des praticiens sur les exceptions au principe de l'unicité. 86. L'enracinement du principe de L'invention doctrinale de l'unicité du patrimoine. 83. La référence paradoxale des juristes au principe

ACTEURS ÉCONOMIQUES 93. L'ignorance du maintin L'IGNORANCE DE L'EXISTENCE DU PRINCIPE PAR TOUS LES

construit par auto-observation. 97. La distinction des savoirs juridiques selon la formation initiale des personnes considérées : la constitution de deux modèles d'organisation des règles de droit. 98. L'art législatif face à l'incidence de l'ignorance théorique de certains acteurs sur un droit construit par auto-observation. 99. Transformation d'un rapport de déduction en un rapport de compatibilité. 93. L'ignorance du principe de l'unicité du patrimoine par les personnes n'ayant pas mené d'études de droit en faculté. 94. Principe de l'incidence de l'ignorance théorique sur un droit construit par auto-observation. 95. Accroissement de la flexibilité, née de l'ignorance technique sur un droit construit par auto-observation. 96. Accroissement corrélatif de l'incertitude, née de l'ignorance théorique sur un droit observation. 96. Accroissement corrélatif de l'incertitude, née de l'ignorance théorique sur un droit de l'incertitude, née de l'ignorance théorique sur un droit observation.

MULTIPLIES FINANCIER ET **L'INSTRUMENTALITÉ** DE **PATRIMOINES**

100. La définition du patrimoine et l'existence d'actifs

1. La définition du patrimoine comme masse malléable d'actifs 101. Le lien entre le patrimoine et la typologie des investissements. 102. Le patrimoine et la perspective de gestion des actifs ; l'analogie avec l'indivision. 103. Traductions techniques des fonctions de gestion et de garantie. 104. Fonction de garantie et personnalité morale. 105. Fonction de garantie et inadéquation du capital social des sociétés. 106. Consolidation patrimoniale du droit des sociétés par le droit comptable et le droit des valeurs mobilières. 107. Déstabilisation corrélative du droit des sociétés par le droit comptable levier. 110. Importance du patrimoine préconstitué en considération de l'activité. 111. Cercle vertueux allemand et cercle vicieux français. 112. Dépendance des mécanismes juridiques par rapport à la culture économique. 113. La perspective de revalorisation du capital. 114. La solution de l'accès des entreprises de la valorisation patrimoniale fiducie est une technique au service du capital. 115. L'optimisme financier et la préoccupation financière françaises au marché financier et l'adéquation de la fiducie à fin de revaloriser le capital, en tant que la et le droit des valeurs mobilières. 108. Patrimoine des entreprises et cultures capitalistes. 109. Alternative entre économie capitaliste et économie de la circulation du crédit ; la limitation du capital à un effet de

professionnels L'influence déterminante des formations sur les réflexes

gestionnaires. 120. Instrumentalité des règles et acculturation du droit dans la culture financière et gestionnaire. 121. Incidence des corps enseignants respectifs. 122. Constitution progressive d'une conception purement instrumentale du droit. 123. Enjeu de la dualité de représentation du droit, constitutive d'une dualité des règles de droit. 124. Possibilité de superposition des deux représentations constitutives du droit. 125. Prévalence actuelle de la représentation dogmatique et systématique sur la représentation atomistique et fonctionnelle des règles de droit. 126. Influence des politiques de recrutement des professionnels de la justice sur les représentations constitutives du droit. 127. Prévalence possible de la représentation fonctionnelle, mise en regard de la règle nouvelle de la fiducie. 128. Enjeu de pouvoirs né de cette dualité nouvelle. 129. Partage d'une ignorance des principes par les professionnels non-juristes et les professio 116. L'absence de formation juridique des financiers et des gestionnaires. 117. La formation anti-juridique des financiers et des gestionnaires. 118. Le droit comme entrave à l'optimisation financière des actifs patrimoniaux. 119. Prise en considération de l'évolution dans la formation des financiers et des

DUALITÉ DE PATRIMOINES CHEF D'ENTREPRISE ET LA PERCEPTION CONCRETE D'UNE

130. Considération par le droit de la perception commune du patrimoine

La perception commune des rapports entre le patrimoine et la

personne
131. Décalage entre notion juridique et notion commune du patrimoine. 132. Admission de patrimoine contenant des biens indisponibles et à titulaire indéterminé. 133. Conception du patrimoine comme moyen politique de conservation de l'individu dont la vie matérielle est en péril et non comme mécanisme neutre de garantie des tiers. 134. Le patrimoine au bénéfice du titulaire dont la vie matérielle est en péril et au détriment des tiers. 135. La protection du titulaire du patrimoine en considération des personnes qui lui sont à charge. 136. Le patrimoine perçu comme masse d'actifs au service de l'activité.

137. Récalcitrance et sentiment d'injustice à l'égard de l'unicité du patrimoine. 138. La fiducie comme

Analyse sociologique de l'unicité d'une vie traduite par le droit

atténué par une résistance profonde des juristes. 146. L'opportunité d'un discours pédagogique à destination des juristes pour établir la corrélation entre patrimoine et activité. 147. L'opportunité corrélative d'une 139. La persistance du lien entre le patrimoine et la personne si l'on admet la remise en cause de l'unicité de la personne. 140. La pluralité diachronique de personnalités pour un même individu dans une vie constituée de moments. 141. La pluralité synchronique de personnalités pour un même individu dans un temps où se juxtaposent plusieurs vies. 142. Le dépassement de l'unicité du patrimoine par le dépassement de l'individu. 143. Le renversement de la définition du patrimoine, mécanisme de restriction de la réforme à l'hypothèse de la fiducie-gestion. Conséquence de l'enquête sociologique menée : l'existence d'un terrain favorable à l'admission de la fiducie, transmission et lien entre les personnes. 144. L'acceptabilité corrélative d'une propriété pour autrui, d'une part, d'une pluralité de patrimoines en considération de la pluralité de personnalités, d'autre part. 145.

Table analytique des matières.

<u>Contenu des annexes</u>

Annexe I: liste des membres de l'équipe de recherche

Annexe II: grille d'entretien

Annexe III : synthèses particulières

III-1: synthèse d'histoire du droit, par S. Geoffroy-Poisson

III-2 : synthèse de philosophie du droit, par D. Gutmann, G. Martin, D

Tiberghien

III-3 : synthèse de droit patrimonial de la famille , par H. Lécuyer, avec l'aide de

V. Boutteau, C. Brusa, D. Fenouillet, H. Nico

III-4 : synthèse de droit des affaires, par Y. Paclot, avec l'aide de Sylvie

Moisdon et Geneviève de Lapasse

III-5 : synthèse de droit public, par E. Baron et Ch. Pichon

Annexe IV : compte rendus des entretiens :

IV-1: D. Airault, notaire

IV-2: Th. Ballet, avocat

IV-3 : B. Ballot-Léna, dirigeant d'entreprise et juge consulaire

IV-4 : G. Bellargent et J.-P. Delpeuch, notaires, Conseil supérieur du Notariat

IV-5: J. Benhamou, notaire

IV-6 : M. de Barbeyrac, Crédit agricole, Bordeaux

IV-7 : L. Boyreau, avoué, Bordeaux

IV-8: E. Delesalle, commissaire aux comptes

IV-9: P. Ducoroy, expert-comptable

IV-10: A. Feltz, gestion du patrimoine, C.C.F.

IV-11: R. Genty, Banque de France

IV-12: P. Goetz, Banque populaire de Strasbourg

IV-13: Ch. Goyet, professeur

IV-14: M.-H. Goyet, conseiller à la Cour d'appel

IV-15: B. Kuhn, directeur juridique de L.V.M.H.

IV-16: E. Laluet, avocat à Strasbourg

IV-17 : P. Lawton, négociant en vin à Bordeaux

IV-18: G. de Marliave, directeur de l'agence centrale, C.C.F.

IV-19: J. Massip, conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation

IV-20: B. Monassier, notaire

IV-21: V. Nahum, dirigeant d'entreprise

IV-22: J.-M. Oudot, notaire

IV-23: G. Pariente, dirigeant d'entreprise

IV-24 : A. Pézard, Trésor

IV-25 : A. de Puysbusque, gestion de patrimoine, banque Colbert

IV-26: P. de Rocquigny, commissaire aux comptes

IV-27 : M. Rouger, président du tribunal de commerce de Paris

IV-28: F. Sarda, avocat

IV-29 : P. Tach, récoltant à Saint Pierre de Monts

IV-30: J.-L. Vatin, Banque de France.

IV-31: H. Vincens de Tapol, notaire

$\underline{\text{Annexe }V}:$ monographies

V-1: G. Decocq, Les objets insaisissables

V-2 : S. Geoffroy-Poisson, Charles Aubry et Charles Rau, ou l'art de la construction juridique

V-3 : D. Gutman, Patrimoine et vie privée

V-4 : H. Lécuyer et Ph. Reigne, L'unicité du patrimoine dans sa dimension des procédures collectives) diachronique (Etude comparée du droit des régimes matrimoniaux et du droit

V-5: S. Moisdon et B. Bourinet-Malaval, Vie publique et patrimoine, la présentation du patrimoine de Bernard Tapie à travers la presse

V-6 : S. Schiller, La présentation du principe de l'unicité du patrimoine dans les manuels pour la formation extra-universitaire

V-7 : R. Sève, La théorie du patrimoine chez Aubry et Rau : une révision

V-8: Ph. Teillet, Le patrimoine culturel

 $\underline{\text{Annexe VI}}$: traduction nouvelle du passage du traité de Zacharie relatif au patrimoine

Résumé de la recherche

patrimoine d'affectation, le fiduciaire étant alors titulaire de deux patrimoines, un pour lui et l'autre pour autrui. patrimoine, impliquant qu'une personne ne peut avoir qu'un patrimoine et un seul, dans de biens à fin de gestion ou de garantie à un tiers qui la restituera une fois sa fonction la mesure où sera ainsi consacrée expressément et pour la première fois une technique de désigné comme le contrat de fiducie et reposant sur un transfert de propriété d'une masse La perspective d'une loi française organisant un mécanisme juridique nouveau, oblige à se poser des questions concernant le principe de l'unicité du

du patrimoine n'a de réalité, au sens sociologique du terme, que pour les juristes ayant reçue pour autant. En effet, au terme de l'enquête, il apparaît que le principe de l'unicité juridiques traditionnels. Cependant, il ne faut pas en conclure que la réforme serait mal puisqu'il s'agira d'offrir un nouvel outil économique et financier au détriment des règles fait leurs études dans les facultés de droit. système juridique met en lumière les rapports que le droit entretient avec l'économie Cette contradiction du projet législatif par rapport à un principe fondateur du

la famille ou le couple. directement, même s'il faut considérer que des personnes juridiques latentes existent, telle de la personnalité morale, qui permet de multiplier les patrimoines par la multiplication l'existence du principe. Ces techniques de contournement tournent essentiellement autour contournement, ils veillent toujours à justifier ces exceptions, confortant en cela raisonnent et même s'ils mettent beaucoup d'ingéniosité à établir des techniques personnes. Ce lien entre patrimoine et personne n'est ainsi pas remis en cause alors en termes logiques de principe et d'exception que les

garantie). Les confondre dans un même mécanisme est un erreur de psychologie sociale législateur entre la fiducie du débiteur (fiducie-gestion) et la fiducie du créancier (fiduciequi dicte comportement et jugement de valeur incite à distinguer plus que ne le fait le vise à favoriser en tant qu'elle est débiteur ou qu'elle est créancier. Cette summa divisio stratégies prennent essentiellement en considération la situation de la personne que l'on A travers cette utilisation habile du principe de l'unicité du patrimoine,

les juristes, admise sans qu'elle doive se justifier. C'est en cela que ce principe constitue rapport à un principe d'unicité du patrimoine qui reste une référence implicite pour tous demeure que toute l'ingéniosité mise en œuvre vise à justifier les écarts

du droit, résiste d'autant mieux qu'il reste implicite dans les discours. concurrence qu'une conception instrumentale du droit fait à une conception dogmatique effectivement un dogme, dogme qui, malgré l'effritement de cette catégorie en raison de

droit, au cours duquel cette théorie est mise en exergue. la forme de la pédagogie : tout juriste reste imprégné de l'enseignement reçu en faculté de à une construction doctrinale s'explique par la puissance de la doctrine lorsqu'elle prend l'unicité du patrimoine est une invention d'Aubry et Rau. $_{\rm n}$ peut ainsi prendre la mesure de l'effet doctrinal sur le droit positif, puisque Cette soumission des praticiens

par engendrer une dualité de corps de règles. droit, suivant que celui qui le manie est juriste ou non, dualité de représentation qui finit conclure à l'établissement d'un pluralisme juridique issue d'une double représentation du ainsi l'influence déterminante des formations sur les réflexes professionnels et il faut masses malléables d'actifs. La fiducie est alors nécessairement la bienvenue. On mesure conception instrumentale de patrimoines multipliés, leur définition étant limitée à pas suivi un tel cursus. Mais, a contrario, Ainsi, chez le financier ou le gestionnaire se développe cette puissance s'évanouit lorsque les acteurs en cause n'ont

l'on prend soin d'expliquer au juriste l'obsolescence du principe d'unicité harmonieuse de la fiducie, du patrimoine d'affectation et de la pluralité de patrimoines, si plusieurs vies dans une. Toutes les conditions sont donc réunies pour une réception naturellement au pluriel, dès l'instant que l'impression est aujourd'hui constituée de l'occasion du patrimoine culturel notamment. En outre, le patrimoine se conjugue assez l'autonomie égoïste des individus, est plutôt l'occasion d'un lien entre les hommes, à patrimoine, lequel ne se réfère plus nécessairement à une titularité et, loin de symboliser Une autre distance s'établit entre le savoir des juristes et la perception commune du

- des procédures collectives1 étudiés, en tant économique partir recherches principalement inancière³ Panthéon-Assas Le . echerche, ersonnalités ridique, Travaux Laboratoire recherches ne d'enquêtes du Laboratoire se 11 et à de voire voire s'agit rencontrent autorisées. sociologie propos (Paris pour sont de judiciaire. qu'ils en financière, de de mesurer sociologie 1e en matière du droit et le II) actuellement terrain appliquée compte pas Dans a mené sont droit C'est et de sociologie économique la juridique еt exemplaires, cette de de la concurrence² façon 1e 1e ህ depuis en droit en d'entretiens cette aune la monde monde dont ligne cours répressif4 Chancellerie, du droit économique quelques de de de S e économique 1e l'Université générale en rencontrent qu'ont l'activité droit l'activité avec matière et années, que des été des de ۵,
- grand 1e tellurique lorsque l'institution contraintes. plus 1e notamment d'ailleurs n'est part. nn celui celui même Monde décalage voit les néfaste S D de plutôt plus du mêmes dans est économique et monde juridique et judiciaire. l'échange de actuellement droit Se très dans ainsi Ce la considération du les pour l'un que formations, demander judiciaire et décalage des deux net l'un prend emprise dans économique celle de petits semble-t-il. entre cas la et ď laquelle la figure de des peut les travers l'autre. Ces difficultés mais justice institutionnelle, ces l'indifférence et dirigeants mêmes motivations, provoquer aussi temps des de deux de l'affrontement la l'argent, deux sur qui mondes des mise une l'autre, Mais dans le d'entreprise, hypothèses n'est hommes en et Or, sorte sociologiques⁵ d'une pas du cause l'on on les qui comme viennent quand part, de est d'autre sdo n'ont mêmes même peut choc tout des par Ø On la VY Се et

Belgique, 1985 collectives collectives issu 1991. Espagne, statut de *Rôle* différents de la des et statut des professionnels d lifférents pays d'Europe (Allen France, Italie), 1993. atifs en jeu dans le droit de la co s sur une Sociologie des autorités et professionnels loi du ler mar statut mars dans 1984 et 1e (Allemagne, des droit dans lois les des du Angleterre, procédures 25 janvier procédures

pouvoirs normatifs concurrence, 1994

³Recherche en cours sur une économique. *Recherche en cours sur le thème de La dépénalisation de marches. de 1aVie

Thévenot, cette Denotion la justification de monde sociologique, Gallimard, 1991 ۲. ۲. Bolstanski et ۲.

une l'on temps phénomène ignorance que désigner comme "drame s'amplifie de quiproquo réciproque de ce mouvement de ces mondes, ou, sociologique", on dramatisation, à tout 1e observe Се moins que

- spontané doit l'attente d'une mesure partagée. La pertinence de la règle l'économie⁶ au jourd'hui économique. nettement l'action du résistance, indifférence, Adéquation de la règle législative adéquation recherchée de son efficacité, laquelle ne du visible et donc comme une législateur peut En effet, peut nuire à la convertie monde de s'en trouver dialectiquement son lorsqu'il économique, branche du droit rapidement ambition 1e entre l'instrument législatif droit en s'agit à la réalité économique. Cette législation. être dont juridique est alors générale économique se conçoit qu'à partir en inertie, de le entravée. Cela la au de fonctionnement facilité Concrètement, législation se service prospérité donc définit ۵, est 1a Ø \odot
- marché contribue l'infléchit marquée construction. Cela signifie qu'elles constatation que l'économie n'est pas un fait qui est donné. influence créatrice du droit sur l'économie. économique historiquement rumentalisation du Influence plutôt, précisément comme par soient sociales ou non, l'économie ወ› et et Sa et la par structuration. créatrice financier. comme née de l'invention de pensée la règle juridique droit une pour ub économique adéquation de la norme que Mais tout fait à l'économie droit Ainsi, l'économie cela sur l'économie qui qui la l'idée libérale n'exclut dans l'économie. doit est Cela tient à la l'imprègne relève les profondément se modifie de pas sciences au monde traduire marché de Cette de la une et et
- paradoxalement 11 faut sociologie, encore tenir dispenser et compte Се d'autant que d'un du fait lien que social l'économie constitue l'économie proprement prétend

normatifs discours l'analyse et en jeu les sociologique rapports dans le d dans droit de du force de rapport la concurrence, entre ont trait droit et préc v. Les pour pouvoirs

droit, colonisation, universalité, pour aujourd' en en ont place hui résulte façonner et le être le le droit, la plus, fondement de importante que un par par plus ce point l'échange choc dans sociologie, l'économie la de en l'économie société, de biens retour départ et prétend le qu'engendre la et d'une lien sociologie de constituer du services certaine toute corps

- marketing les met différentes groupes SOC engendre cesser 1e doit pertinente. Dès lors, l'art législatif économie Pertinence législateur envisage de façonner soit iété et tant l'économie, mais la représentation économique en tenir d'entraver. Ainsi, des professionnels, devient avec de la socio-économie. Dans catégories groupes compte: il faut que l'instrument juridique le ø, elle jour, monde sociaux spécifiques, non seulement qu'il faut la considérer aussi de mais économique qu'il c'est consommateurs encore une ces en tant perspective en matière conditions, en et faut phase que tels notamment servir, l'économie économique avec, non d'analyse la que SOC de les que ou la 1e
- acteurs ensuite illusoire droit, dans adaptation quasiment puissance symbolique, modification très profonde législatif premiers Analyse France analyser les économiques⁸ présentée son interdiction constats du projet de loi sur la fiducie. la mesure où la reconnaissance de relatif trusts diverses mésaventures très schématiquement , dans comme inéluctable, voire a été présentée tout d'abord comme ወ› organisés à la une atmosphère de ce que l'on nécessaire de notre droit, en France⁷ fiducie. C'est et l'étranger, L'innovation a mécanique de présentés survenues au projet En désirée notamment de l'efficacité ۵ effet, partir par que rendait de par notre cette peut l'on les une été ces

souhaitable anglais. aujourd'hui, le commerce se fait à l'é entreprise s'engage notamment auprès de me semble-t-il normal de bénéficier c aujourd'hui, jur. com., 1991, Entretien G. Фn ex., Aujourd'hui, concurrence G. que 991, p.49 à 63. G. Pariente, cr le commerce se J. la de fiducie Guillenchmidt, tout les créateur législations… eп soit restant da lations... Il introduite La France l'échelle internationale et et dans banques anglo-saxonnes dirigeant la dans Fa. me paraît même sans légalité, 1e protection la fiducie ?, de système donc NAF-NAF Snon normal juridique que Rev.

compétitive..."9 désigner comme la recherche d'une "technique auss

l'ensemble solidarité retrouve sensiblement dispositif, les dettes fiscales réforme contradictions. juridiques, finances superpose initiales. nouveaux Ministère sensible perspectives l'Economie et des Finances. politique Différence services, le d'abord אס des engendrant et, surtout aux conséquences fiscales des mécanismes temps du mécanisme¹⁰ des dans une Il fiscale de procédures de Finances. Ce dernier ministère est entre provoquant il influe en résulte Cela fut 1e du processus d'adoption logique des l'administration en logiques parfois entre temps, lorsque le projet 1e en matière différences, entre collectives, Mais propre, Ministère attesté un mélange la puissance notablement constituant des une dénaturation la les difficultés sans Chancellerie de au par enclaves, justification de parfois fiducie, qui de risque ce exemple n'est et sur les rédactions des la du logiques, qui sens laissa fiduciaire et le Justice textes pas et l'étirement ministère radicales, ש de des lors voire travers Ministère établi autre par nature juridiques logiques hors détruire cela viennent de et qui que des des par se du la

rançais"

Paclot et al., Synthèse de droit des affaires, p.20. ard, conseiller juridique du directeur

contrat fiscale l'assiette 10Entretien A. la difficulté de doit de fiducie profiter l'impôt.". à laquelle on se heurte actuellement Pézard, est le au contrat manque de souples contrat de fiducie souplesse et fiscale. La neutralite à la détermination de pour du instaurer

n'est Entretien pas cl de clair." L. la Boyreau, av avoué près la cour d'appel d ve de la fiducie) "En outre, d'appel de l'intérêt Bordeaux fiscal

même Entret peux on déplore sa être Rouger, tre que tout à président fiscalisation excessive." fait du favorable à un mécanisme tribunal de commerce de de fiducie, Paris

d'un bien, stricte neutralité f fiscales, la fiducie Entretien M. de Rarh " ... la fiducie appar France, propos Entretien fiducie de d'avantages de la fiducie> aucun outil ju: d'une ce n'est Delesalle, expert-comptable, commissaire aux fiducie> "Il ne faut cependant pas se lo de Barbeyrac, apparaît faveur pas fiscale juridique ne peut connaître de succes s'il fiscaux. Si la loi sur la fiducie n'assure risque nn fiscale comme mécanisme dynamique. Elle ou, pire, impose de nouvelles contra de ne connaître qu'un succès d'estime. gestion de patrimoine, un mécanisme de mise pour cependant pas t connaître de avoir nn intérêt Crédit se leurrer succès s'il devrait entre sur comptes parenthèses contraintes agricole donc en

- projet de loi s'est dispositions fiscales qui se sont glissées difficilement principe 12 principe et exceptions, suite, démarche, surendettement¹¹. D'une façon générale, l'art s'est dernier principe patrimoines propriété, principalement dialogue patrimoine. exte multiplier principe. Les scrupules de la Chancellerie en raison du principe de l'unicité imposer mécaniquement leur logique au titre difficultés par par agi de mettre en place et ayant reconnu part, l'impossibilité principes une dans la intérieur, en être sans méconnaître l'impossibilité En outre, Pour considération de la règle les exceptions L'incohérence finit pour en juridiques majeures, affecté lorsque a entraîné l'impossibilité mesure une essentiels enlisé et qu'il renaît aujourd'hui revenir que interne il faut tenir seule l'accroissement la fiducie n'était pas où l'on devrait donc d'une propriété à la fiducie, on sait la puissance sans les de au les procédures personne, dans par le législateur se mêmes la droit, les permettre de renverse d'instrumentaliser compte d'une en ce qu'elle être le constitution notre des de l'équilibre scrupules perturbatrice d'autre dans exceptions plutôt admettre législatif peut promoteurs prix concernant le 1e système, pour est de que sans texte, lorsqu'il part de de heurtait nouveau sorte conduit autrui, par finit bien entre cett poser des deux Се du du et
- recherche d'équipe qui législative. 'agit d'essayer de trouver l'aide Appréciation de des Dans instruments la résistance des principes 1e présent s'est étalée de la sociologie quelques unes des causes rapport sur à la volonté plus de et au juridique, deux terme d'innovation ans, afin à cela, d'une de i 1

pratique. ".

Lécuyer, principe esprits". de Synthèse l'unité du patrimoine imprègne (p.37). de droit patrimonial de encore tant la famille, les p.3 σ textes

que les esp ¹²Entretien me paraît on Ch. leurs . Goyet, professeur s'emploie, à chaque s'installe profondément conséquences. chaque délibérément regrettable Au .. occasion, "Au lieu lieu de dans ۵, de rechercher stériliser remettre l'incohérence. des en une cause logiques

pourtant l'égard mesurer la matière 13 conséquences plus de la fiducie. les habituellement économique, résistances notamment déniée générales 9 sourdes aura que souci ou quant sur 1a qui l'art également doct ው se l'importance rine feront législatif peut d'en jour avoi tirer

très dans propriété¹⁴ est en effet riche l'unicit 11 ficulté faut Chancellerie courante acles ailleurs 1a mesure ď alors en du soulevés de pratique, en patrimoine. établi οù revenir la clause et 1e par les rôle en P d'une parlementaires : le garde des Sceaux, de raison notamment de l'utilisation doctrine15, de L'obstacle tenant réserve d'enseignements façon 1a propriété de centrale ne propriété fait comme garantie, Les sociologiques, sur au principe plus juristes droit l'un guèr de de de de

- ses conscience juridique courant convenait d'en mesurer voir attaché echnique terme effets entrave Notion fait autres du amphibologique de "réalité" est de 1e et de que de de "réalité" comme à toute terme, principe de l'unicité ses qu'un conséquences qu'une 1a les son degré de contrainte une exigences, règle différents c'est-à-dire, innovation, seul du principe la "réalité". manipulation dont patrimoine mais acteurs <u>i</u>1 de cette même d'une du patrimoine l'unicité et un contournement, aussi s'agit, Dans la dernière ont et constitue personne part à prendre au sens du patrimoine. d'autre de d'effectivité présente la traduction l'effectivité la étant ne peut réellement règle, postulant part perçue étude Pour La
- sont nombreuse echerche Présentation de l'équipe concernées par du മ fait été que constituée16. ce principe de de recherche. très d'unicité diverses Elle Pour est cela, une équipe branches du patrimoine. particulièrement du droit La de

une Socre Sociologie Laboratoire Ch. de est Goyet, 1aen train doctrine professeur de juridique mener par ailleurs une recherche

Crocq, est La propriété la maniabilité comme du droit de garantie, "La préf. propriété question de Σ. Gobert, première ۲. G Ū la

¹6V. annexe I.

nécessaire recherche philosophes et justifié la droit, l'histoire et la philosophie du droit, également patrimoine, commercialistes et publicistes. L'importance voulu être réunis dans ces équipes des juristes démarche comparative interne. C'est à ce titre fragmentation des savoirs juridiques l'ancienneté personne concrétisée dans conduit à prendre en considération la explique pour mener à bien l'étude le lien profond que le patrimoine nourrit entre et présence dans d'historiens du droit. L'ambition initiale de l'affirmation doctrinale les biens, par ailleurs la entre l'être et constitution l'équipe 1e incitait temps de de de l'unicité du de recherche qui l'équipe la doctrine, l'avoir, civilistes, qu'ont bien donc théorie ce qui മ יע été de une du മ

règles, doté ainsi de acquise. Grâce à cette d'une règle essentiellement édition. A partir de là, un premier document de synthèse apparu la part d'originalité l'œuvre derniers auteurs construit leur minutieuse patrimoine. La établi¹⁸ passage de opérée¹⁷ afin qu'une confrontation avec le traité de ce elles coutumes Analyses historique être érence succession19 de initiale, acceptée En application de 1a , tendant à montrer dans quelle les qu'un vieil impôt classique, présentée de ce fait comme théorie du patrimoine du droit successoral et du principe d'unité l'ouvrage à partir duquel Aubry et Rau ont recherche, textes historiques. Une traduction nouvelle originalité , l'invention puisse être avec la même et et philosophique du principe de l'unicité tradition, la théorie du patrimoine présentation de continuité cette incontestabilité ont ce programme, dans un premier qu'Aubry et Rau ont qui s'est accru d'édition en faite. été a pris part résignation analysés d'une et de son unicité, Sont mesure, à partir ainsi à l'héritage qu'emportent et apporté nettement dans La déjà façon les

VI.

gu droit, annexe III-

Geoffroy-Poisson, Synthèse d'histoire r l'analyse de l'état actuel de cette réalité de l'unicité du patrimoine e de droit patrimonial de 1a famille branche droit du droit, des successions",

appréhender et la philosophique possible entre personne, mesure où l'unicité dégagée et kantiens, partir 'agit partir efficacement ensuite 111e courants personne, menée²⁰. Parallèlement, en activité echnique patrimoine ۵, montrer les est établi patrimoine la notion d'un patrimoine de du de être de montrant confirmée D'une souligner que des systèmes objet pluralité travail et la ses (travail), en écho aux conceptions concept là, par ۵v exploitée pensée. est liens dimension morale (bien) s'associe plus la façon une notamment de la et rapports la doctrine personne une récalcitrance très par d'indivisibilité du patrimoine a pour personne, avec la responsabilité mise synthèse bien, plus activité, du présente recherche, A en décalque la question de les travers susceptibles d'être importante²⁴ patrimoine, en et selon autonome entretiens²³. sur un philosophique les entre considération qui entre du les différentes cette biens, de par ያ les philosophiques aurait patrimoine 1e terrain naturellement notamment 1'encontre problématique, la liberté²¹ cette deux²⁵ source patrimoine Εn elle sans rapport conduit à du thème outre, lockiennes²² des établis entre kantien മ recourir première perspective eu en valeur. peut époques d'un lorsqu'il principes savo au ou dans pour ont et ou മ lien être et thème pìus Н peut une еn nd et été la 1e la ഗ A אמ

droit 20 D Gutmann, ., annexe III-2. D. Gutmann, "La G Martin et D. Tiberghien, Synthèse de philosophie

patrimoines (v. spéc., p.9).

22G. Martin, "La réali+-Rousseau" nuances patrimoine" D. Gutmann, L. Gutmann, L. d'a ine", in Synthèse de philosophi qu'il convient d'apporter à une doctrine de philosophie du droit où, pas pour Kant établit un e du droit., préc., et référence kantienne qu'il de Kant autant et la la rapport pluralité théorie entre les de

de philosophie du droit, redroit, préc., spéc. Hobbes, Locke p.6 et et

personne l'unicité du technique d'en transcendant, ²³Entretien infra une ra n° 139 par le droit В. dialectique, patrimoine est racte Ar d'unicité et concurremment Ballot-Léna, 139 des dettes, S . , Analyse 11 surtout s, il est chef existe sociologique . Т d'entreprise, normal qu'elle doive une question Benhamou, nn un principe moral, presque s'impose presque l'obligation principe de notaire juge consulaire l'unicité morale. moral, les paya té d'une "La règle Lorsqu'une payer" vie de

traduite ²⁵D. Tibe utilité Tiberghien chez Platon de et Saint-Affrique Aristote, in Synthèse "Analyse de philosophie des biens et du droit. de Leur

du régissant la les règles même 13. iré incipalement droit **Analyses** les été différentes temps techniques ensuite premières patrimonial techniques encore, vie familiale le droit branches regroupés conclusions. régissant des de du principe de l'unicité du patrimoine. des affaires synthèses ont la famille techniques du ı מי la s'agissant travers vie .' 1 économique été des Deux rapports droit, la donc menées règles distinction principalement résultats ı techniques concernant recoupant Dans en ont des qui

famille patrimoine, mécanisme l'abstraction temps droit principe de la ce dans patrimonial qui famille²⁶ qui de l'unicité de concerne dépasse l'intérêt 1e s'explique l'affectation, du régime മ de patrimoine été la la du patrimoine, notamment de par synthèse relevée famille prend la le de qui communauté une l'exclut²⁷ souci l'individu²⁸ opérée contrarie réception d'un en en légale droit considération Εn intérêt en contrastée l'unicité patrimoni outre, се alors que de que du la 1e 1e 1e du þ

du morale morale limitation de responsabilité par opérée²⁹ l'unicité rimoine Се droit ۵v qui മ la c'est du a pu choquer la doctrine positif mis masse concerne patrimoine, pourquoi en des actuel lumière la 1e obligataires droit l'attribution apte а montré ۵v le des puissance juridique³⁰. dégager biais de démunie affaires, en de sens la par la la historique technique Mais l'étude personnalité personnalité la ailleurs inverse synthès la de de de Φ

"Ibidem , p.8.

Lécuyer, Synthèse de droit patrimonial de 1*a* famille, annexe III-

vie constituée diachronique de personnalités réalité de moments. diachronique qui s'impose, pour un même <. individu infra n°140, dans une

protégeant faudrait ét prévoit courante cette dialectique de une cassation de étendre mieux protection la Massif e cette protection famille. Cette so. qu'une (à efficace du conseiller à partir de technique solution à d'autres biens la "patrimoine de la protection existe patrimoine première familial.". en du logement chambre civile qui droit d'affectation) assurent québécois familial, vie "I1

protection du raisonnement analogue luisont de droit à charge titulaire patri patrimonial de 'en matière du patrimoine de surendettement, famille en et le considération préc., collectif, ٥. p.28 infra des S s. Sur n°135, personnes Lécuyer nn

Paclot, Synthèse de droit des affaires, annexe III-4

patrimoine multiplication des exceptions au principe de l'unicit du

contournement 32. l'analyse de la pluralité de patrimoines patrimoines soupçonneux de passages illégitimes une engendrer l'actualité le montre, que cette dualité de patrimoines peut personnalité juridique de l'Etat ne semble pas un obstacle à L'existence même d'un patrimoine public et d'un patrimoine, Enfin, telle réalité ce dernier, qui n'utilise peut en faire douter mais l'on mesure ainsi que une analyse du droit public une dans contient néanmoins la trace de son principe³¹. réaction de l'autre. juridique admise par tous. Il est vrai, et Cela pas suspicion rejoint a été menée le vocable d'unicité de comme technique biens alors chez de l'un des pour les directement patrimoine mesurer tiers,

discours construits et situés. C'est d'ailleurs recherche avait pour vocation de la faire puissants, manifestation d'une vision générale profondément d'un sens d'autant appliquée. Cette sorte de prise la chiffres, alors que ceux-ci sont l'arme la plus puissante de vraie, vérité effective, neutre et objective, aboutissant à la vérit d'impressionnisme, d'anti-scientifisme qui suppose chez ceux domaines concernés. Bien que cette méthode par entretien solliciter les diverses personnalités d'entretien a été sophistique, elle Etablissement de la grille d'entretien. Cela la mènent la croyance étonnante dans une science S autorisée les différentes activités, métiers et parfois rapport travaux plus que la notion entre les personnes et les choses. La prenant le plus souvent décriée, général ne se internes établie par a été retenue par juridique et à l'équipe en fonde que sur les raison l'équipe plénière afin de de d'une de son logis représentant d'une pouls patrimoine d'un affleurer fait, une recherche, sens l'équipe proclamation du monde s e pourquoi le entretiens dans les dans justifie présente relève commun grille sans des et

Baron infra et Ch. n°28, Pichon, Pichon, Synthèse de droit public, anne. La personnalité morale ressentie comme annexe пn III-5 instrument.

magistrats, des rencontrés des susceptibles relativement nombreux, ont nombreuses d'autorisation de citation ou publication de leurs réponses. interrogées meilleur extérieure fonction des différentes principe détaillée est fournie raison parti et d'essayer d'en conserver et l'éventuelle des (Bordeaux, Paris, Strasbourg) et se de disponible n'ont pas répondu favorablement davantage d'exprimer de l'ampleur de branches notaires, des dirigeants d'entreprises, fonctionnaires et service juridique, des experts-comptables, l'unicité à tous afin d'essayer et a C nn originalité. en annexe sauf exception la du été menés en plusieurs endroits discours intéressé du sujet, qui traversent catégories droit, ces patrimoine. Ont ainsi des avocats. Une au présent rapport des socioprofessionne Certaines entretiens commissaires banquiers, d'en mettre d'en tirer à la demande relativement répartissent documentation personnes sont liste aux des été

aussi, annexées au présent rapport. pourquoi puisse recherche certain nombre de réunions Choix membres sujets s'opérer la synthèse finale, des une des à partir du travail déjà accompli et avant que monographies. Alors que les achevaient de mener les particuliers plus série de particuliers méritant analyse. monographies a été de l'équipe. Elles sont, elles internes entretiens en question, membres points d'accroches, menée ont permis à bien de l'équip par

l'activité restant distinction l'unicité du patrimoine, notion d'origine ressort que recherche C'est Absence de pertinence de la distinction entre la théorie et la pratique. comme 1es dans attachés continue, le enseignements ces pratique entre on la ligne de démarcation conditions qu'après plus de deux années aurait l'activité théorique aux 1 les présent rapport de recherche "vieux pu le de l'ensemble de ce travail. Il en praticiens penser et bons principes" ው surpassant en les doctrinale, n'est première Сe universitaires qui concerne Се vue, la réflexe tend à

par pr soient de pour conscience référence sorte la gnante ailleurs utili de analysés part pour explicite S blocage de er de au 1'existence que nombreux comme mieux face ou implicite les autant mécanismes 1e ۵v praticiens de droit de l'innovation la contournement ۵v règle qui l'unicité A On ٧ t Cout observe en est portent du 1e rai Si suf .son moin patrimoine ainsi légitime fisamment attei S d'une .nte une la

- S jusqu'à 1e même), analysés d'affirme légitime de droit ceux 17 implement moins Ð qui Pertinence restant et La pas comme l'existence de ont н et ceux qui pas distinction inst sur qui 1e fait donc de la distinction en des contourner antanément les considération se réfèrent des exceptions celui n'ont bancs du études s'opère pas de de principe pour qu'il la entre ۵, au fait l'Université, de bien nn justification de droit te principe études Се principe lle peut plus ne type no au juridiques 1e profondément être sein telle même et d'études, réaffirmé prennent qui, des parfaitement s'il antérieures raison mécanismes Faculté gnorant ď par S entre tout \Box Ф out (le gi là 0 u
- l'unicité réticence promoteurs sur note 18 destinataires 'agit émonstration S juristes, juristes, iculièrement Décalage les 1e plus décalage du du texte. se conclusions patrimo particulièrement du de discours qui auquel qui noue visé. plus texte Ч de Sans ine, mène, cas effectivement Εn entre est discours qu'il du soit la et effet, ۲. formés \vdash promoteurs référence présent des les est 1e soit qui soit destinataires tout notaires³³ au droit monde autour ici s'est de les de de rapport question la fiducie la destinataires même économique du opéré Chancellerie civil auquel principe ne important et d. et lorsqu'il entr anticiper sont sur différents cas plus sont pas 1e au de la de la

donnée successions classiquement, fondé sur l'u 33Entretien G. principe juridique l'unicité. de serait gravement de l'unicité du Bellargent raisonnent essentielle Si et on יש patrimoine. J.-P partir altéré. abandonnait Delpeuch, des Les Ils successions. notaires sont се le principe, considèrent Ici, le "Les donc droit comme tout notai attachés res une des est

bienvenue prémisses princ principe ipe, une apparaît des plus raisonnements grande comme une flexibilité selon frilosité les du destinataires discours Sans doute, quant serait aux par

- plus tel corps suffisamment économiques, mécanismes obstacle principes législateur d'exigences propos "positif", ent applicables. conomique type .dique³⁴ particulièrement. de Conflit acteurs des de règlesélémentaires conflits de et Ainsi, qui Се comme sans compétences du puissants positif s'ils juridique, concurrence et monde décalage reste pouvoir lorsqu'on qui ۵, revendications chacun entre On pourrait économique cramponné, propos sont pour leur du juridictionnelles. engendre qui exigences entre faire cela, de système convient, parle revendique suffisamment s'opposent la et qui ۵, législat entendre allant fiducie ordinairement d'un que première économiques peut-être juridique le réclame l'on se ions, conflit des droit Jouent se Il mobiles soumettre vue S nn ω. pourrait S les qui et légitimi anglo raison, vœux 'agit repérer nn inst alors positif législations acteurs ٧ conflit rument saxon ď alor g), tés, donc font dire des aux nn nn nn ۵,
- guè effet, développements la que obstacle. 20 re forme 1e Conflit formulées les Mais, conflit demandes et négatif ወ› qui dans qui la la autour du thème est fin de dimension 1e suivent, ici de la sens la présente part perceptible de est seront l'instauration du de de monde la recherche, il fiducie, et nature détaillés économique dont sans de négative les la dans demande éléments apparaît ne fiducie sont 1e Εn Ξ.

Entretien chose "L'instrument 34Entretien plus possible d'instruments" car Ħ nous Z de Rouger, de la fiducie avons besoin président de tous serait du ces tribunal d'une instruments façon de commerce évidente souples de une s. Il Paris bonne aut

SOIt dans Entretien toujours disposition bien travaillé. Le jeu. un avantage. La Laluet, des fiducie citoyens, avocat Une est carte •• donc : quand il supplémentaire Quand nn avantage, on met est bien nn ው est outil st toujours bienvenue condition que l'outil mis au supplémentaire point, Q est

fiducie. "Beaucoup patrimoine. C'est Α. de de .= donc clients Puybusque, qu'il souhaiteraient ٧ aurait gestion nn de besoin disposer patrimoine, pour du affecter Banque trust des ou Colbert parties

doit s'arrache C'est intéressés. On mesure ainsi que quiproquo, n'est pourrait guère bataille ressenti. réels la aucun 10 non plus d'obstacle ressenti... aujourd'hui bien même mais d'influence constituer le de l'enlisement qu'elle snld besoin, dont plutôt contre l'indifférence que le On On façon bien n'observe souvent 1e lutter, qu'il aucun souvent législateur no Ħ. principe de п'у lobbying de afin que guère formulé fantasmatiques, മ ces guère s'est instaurée aurait connaît aujourd'hui actif. Mais des vides h. En effet, l'unicité l'idée de phénomènes nd même juridiques, demande, faire de n'est perçu parallèlement l'obstacle du patrimoine une la législateur l'économi tels 11 sorte par vraiment fiducie parfo n'у les que de Ò

étroit l'instant que scrupules principalement obstacles \bowtie loigné tout Ministère juristes 1e avec du monde des affaires, lequel no et moins, il y a des le 1a de réticences. Ces sociologiquement, d'autres membres l'Economie gestion³⁵ monde mais du non du savoirs sans doute et Ministère Cela droit derniers émanent des des ce Ministère techniques, Finances aussi mais professionnels perception exagérée de la semble peut semble est principalement telles expliquer plus Justice, relativement en familie que contact maniant les Ω la

qui acteurs seconde s'autoriser doctrinaux montrant admettent réfèrent constate démonstration prennent Présentation des partie économiques au dans ainsi dans et אס principe que pour une les leur le les 1a développements. même temps positions Се point première (les égard. marges place de présent consommateurs de l'unicité Le partie spontanément de référentielle départ rapport des rapport C'est liberté exceptions que du la est sur en patrimoine analys les multiplicité adoptées que faisant <u>1</u>e construit des fil juristes justifiées on préceptes dans de par partie) еt .. cett peut des les une <u>i</u>1 en S Φ $\boldsymbol{\Phi}$

atténuée l'existence par d'un une n°145, rési terrain stance Conséquence profonde favorable des l'enquête ď juristes l'admission sociologique sion de la menée : fiducie,

patrimoines, qu'il s'agisse du titulaire propres biens ou de la personne en charge de leur gestion. à l'égard de leurs

DOCTRINALEMENT L'ADMISSION TRANSMIS JUSTIFIÉE AUX D'EXCEPTIONS JURISTES UN PRINCIPE

mais limites faut l'entrepreneur suivante juristes moyens Le discours généralement adopté par les juristes. donc politique (A). : l'unicité du patrimoine est s'articule est pour et une mais aussi celle toute confiance cela légitime gêne d'une pour contourner de manière l'activité contournements rencontre est de les faite au la générale une personne privée. économique, principes, règle qui existe; Le droit, de discours la celle fertile même des Si

pendant doctrine l'unicité juristes, vient partir de présentation des choses, vécue essentiellement les et du années pédagogie laquelle les exceptions se patrimoine principalement d'études 1 et മ qu'il été ŀ montrant intériorisé, du fait reste construisent 1e la que lien profond entre référence le essentiellement principe première par

A. LA MULTIPLICATION DES CONTOURNEMENTS

\vdash L'élasticité des frontières patrimoniales

- patrimoniales. d'intériorisation d'énoncer 23. réalité répertorient partant cons personnes en raison de idèrent La plasticité du lien entre patrimoine et personne. Les juristes présenté effectivement de juridique le се qu'il immédiatement dogme, constat, existe les d'une ce qu'ils des exceptions qui ١ l'unicité frontières patrimoniales élasticité et comme montre considèrent comme une généralement et un dogme, du patrimoine. 1e reconnaissent des degré avant frontières ils profond Mais, entre gêne même
- par patrimoniales 24. L'élasticité personnalité dans peut le sens de aller morale. dans la division des patrimoines, L'élasticité les deux sens des • • en frontières engendrée premier

distinct second lieu la lieu division la réunion du patrimoine du patrimoine d'une même ۵, première personne, vue en

l'entretien. personnes légitime l'entreprise patrimoine personnalité Dans 1e premier l'affirmation³⁶ interrogées d'affectation. morale unipersonnelle cas qui est invoquée et de vient figure, Elle La possibilité est généralement βv c'est très responsabilité pour la courante créer depuis technique très de vite chez 1985 fait limitée de dans les de nn la

"rampantes"39 principes³⁷ mouvement patrimoniale l'E.U.R.L. le personnes marqué patrimoine principe constitue la qu'une principe de l'unicité. ranche plutôt vu une technique fondement assumé patrimoine. personnalité Analyse de application habile du principe atteinte justifie de le la אמ La pratique, peu de législatif patrimoine de volonté L'E.U.R.L. une spécialité permettant la Tout morale l'entreprise" activité. au la multiplication des On observera pourtant que personnalité morale par le des fondateurs, la multiplication d'abord, principe³⁸ d'affectation, tend de n'est de d'atteintes législateur En outre de sensible contournement, si en l'objet c'est pas en réalité On consacrer comme tant laissant à cette mécaniquement respecté et മ dans la de patrimoines. social "subreptices" ď application nd par nn 1a faire La qualifier ce rhétorique, contournement mesure où technique l'effet de l'unicité technique intacts "l'autonomie associe passe n'est habile Ce que plus une des fut de Ce 1e ٧ 1e

consacrer, entretien Ch. démarche, Paclot entretien psychologique er, par une loi du 11 explicitement écarté entamée par la ot, *Synthèse de* Goyet, professeur une loi du 11 ju le D. Airault, nota...

le risque d'une perte au-de...

jique à l'initiative personnelle. La pou...

serait alors bine par la création de l'EURL, serait alors bine par la création de affaires, préc., p.11 (l juillet l'idée d de 1985, créer cussions qui ont concurre la société unipersonnelle, p.11 poursuite apport ont l'activité bienvenue. crée d'une aussi

en fait une 39Entretien exceptions> d'affectation." ³⁸Entretien G. 1 mécanisme une exception G. be. Bellargent et Ìе général pìan à l'unicité du patrimoine.". de la société interne, J.-P. Delpeuch, ìì en est tout notaires de се même qui est pour <au société l'EURL des

SOC Cela Θ groupes mensonge technique manifestement l'unicité financier. interrogées fictive ressentie pervers40 echnique iale nn montre de et non là ou de exemple les du patrimoine sociétai par On permettant de société Mais οù en la schizophrénie, peu connues observera on les juristes querelles comme 1e de effet re et ne fait non dans du une la l'attendait est lui-même porteur que l'utilisat que que stade porter no dérive personne doctrinales cela intéressant comme les 1a de Се atteinte du personnalité très soit pas, qui l'habileté juridique une patrimonial ion n'est petites considéré ያ personne en peu de savoir au d'enseignement pas réelle, les la au entrepri morale principe cette sans comme personnes juridique dans stade vers matière, еt ef forme une es fet est les de Ce 1e

2 semble remarquera servir adopter droit comme conditions, juridique g ient Ġ personne nécessaire, La nn ď aller au une Tout 1a personnalité instrument mieux doit conception pourtant la conception morale. dans le d'abord, personnalité de leur s e de morale la fictivité sens que plier Cette générale les projet contournement 42. instrumentalisée de l'affirmation de l'évolution ressentie juristes affirmation morale et que leur de leur comme les tendent est la de volonté⁴¹ La distinction intérêt juristes du droit, personnalité perçue relevée, nn 1a aujourd'hui instrument. la réalité jurisprudence se avant Dans implicite qui la font morale règle entre doit tout ces du On

dans contrats, enseigne professionnel sociétés 40Entretien servent 1e caisse mensonge, aux dont de fausses sociétés... ensonge, par exemple ₩. personnelle qu'à gens 90% du Monassier, sont que dirigeant. faire pour des fausses nn faire ut notaire écran confondre sociétés entre cela affaires "Nous ont la caisse les les nn avec avons incite 11 effet patrimoines de en de la faut faux à aller pervers France faire associés, aller au société privé de car 300.000 delà avec taux qui 9 et

cause n'est phénomène L'absence plus est juriste, mais s considérablement de formation financier ou juridique accru lorsque des gestionnaire. le professionnel financiers <. et intra des en

d'autant une organisation instruments de 1. gestionnaires, ⁴²Comme peut l l'être еt aussi personnalité 101 notion de sur 1a masque". même 1a fiducie fiducie, de morale personne L'analogie entretien et je de crains а a, posée la ъ faire que fiducie Sarda, ici avec cela entre celle avocat prospère ne

qu'ils veulent qu'offre le législateur pour que doctrinales qualification ne sentiment de réalité demeure que sans et sur fiction doute pour fiction l'instrumentalisation се s e pourquoi la sujet n'apparaît pas servir leur dessein. fait perd •• la personnalité pas alors expressément les sa référence pertinence intéressés tend dans אס par morale aux batailles les engendrer en fasse 1e puisque discours. biais est nn Се Се

évite limitation de prospère juridique normative. ou de plus, cette de la fiction en se soucier la définition du droit Ce instrumentalisation des mécanismes juridiques des qu'elle s'adosse instruments construits du fondement des au positivisme comme règles, de par la puissance ce qui est posé la réalité ..

quoi 27. patrimoine. essentiel pour instrumentalisée du droit. En effet, fondements, référence observera amont Lien entre instrumentalité du droit et définition du patrimoine. le patrimoine n'a définition que pas grand sens. à la personne un postulat Εn le thème de l'instrumentalisation du comprendre effet, la est la projection. s'étiole comme l'évolution suppose définition quoi il dans une de du cette On comprend faut déterminer une la théorie patrimoine recherche recherche concept droit qu'une par des ion du

droit question est posée question détermination du patrimoine doit alors moderne utilitaire tend aujourd'hui oriente •• à quoi sert-il ? nécessairement à formuler la réponse, que La répondre façon dont ۵v une 1e la

fond personne. l'activité pour cerner le patrimoine. La définition se 1e l'aval du Lien entre instrumentalité du droit et pertinence support, système On et le mesure n'impose plus naturellement juridique, critère ۵v cette occasion que de l'activité, tel que le positivisme dont le les que celui mouvements tourne du critère patrimoine juridique de alors la

mani dont fester l'instrumentalité concrètement du droit est nn avat K peuvent S e

des biens parce moment l'instrumentalité patrimoines, parce opérée que donné, 1e qu'elle ne correspondrait à aucune grâce à la personnalité morale⁴³. droit des Si son utilisation est annihilant de la sûretés vient personnalité la segmentation des déjouée, réunifier morale ce réalité, ces l'ensemble masses n'est Se mais pas nn

- l'existence d'un patrimoine distinct aurait été personnalité morale que engagements perspective consulter, patrimoine, morale masses de biens. 29. éalité ient 1e Caractère au fait au n'est droit s'organise, ۵v moyen laquelle non-juriste la masse et de Le secondaire appréhendée des qu'elle L'autre dettes et sien ou celui il est confronté est crédits. C'est à non apparaît alors nécessairement de dont on - que d'une façon seconde. La ne de raison biens comme sur le mode que se présente au la personnalité peut se prémunir, qu'il s'agit sous pour une pour une partir laquelle réalité lequel de morale précisément forme juriste de la d'organiser, la par rapport réponse cette instrumentale on vient déduit. de personnalité 1e laquelle comme celle première réalité jeu et des nn la 1e
- manque particulièrement fict existence personnalité morale. difficultés l'entreprise. D'une façon plus õ sentir inition suivant les juristes, notion Caractère secondaire de ce rapport que comme que de définition et d'entreprise, Si l'entreprise elle malléable, son avec archaïque Ainsi ne caractère la réalité de la personnalité morale diverses branches du parvient la personnalité morale générale est à la réalité. Même la en indépendamment formel, notion, raison de ወ encore, la puissance justifier l'inconstance artificiel, précisément plus même formelle, droit, par encore est aux rapport la de de de ۵, rend yeux fait son son ses la de de

⁴³V. in ifra, n°32, Droit des sûretés et personnalité

- volonté débiteur. 1a de qui pat personnalité réf s'agit 31 limiter $\dot{}$ division rimoine érence avait Personnalité morale d'une de des désiré Sa la reconnaître ۵, contrainte, d'une créanciers du la puissance reconstitution morale patrimoine sa réalité personne séparation et rapport entre débiteur et créancier. permettant les limites à s'imposant de réapparaît ses est La H créanciers en orcée réalité la pat au de marque inévitablement titulaire l'instrumentalité rimoines est fait se by de la manifest son de distincts la du marque égard. divise volonté patrimo Φ lorsqu'il Ma par de de Ainsi н 18 afin ine du 1 a le la 1e
- épuisés dévastateur44 collectives entretenir. Les branches le stratégique corrélation 1e l'occasion faire lequel 32 réunification on débiteur droit bénéfice unes rapports Droit des par l'ensemble avait des contre des 1e procédures les des qu'en et le mécanisme pourtant que jeu Cela par 1e sûretés 1e sûretés branches unes avec les droit d'une raison chat des ces contrainte peut et collectives dans autres des branches qui deux du droit personnalité et volonté •• du les aut de la ainsi, finir sûretés nn est la systémisme du corps au premier plus personnalité morale, souris res, du en sollicité 1e patrimoine achevant morale. par gré pour les droit droit viennent de 11 puissante. temps, ٧ étant de techni auquel avoir des Tout a une étant de 0n ces de אס créanciers sociétés ques parei fait ഗ déstabilis observe l'intére se C'est d'abord, 'arc-bouter répartition en nn stratégie plie \vdash peuvent peut jouer entière lement effe ra alors pour 1e 1e se D) ω. <u>م</u>

système d'une remarquera réforme français⁴⁵ telle encor ര് que • • que 11 l'insertion de réside faut ici en une effet la des fiducie prendre dif ficul dan S té. en 1e S

ensemble soucier technique praticiens... "Entretien dumoment Entretien semble de où devant législative M.-L. c la cohérence le Th. droit des présenter Goyet, Ballet, fiducie multiplie les reste, du droit conseiller à sûretés une avocat certaine sera est fonctionne de considéré surtout institutions la cour d'appel certainement cohérence." tout comme nn devient taçon particulières instrument nn regrettable anormale. système, de anormal Colmar pour comme sans que pa rtir les "Il la

cet qu'elle caractère considération perspective. entretient plus l'ensemble no dans moins toutes des réfractaire modifications les branches de chacune et du droit perturbations d'elles

- viennent les moment raison. Dans la presque totalité des personnelle des division n'ayant eu lieu unique l'unicité fonctionnement créateur revenir dressé. fonds Unicité de stratégique אס d'entreprise son l'entrepreneur, il est propres de cette du patrimoine La prise premières difficultés. est son initial autofinancement, c'est hypothèse fournie par patrimoine suffisants pour que de de étant dans de la et financement sûreté intervient l'entreprise s'opère. vie que de est reconstruction de le 1e courant l'incapacité des temps ainsi l'entreprise chef entretiens, יש entreprises. l'entreprise d'observer que, encore d'un reconstituée, d'entreprise crédit du patrimoine de Une instant à un Се •• constituer constat que caution Pour lorsque puisse autre la
- biens du dirigeant établissements Madelin propres difficilement scindable - mais tiennent non pas tant aux comportements souligné la loi du 10 1e cautions d'ouverture d'une entreprises crédit Unicité thème des entreprises françaises. biens en à l'occasion മ du patrimoine est de de conclu car juin 1994 les effets l'entreprise crédit et la loi du 10 juin récurrent crédit des qu'il procédure collective à prendre et fonds propres des entreprises. sur discussions de la pervers dans convenait et avant le traitement au manque endémique sûreté des les de de Chacun sûretés de tels entretiens. 1994 a les des établissements sont en contraindre prendre l'action des difficultés loi mécanismes tout est suspendu, nn Madelin de d'accord sur d'abord La couple fonds entre les loi en

réforme système reprendre ponctuelle du l'observation générale droit se influence révélant son générale mode selon d'évolution, laquelle par ses la ffets toute mise

d'entreprises). mêle systémique d'une droit des mesure où il s'agit secondaires branches du droit, on relève ici que le prêtant d'affronter l'utilisation d'une branche des autre sûretés par particulièrement sur les branche Ö d'une notion qui autres du droit assiste les créanciers) branches du droit46, le patrimoine bien à l'observation dans ainsi (ici, droit ςΩ, se trouve à la par la une des du sorte législateur défaillances modification droit αe croisée (ici, jeu

- garantie portant l'unicité n'obtiennent une "décollage" de l'entreprise ricto clause position un moyen disponible qu'aux banquiers. Les Unicité du sensu de du patrimoine que droit des réserve que très du patrimoine privilégiée cette sur de propriété, les biens rarement une reconstitution sûretés, de l'entreprise à еn et mais aussi cas pouvoir particuliers, par pour de et non sur le telle du favoriser bancaire. difficultés avérées pour se patrimoine leur reconstitution profit, fournisseur On le jeu constituer patrimoine certes relèvera par leur
- conséquences consistance contact prise directe sur le patrimoine suivant créanciers. Cette situation d'inégalité entre Unicité du patrimoine et distinction entre les différentes alors qu'ils avec titulaires même sociologiques profondes. une sont entreprise établissements de crédit lorsqu'elle est de sûretés au de l'entrepreneur patrimoine ou chirographaires, in bonis ou non, les sans créanciers, , ou en seul car sortes aucune മ des ils en de

manifestant distinctes au sein des créanciers effet, elle a ď l'égard pour des banquiers47 effet de et d'opérer constituer Ceux-ci en une des effet tension se catégorie sont

⁴⁶V. supra , n n°32, Droit des sûretés et personnalité morale.

patrimoine insuffisant notre créanciers droit, puissants non affecté au d'affectation, יע Ducoroy, expert-comptable : "... Si i on la création de patrimoines d'affectation, la couverture "ordinaires" (banques, cas où le tant normale etc.) en devront, raison patrimoine de exigeront leur de de leur fait, créancier. des garanties affecté leur pa manque l'on autorise, se les contenter de E paraîtrait créanciers

aut quasiment perçus res créanciers, négativement de la nature notamment les par des les choses, fournisseurs. débiteurs, mais encore Ce qui par relève les

instruments juridiques à également financier. en la deviennent observe litiques constitution d'une maniement raison lisé Situation paradoxale auprès alors leur puissance de les qui Ils exercent des la acteurs est du nn désincarnation législateur. instruments 1e phénomène économie occidentale suivant. Les du banquier : centraux de venir, alors leur puissance d'influence souvent juridiques ወ› de travers l'économie établissements puissance l'économie, sur observé notamment un lobby l'élaboration disponibles sur et juridique d T 1e en isolement. réduite de crédit raison sciences crédit dans mais des

d'ailleurs sont émissaire. L'agressivité rejetés. socialement д rédit lors ourtant, dans intimement de d'une Le Tout la nettement faute banquier façon se isolés 1e ici fait des même temps prioritaire dans le discours politique prend alors intimement liés. banques. grâce et des uns psychologiquement aux et Puissance et sur banques parfois par et des les corrélation, Ce établissements la mais couple anathème autres figure actuel. tout relativement s'exerce ils affleure du arrive social bouc sont

cré besoin cas professionnelle celle de du patrimoine par constat de réalité. Mais l'intéressé, ancier Distinction de l'unicité réunification du figure, artificielle est débiteur, par suffisamment puissant pour la distinction peut 1e ۵v par donc, savoir jeu d'une être du patrimoine par contrainte et de l'unicité contrainte acquise, celle sera des volonté il s'agit néanmoins activités du banquier. la du plus puissante l'obtenir. réunificat 1à patrimoine opérée personnelle de Dans procédure ion, nn S tel que au et 1e de

procédure lorsqu'il la réunification collective, s'agit, Le de plus peut \leftarrow ۲. rer souvent s'opérer conséquence dans plus d'un 1e naturellement cadre cons \Box at d'une de

pression su consistance sur du leur patrimoine débiteur, affecté." que de leur manque d'information sur

simplement mouvement s'est 1'ent réalit contraindre nstrumentalité reprise les Ò jamais filiale au mouvement E et d'un ret patrimoines O 1e effet, fai une n'existe fictive précédent, puisque Ite. de rno ა გ division du la personnalité morale⁴⁸ contraire, On mesure les du critère parce pas, la juges réunification juridique qu'en réalité, parce donc alors observent patrimoine de 1e qu'il la réalité la différence qu'ici il jeu des que s'agit la effective sûretés l'autonomie sur division s'agit notamment celui entre se arrive et tout fera de Се ne de ወչ

juridique l'utilisation comportements investigations vérification l'administration 9 linsi Leux calité Ċ listes" ഗ observe des ituat sur de cette ions procédures collectives comme 1e confusion de dans 1e des prévalence terrain probatoire ce des sur et le au 1e même comptes instruments droit non fiscale sens patrimoine l'organisation phénomène premièrement où v de patrimoine⁴⁹ économique de elles la offerts l'entreprise, lorsqu'à des réalité sont s'appuient dans juridique auquel qui lui dirigeants sur des On par 1e économique leur branches comprend l'occasion appartiennent 1e paraît comportement elle sur droit organisat formelle la réunifiant étend du droit être d'autant réalit et que d'une ion de une ses Le et la

qu'un seul patrimoine, L'expression exemplaire 11e L'hypothèse fera La globalement même jurisprudence de est а 11 significative confusion l'objet n'y a sur la confusion de donc de de 1 a qu'une • • patrimoines. procédure là où il seule patrimoine⁵⁰ collective entreprise п'у Est avait а 1 ns

*instrument.*⁴⁹Entretien P n°26, Lapersonnalité morale ressentie comme иn

vérification professionnelle comptabilité comptables, patrimoine. Paclot, dans l'assiette de en de considération n des agents de l'administration fiscale la globalité du patrimoine tant dans sa p partie professionnelle " "~-" es qualités de conseillers fiscaux, Synthèse privée Ducoroy, L'audit dans l'examen ramène au professionnelle.".... de de nn expert-comptable droit des ae l'ensemble de but ь́ leurs situation affaires, clients ... "Cette prise en principe nécessaire son patrimoine. d'un "Au demeurant, préc., comme fiscale. ...
fiscale implique sont individu partie personnelle amenés à compte nécessite de les comptabilité effet, l'unicité tenir expertssouvent totale

biens, ce qui conduit à l'observation d'un seul patrimoine précisément l'idée d'un enchevêtrement, donc malgré la distinction des personnes juridiques. patrimoine lui-même de confusion s'applique d'ailleurs aux biens •• l'idée de confusion évoque d'une masse plus

- d'abus caractère strict des critères exigés. Là où la cassation observe cependant que des juridictions circonstance ne devrait patrimoines interfèrent, voire affirmé L'exigence mécanisme de la confusion de patrimoine, la Cour avéré qu'elle traduit. L'office du juge étonnant situation le ayant qu'existait une constat d'une seule et unique masse, les juges de limiter la déclaration de confusion de patrimoine de et dû certains non bien sûr ው donc relever que de la déclaration plusieurs reprises juges du fond peut confusion se jouxtent. Ce de ont dans l'hypothèse sa constitution. dans grandement rappeler une mouvement confusion procéder abusé telle de
- judiciaire qui le propose, volonté patrimoines perversion de la notion, une patrimoine bénéficier l'assiette permettre confusion procédé utilisé confusion n'est plus alors le plus tolérerait une certaine La confusion de patrimoine : la dérive du constat au procédé. précédemment étudiée⁵¹, volonté de l'administrateur près, de de à des créanciers formellement reliés à un autre de la garantie des créanciers, voire non par d'accroître, l'aubaine d'un premier. patrimoine a été maniée prestement pour la confusion de patrimoine devient, à certaines fins, c'est-à-dire instrument la réalité mais au artificialité. En résultat technique besoin artificiellement, du juge qui l'admet par la volonté, comme Dès d'un constat mais lors, d'unification אס effet, de faire examiner
- façon Maniabilité des frontières patrimoniales. On mesure plus générale, que le patrimoine qui devrait être ainsi, d'une

personne. supra, n°23 Laplasticité dulien entre patrimoine

processus réal droit indisponible, oumise Ċ et ው 1e alternatifs ixe une pouvoir des est reliée sorte en de fait, de volontés, une division et ď et respiration une grâce personne de ۵v réalité réunification l'instrumentalité engendrée très autre flexible, par réali les \leftarrow

intéressé que mouvements patrimoine fficace, omposent (1e pas lors, composent ď sociologiquement et 1e ne est dont l'affirmation la patrimoine s'opérant une mais volonté 11 ne réalité afin qu'à est constitue exacte classique d'en souvent de propos stable fait opérer pas indépendamment des une contradictoire, et la selon une réalité simple éléments définitive gest laquelle des addition, ion fle qui biens xible plus des le:

définitif, éalité, plus Constitution de fait la fut-elle, elle grande encore. définition juridique conséquence indéfectible de d'un patrimoine aussi, de d'un conjugal. nature patrimoine la personnalité Mai juridique, ່ວ la unique dis et tance peut 1a

admis⁵² autant mêmes Εn juridiquement existe trois communauté matrimoniaux et patrimoine peuvent effet, Ø juridiquement admettaient que juridiquement faire les font des 'n est d'ailleurs patrimoines exister couple règles faux que, la époux. се exact, puissance patrimoine constitue sociologiquement, des techniques mais pas. .. L'évolution patrimoines celui de chacun des remarquable celui intuitivement C'est dominante nécessairement autonome, et du les 1e du distincts couple, il qu'Aubry percept cas du droit sans semble no régime une concernant affirmer époux, ce ion là Ce des d'expérience et bien qu'il personne⁵³ S où V légal Rau qui socia régimes il pour euxqui est le de 1e

⁵²Entretien 4 des щ Sarda, biens avocat : "...si communs, des avocat nous prenons un couple, biens propres, des bie biens nous voyons réservés,

de patrimoines, français, car retien communauté qu'il un patrimoine fictif J.-M. Ч Oudot, ... ք malgré bien notaire trois l'absence taire : "Il activités. est et personnes dans un couple." spécifique, attaché de Mais devrait personnalité יום cela à travers la ٧ n'existe avoir personne. morale, plusieurs pas mécanisme g en 1 connaît sortes

théorie patrimoine chez Aubry et une révision,

peut parmi technique fait et 9 la fait mesure bien avoir les radicalité son de techniques ۵, souvent cette la patrimoine, la personnalité même de nn occasion de la mauvais efficacité contournement théorie 1e qu'en morale⁵⁵ droit procès⁵⁴ d'Aubry stigmatisant des et permettant régimes Ħ IJ lexibilité et en Rau, l'abstraction résulte matrimoniaux de on que diviser leur que,

g est entre opérée patrimoines, chacun A amille⁵⁸ tre observe en cause cette concerné, au-delà distincts, les est par les deux conjoints occasion, ainsi 1e ainsi gains législateur voire lorsqu'est qu'une et étant 9 n de celui opposés. salaires⁵⁶ tension mais observe relié lorsque en Il encore péril du couple peut ۵'n en est des Une hiérarchie des l'intérêt 1e entre exister intérêts tensions logement et des conjoints ainsi 1e de non couple lorsque qui la ent familial⁵⁷ peut seulement famille peuvent et être sont ЭŌ la

couple problématique juridiquement observera 44 Lien apparaît avec cependant de une soit-elle, comme l'unicité conception que titulaire n'est du du cette patrimoine. couple pas d'un perception, comme sans patrimoine Εn une ien effe Si personne. avec • propre, erronée Si On 1e

[&]quot;constitue... dispenser de personne quelques citant morale nn auteurs l'examiner ici." les troisième semble auteurs Si qui patrimoine", qui pensent évidemment affirme que tout insoutenable que la en communauté con la communauté qu'on constitue "l'opinion conjugale une se

juristes beaucoup 1e phénomène au r principe de de nuancée, radicalisation l'unicité. ۲. infra d'une n°83, théorie Laréférence qui initialement paradoxale

des juriste ⁵⁵Entretien d'affectation. satisfait protection efficace." matrimoniaux par < Nahum, Je la pense permet mise créateur qu'actuellement en et de séparer place dirigeant d'un les une d'entreprise patrimoines système bonne utilisation de се •• qui "Je patrimoine permet

patrimonial de matrimoniaux. Brusa, "La Etude la famille, réalité des de gains préc l'unicité et salaires", du patrimoine 'n Synthèse dans les de régimes droit

matrimoniaux famille, Boutteau, Les ventes entre prec. "La réalité Nature juridique de époux", l'unicité in Synthèse de du patrimoine dans la communauté. se de droit patrimonial Le les logement régimes

chacun, patrimoine l'organisation d'une une i D du père. part patrimoine Vincens égale succession, de du familial. Tapol, patrimoine Les notaire Ils couples de veulent ש la mère Bordeaux comprennent que et Les une •• "Ainsi, enfants part difficilement égale lors aient, de

une conjoints c'est acrée نم llèle de conception mystique personne précisément du mariage qui la autonome 1e situation composent parce qui des de du couple que reste concubinage⁵⁹ 1e deux acquise corps 1 élément liée social malgré ,1 S יש le une ressent couple chacun l'admission définition comme dans des

qu'il la par juridique positif la 4 ັດ fiducie famille. Perspective existe s'est problématique de pourrait lui donner vie 60 Εn nn la toujours de la patrimoine effet, famille personnalité refusé d'une en ce Techniquement familial, façon qui morale de la famille. יע reconnaître concerne courante, alors et précisément même plus ⊥ a ۲. \vdash que génér personnalité est On C 1e retrouve af alement droit seule irmé

puissante division. unité l'assise qu'affective, intér membres, Pourtant, dernier ét fort susceptible de S intégration de une L'unicité du propres, la en cas, de La famille réalité matière l'individu⁶¹ le famille, la patrimoine selon tendance s'étendre peut constitue qui patrimoine rurale⁶³ notamment une les et êt est ۵v re familial vie dépasse constitue, un des la dans est donc en matière aussi famille familiale ainsi et 1e davantage points pouvant même qui aux bien entière, particulièrement rurale⁶². d'ancrage particulière poursuit yeux temps ል constituer économique l'unité qu'à de qu'*a* Dans ses ses le la

Sondage de la Fondation 2000 du Barreau de Paris, nouvelle

famille, . ⁶⁰Entretien familiale; enfants familial est lié familles par un trust.". Sur la nocture par un hérédit soit dilapidé. bénéficient l'analogie A de craignent avec la réserve Puybusque, d'une partie Les souvent la notion de grands gestion de héréditaire que réservée. trust parents insaisissable, 1e peut patrimoine patrimoine, souhaitent patrimoine La être notion indispensable contraignant car réservé, Banque que amasse de les patrimoine ۲. Colbert <u>م</u> par petits infra, 8 on

famille, Sondage préc. de la Fondation 2000 du barreau de Paris, Lanouvelle

affectation 62Entretien A. unité 1e utilitaire que monde suffisante se ď une Pézard, fonde rural, que famille. 1e le remembrement.
nille. C'est l'ave
correspond l'un: pour l'unité conseiller faire de l'avenir d'un vivre l'exploitation juridique une d'une du ion agricole famille. C'e bien rural co. ne unité. directeur nité. C'est affecté à] correspond C'est correspond du sur plusieurs Trésor cette cette une

personnes.". individu n°140, dans Laune pluralité Vie constituée diachronique de moment de personnalités pour

sociologique contours d'un patrimoine familial. puisqu'à fortiori elle aux enfants à charge. en jeu. Le droit fiscal l'attribution patrimoine travers la notion de foyer fiscal se dessine de pourra la famille, réduite bien souvent préférentielle lorsque l'unité familiale fiscal être écartée correspond pousse On 1 en matière remarquera d'ailleurs encore bien ወሳ dans successoral aux l'évolution parents

- collectifs. propriété n'est incarne concerne les considérations lettres famille maintient l'inexactitude 46 fait sont exactement la même façon altruiste des intérêts d'autrui ou des La propriété familiale pour autrui. le mieux l'esprit de que la problématique pas comme l'objet susceptibles d'appropriation égoïste et souvenirs de personne autonome, lui concevable sociologiques. Tout noblesses, que d'une sorte de dépôt par celui qu'en ce de cette famille, le droit considère qu'ils que comme prétoriennement mise en œuvre famille. essentiellement qui concerne le trust : la perception générale instrument d'abord, Or, a pourtant On sera le ici pour pour droit, en ce donné intérêts sensible qu'ils servir de deux qui qui
- croissante l'apanage oblige à patrimoine bénéficient de l'insaisissabilité l'ensemble les En effet, et la réforme d'exécution fait la place à une telle l'exception est de taille, vie familiale ; l'analogie avec la réserve héréditaire. D'autre part, l'assiette biens à l'égard des tiers-créanciers, alors même principes qui gouvernent nécessaires à la vie familiale. L'indisponibilité La reconnaissance des de particuliers qui composent conclure qu'il existe se définit comme des cette dernière. du droit de gage général biens du patrimoine d'un patrimoine insaisissable, indispensable du 10 le droit des procédures une masse de On notera que l'insaisissabilité des juillet 1991 va dans ce sens, nn ne patrimoine distinct la famille, et qui est conception, semble de ces biens constitutive cette des pas extraction derniers, biens à travers entraîne civiles que biens qui àla de

place insaisissables⁶⁶ directement permettre Ś explique la réprobation aussi la société en matière la survie lié variation observée ወ۰ de et des l'idée surendettement 67 Се de l'individu. la créanciers⁶⁴ qui de déterminent justifie la vie⁶⁵ dans la parce Le ` le dispositif de telle que patrimoine façon minimum, qu'il liste des la biologie s'agit est mis objets ains Ce en de

l'idéal propriété mais l'idéal contours donc implique l'insaisissabilité est patrimoniale Cette cœur alors autrui implique l'indisponibilité d'un organisation relève susceptible révolutionnaire s'incarnait non du patrimoine de indifférents. De d'une la choquante dans la mesure "petit disponibilité de sécurité" dans vie patrimoine" la "petite conventionnelle honorable de l'individu des biens constituée ainsi d'une la même jouer propriété", au cœur d'un patrimoine s'incarne façon où la propriété semblable qu'elle tandis que pour autrui. étrange des qu'on se pas on mesure dans que biens. situe constitue figure tant b 1a fonction Ce montré La une Ιl propriété pour soi dans ici fiducie "petit s'agit "poche n'est () que que est aux la

procédures faudrait av général, alors un dessous patrimoine) Strasbourg 64Entretien aussi entretien il moine) "Je suis plutôt favorab du patrimoine saisissable, tel est d'un ۵, la minimum vital avoir procédures tout difficile de le banque civiles ٦. "Je certain une Goetz, (après individu ce qu'il faut pour B. Monassier, notaire : "Grâce à a le droit de saisir l'appartement vision d'exécution a civiles d'exécution. seuil, on avoir et tout le monde peut s'accorder sur cela. directeur horizontale et faire sans état d'âme réprouvé favorable à juridique humanisé les que les : "Grâce à son économique l'a Il techniques l'idée de vivre."... est fait la poursuites..". que des choses en d'extraire Banque la d'un effet "La de récente droit populaire division commerçant réforme biens normal de certains réforme gage sont des de

mise à la rue de toute une insaisissables, famille. car cela entraîne la

constituée de moments. diachronique entre saisir des G. Decocq, Les objets saisir des biens, c'est ce lien du patrimoine la personne de personnalités et c'est l'activité, nalités pour et rendre de la la vie un même ۲. vie qui transcende infra (l'existence) annexe individu n°140, V-1, spéc., dans impossible... Lal'alternative pluralité une vie

biologiquement mais sociologiquement déterminé" consommation Decocq, concluant Les objets sociale minimum pour que insaisissables "се qui ne pas être exclu du est , préc., nn se bien référant vital ۵. jeu social" n'est "un seuil

professionnelle." surendettement notamment surendettement ien J.-L. Vatin, mais MIH que de e les "La EDF. dossiers loi pauvreté Banque de France, Commission est s'agit contiennent sauf faite bien pour des souvent s'agit lutter dettes de beaucoup contre administrative dettes αe tous les d'origine moins ordres, dettes

patrimoine" autre fondement et d'autres retrouve cette inexpugnable, inviolable règles que ce qui l'englobe. et sacré, gouverné par

de parentale"69 pas l'auteur. permettre laquelle phénomène et l'enfant, 1e dépendre collectif, S (P On de l'exercice situe observe en la la conséquence pratique la quotité réserve configuration dialectique entre l'individu entre d'ailleurs d'une l'égoïste héréditaire⁶⁸ élabore de disponible, volonté la volonté qu'en et des purement contrepoint, l'altruiste אמ sortes laquelle la purement périphérie de égoïste seule dans "réserve rnod égoïste peut = e de de 1e

empêche la division patrimoniale de fait, ils constituent une entrave convention. résulte L'analogie entre la réserve héréditaire qui, volonté fiducie poursuit encore division conventionnelle sa division par compartiment 70 d'une des car ils limitent Εn titulaires. cela, alors qu'ils volonté biens en de insaisissables Ce 11 la loi et non que la radicale, telle que l'organise gelant disponibilité du patrimoine en est cette sont l'illustration 1e particulièrement division et cœur réserve en principe du patrimoine, du héréditaire patrimoine ainsi d'une d'une

[&]quot;Entretien G. successoral de la "Entretien G. ailleurs un patrimoine familial de réserve et "poche patrimoniale" de céserve et ou plusieurs sociétés Bellargent et réserve" J.P. sécurité Delpeuch, telle notaires ۵v que de précaution, risques sous-entend celle "La constitution du droit sorte

parentale" est transmission patrimonial L'usufruit attribution reste conjugale" donation-partage puis adoption enfants. souci étant conservé .= pour assurer distribué aux enfants. de entre au étalée Bellargent en quelque sorte symétrique conserver survivant. parents ou des sociétés civiles dans leur et J.P. en et Ainsi, le quelque enfants. Ces e temps. Ec sécurité Delpeuch, de la common recrée L'opération se réalise par donation de sorte économique Economiquement la "résue de la communauté de notaires une peuvent la nn "réserve réserve patrimoine et ٠. universelle "Les parents établir financière, successorale patrimoniale partagé. "réserve

des enra...

70Entretien connaissent d'ailleurs s'agit sociaux transmission projet de biens personnels, eurs que le *trust* ne <de des <u>ด</u> pas entreprises. loi familiale, hormis la Bellargent la concernant réserve." ne s'est développé que Ce serait d'ailleurs cohérent car ls, on se heurte à la réserve. On et J.-P. Delpe nt la fiducie> transmission Delpeuch, mettrait notaires : _____ des biens dans les patrimoniaux pays "Le remarquera lorsqu'il l'aspect tnb nouveau

famille. difficilement aussi Les français "En successions. entretien France, transposable, A. sont la Les notions de Pézard, notion très attachés au surtout conseiller de trust réserve en droit juridique droit ል et l'anglo-saxonne de patrimonial de la famil quotité du famille et directeur disponible αe parait

- patrimoine : l'identité s'agit des biens insaisissables, il y a constitution de constitue car l'identité famille, la correspondance. En effet, lorsqu'il s'agit de tendent la règle de l'unicité du patrimoine patrimoines : lien entre personne et masse patrimoine Justification commune à en jeu. Ainsi réapparaissent les deux critères aussi constitution et car c'est paradoxalement, les et le fonctionnement. de la famille est en jeu. le fonctionnement de la globalisation fait d'un patrimoine de biens. On observe principes et . م de trouvent a souvenir la division qui Lorsqu'il famille sousdes s e
- n'existe dans considérer le patrimoine comme, réalité des choses. localisation Dépassement de l'alternative entre unicité et division, les biens sont dans lequel se cette pas de d'un bien dans un patrimoine. Mais logique élémentaire biens qui situent d'une un patrimoine n'appartiennet façon nécessaire les biens de fait n'est pas satisfaite et dans un seul et ወሳ aucun patrimoine. de droit, c'est encore par l'absence le lieu et par
- vendeur et celle de l'acheteur. Cela correspond d'ailleurs propriété réalité du patrimoine à travers le droit clause patrimoine choisir de intermédiaires, entre distinction existe de réserve Il s'agit que figure localiser un bien dans et celle de la réunification, consistant à le en classique de la propriété et de la plus particulièrement bien de propriété. En effet, si l'on examine dans effet les objet l'hypothèse de des deux d'une clause situations comptabilités, un patrimoine ou dans du mécanisme la de réserve comptable, paradoxalement division détention. celle ne de pas de on la nn la
- présence économique Hypothèses la notion de patrimoine : les est еt constatée dans de biens en lévitation ou de technique comptable de deux biens biens et les patrimoines en lévitation, flux. La réalité distincts, d'aller-retour, dont par

ne sont pas compatibles avec le trust

fonction pratique de l'unicité propriété, juridique performante pour traduire une oblige peut en notamment se comme effet demander 1e de considérer crédit-bail, S1 clause le patrimoine est que du patrimoine 71 de la portent réserve clause de réalité atteinte de économique. une réserve propriété notion œ, de la

paraît un instrument patrimoine, l'intérêt cession temporaire de particulièrement immobilisations. Or, la réaction économique patrimoine, termes de rentrée dans les effet, analyser flux de réside financiers. parce biens masse c'est précisément dans présente dans de biens mais en qu'elle nécessairement traduire еt faussé patrimoines 72 . la réalité valeurs, de Cette de mesure est dettes, comme toutes dimension essentiellement le mouvement économique Dès terme de le prêt de par de la réalité lors, les exemple E) flux, ص ر ne se dynamique techniques la de titres, réalité travers notion sortie notamment statique, joue par dont est pas les de еt de en 1e

lié traduit d'un même patrimoine tel qu'appréhendé à travers droit conception gestion. En outre, le droit de relève le choses biens vise avant tout à identifier, classifier droit des biens. En outre, le décalage comptabilité stincts fiducie à une en cause : le statisme du couple "masse de biens-personne", La variation des conceptions patrimoniales des se un mouvement susceptibles п¹у biens et notion très statufiée de retrouve statisme. autarcique plus souvent en et a guère Се le qu'elle brise 1e droit La d'appropriation. Le à travers et met de droit classique développe et statique de ce droit. propriété place. de des la cartographie et en corrélation biens. l'autarcie la pour propriété est la entre masse Εn distinction le droit personne est autrui effet, suivant les branches droit deux de que et la propriété 1e Dès des lui-même patrimoines de biens au cœur entre non de des situer droit constitue biens lors, empreint issu biens une les des le еt du et la du

Ibidem, Paclot, *Synthèse* idem, p.27 s. ס de droit des affaires, préc., p.24

constitués⁷⁴ perspective, la l'organisation et la comptable définition classique du patrimoine est malmenée représente figurer dans le bilan du vendeur et de l'acheteur car il objets. comptable traduit regard existence non pas tant au regard de leur appropriation qu'au biens ; dynamisme du couple "flux-activité" et admission d'une propriété droit en cause : l'évolution du droit comptable par rapport au droit des conçoit La variation des conceptions patrimoniales autrui. traduire juridiquement le mouvement Ainsi, de mais C'est alors une valeur aisément autant la le bien objet d'une traduit comptabilité associe le patrimoine au richesse des gestion valeurs plus qu'il du côté plus pour l'un et pour qu'ils de patrimoines des fidèlement du droit représentent. réserve richesses 73 suivant les comptable que des biens de propriété peut la ne localise que de bilans l'autre. La par le répartition, Dans branches Le et bilan droit cette droit l'on leur des

personnes. financier lien entre qu'elle représente. Ainsi, la comptabilité ne rompt comptabilité remarquera C'est fait personne et l'immobilité pourtant une prévaloir des raisons pour que de patrimoine, la photographie de nettement l'on reproche alors lesquelles les que flux souvent l'entreprise la not 1e sur pas droit ď ion les 1e

l'opacité la transparence servie par la technique du bilan, ۲. de que infra gage général du créancier. E. Delesalle, expert-compt permet ermet le patrimoine lorsqu'il s'associe à la vie n°61, Définition essentielle du patrimoine à travers en opposition

d'affectation)". comptables patrimoines : personnes l'unicité comptables ⁷⁴Entretien E. droit patrimoine, détermine du patrimoine.: il existe plusieurs physiques ou comptable pour une rmine un périmètre, celui du pa rattachent la notion de patrimoine un bilan personnel et un bilan d'entreprise. En plusieurs c'est tout même et peuvent le personne physique patrimoines p expert-comptable, Се droit avoir qu'on fiscal plusieurs doit professionnel trouver dans .. ignorent commissaire patrimoine. nn bilans, patrimoines à celle patrimoine 1e donc de aux le bilan... Les principe (patrimoines fiscaux et bilan. personnel plusieurs comptes C e experts

paiement patrimoine conséquence enregistrer Commerce d'affectation pourrant cependant de opérations enoncent considérer telle ou telle créance." directe les d'affectation depuis entretien P. dérer que le opérations que le commerçant sur personnelles. que la consistance des biens venant les afférentes e "droit c "comptable" articles ntes à son Mais il ne doit comptable" expert-comptable dont œ et ne tenir de entreprise l'existence suivants a créé 'agit là livres que en garantie יש nn du l'exclusion "Certes patrimoine est que Code pour

dynamique, d'activité 75. patrimoine statique, cherche de personne, pour aujourd'hui s'affilier ď se détacher אמ la notion,

:

į

- façon distinctions classiques spécifique, son importance dans les relations compris cause. Sans aller les La variation des conceptions patrimoniales suivant les personnes la première la distinction à opérer débiteurs. celles déduction des particuliers, encore jusqu'à considérer que en du droit pour mettre termes de biens remet entre d'une en valeur d'une en les créanciers économiques, y le patrimoine cause activité
- débiteurs La summa divisio des créanciers et des
- commercial patrimoine droit application mécanique de la distinction du droit civil différemment profitable. simplement économique des particuliers, qui n'utilisent patrimoine créanciers notamment, l'action expressément subrogations réelles mettant commercial. L'activité économique de patrimoine La pertinence trompeuse de la distinction du droit civil et du droit les commercial. Dès dynamique en action le correspondrait au droit entreprises, aurait les Or, afin de du activités 1e une autre signification mécanisme commerciale, telle qu'on la rencontre semble et le droit de gage patrimoine lors, une soutenir une quelle système des concerner plus patrimonial, par le que uns correspondrait juridique gestion et civil conception statique soit entreprise et et des leur forme. particulièrement une pour l'action traite général d'entreprise, autres, risquée conception au jeu et droit très par et
- cette L'inefficacité de distinction la distinction entre les : la double branches vie du des personnes. droit manque de

infra n°102, Lepatrimoine et la perspective de gestion

droit droit distinction. atteste consommateur, afin d'en faire bénéficier le considérable que individus pertinence dans la mesure consommateurs, spécialité n'est commercial et d'ailleurs qui, plus guère opératoire. Ainsi, le suivant différente de celle de son 1a la agissent économiquement 76 jurisprudence a la distinction entre qu'ils sont dirigeants droit de la porosité, où tout d'abord, ወ› consommation pénètre donnée tout 1e ce les ወչ sont les cocontractant, moins, d'entreprises professionnel la branches L'extension notion de mêmes du 1e la

physiques. D'autre part, l'activité richesses productrices qu'elle morale renforcent d'une part sous-estimer d'activités juridicisant commerciale, morales personnes morales, morales. Certes, la remarque double quasi droits de la personnalité (droit au nom, L'inefficacité de la distinction, y compris concernant les d'avoir une sont de face l'analogie forme tantôt en ce proprement de les concernant au-delà de la distinction entre quasi vie civile richesses, qu'elles sont créancières, entreprises, dites privées. Mais il avec la perspective pour une et perd de les privée (secret personnes morales les tantôt personnes des formes instrumentales tantôt économique est lesquelles รล personnes force consommatrices débitrices, morales, des affaires), concernant ne n'ont juridiques également de etc.) personnes personne faut personnes tantôt parce forme qui pas les de

mais conflictuelle. En outre, l'économie plus Le nn patrimoine, souvent mouvement est un tissu de relations. entre comme de l'économie professionnel biens traduction d'une n'est pas un fait entre Cette relation et des consommateur relation patrimoines économique statique⁷⁷ s'opère Dès

^{1&#}x27;incidence pluralité un temps où de la pluralité de vies dans une même vie, synchronique se juxtaposent de plusieurs personnalités vies. pour nn ۲. intra

individu dans un temp ⁷⁷Pour l'influence de admission d'une branches au du droit droit propriété pour variation des des c C cet biens cause élément sur les ٠. : l'évolution dynamisme autrui conceptions du frontières patrimoniales couple dudroit "flux-activité" patrimoniales, comptable Suivant par

civil, parallèles travers le relation à juridique c'est pour régir une même relation. persiste et autonomes, travers droit civil. Il en résulte des par une le droit commercial à analyser le sorte de droit de schizophrénie commercial premier et que le terme le second à еt législations de droit de système

De commercial. droit, dans stratégique du droit des sûretés face relève la même ici un autre un slalom entre le façon que type l'on de avait jeu entre droit civil et le au droit des relevé les l'utilisation branches sociétés, droit

- pris patrimoines politique législative choisie. Mais il aux 1e surendettement, alors qu'il s'agit entre commerciaux. moins qu'il créanciers prises prise ۵, Parallélisme regrettable les procédures l'égard de ses créanciers. Le droit de gage en avec C'est est y ait considération des difficultés à honorer les engagements ainsi mis en œuvre ainsi cohérence entre les collectives qu'aucune d'une législation des corrélation toujours d'un débiteur et mouvements ou enrayé, convient alors les procédures des débiteurs civils branches n'est suivant entre du droit général ወሳ tout les
- cherchera, tandis temps que cas, la procédure ainsi les le débiteur civil et Mais le droit débiteur, corps de patrimoines. Or, il peut y G 9 faire effet, Incohérence et commerciaux, alors que l'économie que, du circuit économique des accords avec les créanciers sont face au passif exigible règles concurrents, à relations qu'il s'agisse du particulier ou de l'entreprise, <u>i</u>l par dans positif ne d'un s'agit élimination de le système juridique traitant différemment débiteurs économiques. En effet, dans le surendettement cherchera, dans le débiteur commercial, pervertissant toujours second cas, traite pas avoir contradiction entre des le consommateur de partir d'un constat droits ìa par mesurer du tout de procédure est un flux entre l'actif disponible. des l'incapacité créanciers la inconséquent, recherchés, à même collective les 1e premier commun. même au

constitutifs de la prospérité. 1e l'entreprise78 besoin, système l'un et l'autre, les économique Or, conserver cela repose n'a dans flux entre guère précisément de 1e sens les circuit patrimoines dans sur la la économique mesure relation étant οù

personne entre activité privée et matière débiteur. Dès 60 situation de Pertinence sociologique de la distinction entre le créancier et le est bien la distinction entre situation de physique lors, débiteur. et entreprise. il apparaît activité Elle transcende que E) professionnelle summa la distinction divisio créancier en entre 1a

définira (commission de suivant créanciers suivant qu'elle est créancière, ou proche voire conseil dernière effet, qu'elle se s a quelle (notamment situera par rapport à fonction, surendettement, juge consulaire, etc.). est que souhaitera sa division débitrice les soit la établissements ou personne la question proche intéressée, de des ou du patrimoine, crédit), non, débiteurs etc., cett des

du l'affrontement peut prendre conflictuelle deux débiteur sont opposés constat termes 79 n'exclut selon lequel dans la mesure où les en rien qu'il existe une .. forme⁸⁰ c'est autour intérêts s'agisse relation du du créancier patrimoine d'une relation qui unit que les et

du patrimoine est, d'information du 61. créancier mais Définition essentielle du patrimoine à travers le droit de gage personne définition avant toute créancier l'origine variable chose, non pas tant de Cela du patrimoine à la tient règle au de travers le fait l'unicité l'émanation que général droit 1e

tout consommation. décembre 1989 traitement ⁷⁸Entretien M. prix des entreprises dans le circuit système distribution, de C'est une notamment, juridique a en l'insolvabilité. Rouger, président du tandis incohérence profonde.". on еn élimine que de D'un effet tribunal de les côté, l'autre une ntre côté, par la loi du personnes du circuit de économique de démarche on cherche commerce aberrante יש la production la loi du 31 maintenir de sur la ď

économique conflictuelle. supra n°57, Lepatrimoine, comme traduction d'une relation

profitant, créancier, patrimoine> ien autant auquel D. n'assure Airault, que possible, Ľ faut pas notaire conseiller non de sa surd "Се position de force." d'adopter une principe garantie "l'attitude d'Attila", <de suffisante l'unicité

qui commissions de seulement concerne concerne l'unicité⁸³ \Box lien remarquera égard, patrimoine personnes ciers⁸¹ atrimoine est général des entre l'unicité prise ď le tiers les 1e travers interrogées que restant parce est 1e titulaire en surendettement 84 créanciers cette patrimoine une créanciers. Quelle est Ф qu'elle compte Сe pour souvent droit notion caractéristique conception mais d'une sens mais mais seule de et confuse entièrement la gage⁸² d'une façon première encore, son bien globalité, compte d'une que titulaire, no l'assiette de C'est globalité et soit la inexpliquée division tous pour tournée par pourquoi, cette les par 1e l'unicité exemple puissance du en en \Box tiers iers, vers rapport globalité pour droit Ce Се יש leur des qui qui non les On du du de

mieux d'ailleurs caractère s'explique fonction mais satisfaite pas mécanique sans lorsque par de la inconvénient, du des l'on mesure définition droit mécanismes de l'efficacité qu'il même gage affinés du ne général patrimoine s'agit s e de trouvant pas nature \Box est Ce Là

d'unicité concept ⁸¹Entretien M. notion ď notamment les interne au patrimoine. "unicité externe Rouger, du invoquée héritiers, les créanciers, président patrimoine" par les du tribunal n'est tiers alors évoqué de commerce l'Etat. que qu'il par de L'unicité Paris n'y les ayant Ω pas est

demeure 82Entretien une réalité par Boyreau, avoué à et pour les Bordeaux garanties.". l'unicité du patrimoine

globalité 83Entret "Sociologiquement, ien que A. Pézard, d'unicité." le patrimoine est conseiller juridique du davantage lu directeur appréhendé en du termes Trésor de

clients obscure... liquidités d'éléments, Entretien pour conçoivent G. nous, de s'agit de Marliave La biens question nn bien d'un financiers, concept cette et terme relative A. garantie global, juridique Feltz, de ۵v biens immobiliers C.C globale. l'unicité qui qui . Щ inclut ne ; du patrimoine nous parle pas Le nn mot et certain pat divers, pas rimoine paraît nombr Les

[&]quot;Pour globalité notion Entretien globalité patrimoine toutes les de moine par personne globalité à celle d du A. du patrimoine de patrimoine opérations Puybusque, fait que et d'unicité." ٠. gestion que mais non j'ai nous d'unicité... en à connaître, de aucun considérons qu'il patrimoine, cas, Notre je nous n'assimilons raisonne conception n'y Colbert en de qu'un terme la la

n°46, 84Entretien considère n'hésite surendettement est pose être La mêmes du davantage propriété pas à demander le justifié bien J.-L. Vatın, ___ ment : "Pour le banquier, patrimoine réflexe de peut-êt re de préserver familiale famille.". et, dans sa totalité, des cautions. traitant en matière de pour Sur de France, Commi une partie autrui cette des La situations dernière actif et régimes matrimoniaux, commission Commission des biens communs, compte question, passif. compromises, de administrative beaucoup, surendettement ۲. comme problème car de

prêtent tendance établissement de crédit conduire symbolique conventionnelle85 que à accorder ۵v engendre sur faire, gage En tandis chez du crédit inconsidérément 86 spécial⁸⁷ outre, français 1e que créancier la les ont quiétude peut-être effectivement banques est susceptible que étrangères ce que les 1e de droit ne 1e

matière, alors qu'elle consacre la notion général⁸⁸ étonnante n'affleure consubstantialité explique mais guère bien pourquoi la notion d'unicité en ancrée entre droit public patrimoine de voies du et d'affectation89 d'exécution fait droit du de patrimoine l'absence de en gage

Mais du dogme posteriori droit gestion la personne Cette 1e se cela n'est de conception des choses est patrimoine apparaît dans patrimoniale de l'unicité 90 déformer gage la interrogée est plus théorie général. pas pour autant elle-même et C'est analyse fondamentaliste אס la l'occasion contraire les flux d'autant particulièrement le Code civil à travers doctrine plus du de plus au droit classique qui a patrimoine, la que accentuée transmission construit chargée les biens que non de a

banques conventionnelle conviendrait tel "délimiter ouvertement *5Entretien recherchée procédé permettrait créancières.". transposition d'une solution américaine, D. Airault, notaire : "La solution souhaitable devrait dans un aménagement conventionnel du droit de gage se limiter envers La son de serait Republic légaliser ses perimetre aux biens particulièrement adaptée à la de rendre maints services. De lege ferenda, clients, city cette de à ne pas utiliser son droit de g gagés désigné par la convention. bank faculté dévastation. of New-York pour п qu'avait qui Cette situation créancier s'engageait gage. solution proposée gage des

banques servant imprudemment L'unicité "Entret mince soit-elle, ce qui a rudemment diffusé le crédit. "effet ien G. Bellargent à être du patrimoine l'activité, retour" plus attentives argent et J.-P. Delpeuch, not au niveau d'un déplacement avec implique tout une pour et solide." publicité La ۵, réduction de conséquence mieux 1e patrimoine dans l'obligation, corrélative, amènerait cerner l'assiette notaires : que les ba des responsabilités. "... il banques aux aurait biens leur

garantie, 87Sur le " vertueux allemand et "cercle vertueux" que ce cercle vicieux français cela engendre, v. infra , nº111, Cercle

créanciers." l'unicité cassation : nicité du J. Massip, con patrimoine conseiller Pour moi la est conséquence t le droit ۵, la première essentielle de chambre gage civile général principe

Pichon . [T] L'invention Synthèse de droit t public, préc., l'unicité du pa p.1.

n°82, doctrinale de du patrimoine

exceptions est économiques, dans droits d'opacité sur l'ensemble comme 1a donner. patrimoine, utilisation limpidité, perspective financier maniée 'n patrimoniale purement mécanisme b pourquoi l'information sur \triangleright rançais susceptible rdinai réd réanciers, personne côt jurisprudence, pour rimoine titulaire⁹³ transparence mesure it la ው une re, d'une de vie du En sur le auprès la de civiliste. de de la que droit distance... alors concernant d'une unicité de patrimoine, et ses effet, et la loi, privée s'il 1e de "l'affaire par lorsqu'il façon trompeuse la perspective perverse confiance Cette constitue personnalité, secret constituer bilan le biais de fiducie de de des est l'avantage la biens du gage étonnante 11 créanciers opacité, surface prend la , les privé patrimoines de leur fait des pour les hommes Tapie"92 et apporte des biens dont la personne explique alors 1e trouble de est le des hommes nn de de personnalités et division la de bilan de vrai droit financière sert créanciers, patrimoine 94. pureté généreusement que outil intimité technique forme l'englobement attirerait Се Il demeure cette cette une ayant aveuglés par en 1e mais décalque, que 1e civil très comptable d'un des du patrimoine information politiques, rapport version fidélité des partie goût établie ainsi gage fallacieux de cette du du bilan Се patrimoine intentions. Cette précieux <u>1e</u> ainsi que, dont 11 étend par débiteur. responsabilités servie sont patrimoine du est prononcé se a sa comptable transparence d'une façon comptable 91 l'imbroglio indûment du on se patrimoine la nn vrai peut refuse en cause pour imposent par que définit 1à vers par bilan estime entre voile seule C'est être des que des Les ion еs les Le ⊢e

problème internationales de l'opération fiducie 91Entretien dans et comptable **7** fiduciaire réelle Genty, droit reste Directeur Banque de pose encore tenace. Се patrimoine Ę 1e bilan de problème d'affectation... doit France raison de être ٠. la "L'adoption une des gest photographie De ion nécessités plus pendant

présentation du Bourinet-Malaval aval et S. Mo patrimoine de e de la la vie économique.". travers et patrimoine, 1a presse, 1a

privée, opacité < ibidem , que lorsque Bernard p.8 S stratégie Tapie S revendiquera a e la transparence tout ď coup, aura au perdu nom son de

efficacité. ⁹⁴D. Gutmann Gutmann, Patrimoine et Vie privée, annexe V-3

communicat déterminé éventuellement patrimoine tel que la fiducie L'admission L'éventualité d'une division du patrimoine droit laisser voir leur aptitude à le faire... Corrélativement, le qu'elles doivent qu'ils ne le sont que les ystème <u>1</u>s patrimoine renseignements personnes de doivent public gage comptes avec ion du 1e législative mesure 99. ordinaires s'agir d'un registre du créancier est en quelque sorte rendre et crédit contenu d'affectation garantir leur engagement aux créanciers... Il n'en est sont qui performant des alors Il est vrai que l'établissement du patrimoine ٧ d'un exige dont comptes. seraient rendus doit donc s'accompagner de accroîtra on considère mécanisme conventionnellement publicité98 des portées On On davantage du candidat 100 relèvera contrats, l'ampleur sans aller jusqu'à de division cette par l'admission pas ainsi pour paradoxalement 11 devant aux médias⁹⁵ aveugle⁹⁶ d'ailleur opacité⁹⁷ pourrait d'un être qui du

préc %D. présentat Bourinet-Malaval nor S du patrimoine et s. de Bernard Tapie Moisdon, Vie publique Tapie à t travers et patrimoine, 1a presse, 1a

regards" Gutman, Patrimoine et vie privée, préc., qui évoque un "conflit

désirée par °Entretien Entretien distinctions G de Marliave et inctions de pa patrimoines, à l'égard de Α. Feltz, e l'autre. " "Bien sûr, C.C.F. à fin de " On On peut aussi confidentialité

d'information." les lege activité déterminée. droits des tiers ferenda par l'un des conjoints ien P. Ducoroy, expertde créer des expert-comptable en Mais leur 11 masses de biens affectées à il semble alors nécessaire semble alors assurant des garanties rien n'empêche, à un de préserver sérieuses objet ou

d'une du principe de l'unicité Entretien V. système efficace de publicité.". Nahum, créateur et dirigeant d'entreprise : du patrimoine nécessiterait la mise ;= l'abandon en place

manque qu'elle Entretien R. des biens et le droit d'informations est présentée Genty, Directeur va générer dans le des obligations.". Banque projet des conflits entre l'application du de France de loi, est : "La trop fiducie, opaque. telle

assurée Entretien L. instrument par des n L. Boyreau, avoué près la cour d'appet de Bordeaux : "Notre réaction à l'égard de la fiducie c'est de la considérer comme de fraude. Sa transparence devra être efficacement

du contrat, le contraté la publicité peut imaginer un registre consultable ou --peut, par contre, limiter les droits d'investigation, quant au
peut, par contre, limiter les droits d'investigation, quant au
peut, par contre, limiter devant alors s'adresser au débiteur Entretien E. ad hoc moyens de publicité." Laluet, avocat à Stra des ne doit contrats de fiducie. A à Strasbourg : donc viser que " Il faudrait constituer territoire français. l'existence, l'heure actuelle, 1e pour contenu On

n'étant révêle qu'avec r accert en l'étant révêle qu'avec r accert en plantretien E. Delesalle, expert-comptable, commissaire recours les ρv des nouvelles disposit bilans simplifiés ou dispensant comptables d'établir aux un bilan autorisant comptes (loi

créanciers eux-mêmes, principalement fiducie-sûreté, susceptible de se retourner alors contre l'adoption procédures collectives, ne supporterait sans d'autres sûretés, outre, professionnels gérant leurs intérêts qui mais gage biens non pas exprimées perspective Remise en cause du droit de gage général des parce la dont l'état général. tant parce mesure notamment par les branches de la fiducie. de ce qu'elle la propriété n'était plus nettement de où il s'agirait d'une nouveau procédé C'est dislocation dans parce qu'il a été juristes qu'elle porte atteinte du On droit, alors comprend visait à constituer une face au principe de la perturbateur les principalement אמ lequel est dès les banquiers 101 déformé et l'assiette propriété créanciers lors s'en inquiètent. doute créanciers, que les le droit monté contre pour du droit titularisée celle réticences serait pas masse de fiducie, autrui, bien par la des des 1es les Εn la de

biens, création de droit la du droit de gage fiducie Distinction de la fiducie-gestion l'opposition de les gage aboutit personne créanciers général général et des tensions entre débiteurs entre ۵v juridique et est plus une du créancier division des constituant et de la fiducie-garantie, au regard complexe. മ et pour fin la débiteur En effet, lorsque patrimoines s'inquiètent gestion et créanciers. autour sans des du

alors illogique, profession 'administration bilans que le février plus et bancaire bilan devrait être même complets 1994), fiscale, choquant, on pour il est peut 1e accorder l'image fidèle du patrimoine." r Banque de France : "... il n forfait y a fort se ø possible demander des des fiscal qui dispense crédits. bilans que comment les banques e . Je considère simplifiés du exigent bilan,

technique qualité d'affectation apparaît responsabilité 101Entretien R. Genty, Directe certain que la fiducie-sûreté l'immeuble devient indisponible. Les banquiers suffisants montant informé de de crédit. De p ontant du prêt primées d'exécution des du gage supplémentaire Il s'agit et droit des la par d'autres dans l'état fiducie créanciers. iducie obligerait les plus l'engagement d'un d'un de des même 1e de Directeur garanties est propriété. L' e plus problème plus choquant pour solvabilité en inutile." techniques Les soit un modèle utilisant modèles traditionnelles de confiance. L'utilisation de alors permettent traditionnels la banquiers son immeuble idéal pour les technique que débiteur. risquent 11 entreprises en le faut de ne ď évitant d'un créancier augmenter d'engager correspond le maintien détourner sont fiduciaire Rajouter renforcer patrimoine peut-être n'est qu'elles n'est dépôt leur leur pas

en prenne débiteur, observera rétrécissement la dont que charge les de 1a biens fiducie-gestion l'assiette no lorsqu'il peuvent du ainsi s'en révèle droit est fructifier de ainsi gage incapable favorable général. sans qu'il au On

garantie Il nouvelle susvisés comprend entraîne banquiers മ lorsqu'i en et forme elle Φ la effet une ssentiellement la technique des bordereaux Dailly 102 seront j même de est s'agit sûreté, approuvée division analogie sans d'une doute qui puisqu'il très forte leur par et les fiducie-garantie, 1e les est premiers s'agit même créanciers. profitable entre bénéficiaires rétrécissement alors la fiducie et laquelle Cela d'une dont Se

Cel opposés d'une propres longtemps abstraite la ntérêt Ġ Ligne démontre S bénéficiaires du de d'un droit comme même еn tension, créancier peau premier relation économique de de ne mais et lieu gage chagrin se du que bien situe général débiteur, la et pas dans ligne peu réduit dans ces la apprécié de force défense une deux depuis de c^{\dagger} voi ermes fense bien des ses re

créancier¹⁰³ que du patrimoniale fiducie-gestion créancier. fiducie-gestion, débiteur Difficultés la fiducie-garantie I et diffère, fiducie corrélatives Cela apparaît est du créancier, пn du est voire débiteur, mécanisme d'une organisation juridique unique ainsi particulièrement est S oppose, et et la fiducie-garantie, nettement nn offert observation mécani suivant au que .sme débiteur illust la faite qu'il offert conception fiducie que s'agit pour la tandis par du au La

banque, cependant ion succède on de est garantie, entretien d'ailleurs en attente <u>و</u> car de Marliave naturellement là et banque de ဌ et n'est fonction A. ď la Feltz, pas première qu'un de C.C.F gestion seul métier. et Pour de une la La

Paclot, Synthèse de droit des affaires, préc., p.17

patrimoine industrielle biens patrimoine industrielle casquette Barbeyrac, Pour une au patrimoine professionnel professionnels. compréhensible lui, consiste est perçue (bancaire ", . ° D illustration de ce miroir Si l'on envisage c'est-à-dire une ч alors à jongler entre מ ; une que l'unicité casquette différemment Lorsqu'on patrimoine, Crédit agricole 1e personne et qu'il patrimoine le gestionnaire de du patrimoine du débiteur l'envisage bancaire prend selon DD, nn double face, qui les un patrimoine. que ° lui biens personnels risque sous est ou 1e sert de patrimoine une une •• . . < sa gestionnaire industriel, La réalité L'unicité entretien gestion gage, casquette casquette sous et soit les du en sa de du

nn alors ingérence l'affirmation idicie-garantie unique de bonne mécanisme. dans politique selon les affaires est d'éviter laquelle législative du pour l'un débiteur¹⁰⁴ de son des mêler bénéficiaire intérêts les 11 n'est deux toute dans pas

confusion doctrine, fiducie-gestion et observera différentes par d'ailleurs la versions voix que, notamment de que du malgré 1e texte projet les Claude മ initia mises en abouti Witz, \vdash ne ۵, garde visai une les de telle aléas que la

entr l'adoption passage un la mesure compenser difficultés σ lexibilité justifié prospérité complément peut **Fondements** la οù de deux liées dans 1e fiducie peut s'agir l'inadéquation d'un de principalement l'enfant du premier à une titularité particulière. се des biens. 1e très générations. spécifiques droit, mécanisme d'une droit אמ heureux titulaire qu'on l'adulte, inadéquation constituer le C'est de la fiducie-gestion positif, de la du droit transition. patrimoine perspective d'insertion L'impératif que 1'approuve n'est la passage മ pas La fiducie-gestion, pour fiducie-gestion particulière des temps en avec au regard ou d'une objet mesure grandissant incapacités. d'un sa titularité non, entreprise de d'assurer clair dans passage, appe par diverses de aît de de la la

propriétaire Ainsi, S défavori la fiducie-gestion S Ø, <u>initial</u>, en lui dans sa position est permettant de un débiteur <u>mécanisme</u> notamment en de faveur n'être du

créateur l'œuvre conteste Φ encore, difficultés liées **Fondements** particulièrement 11 d'art en elle peut effet au principe même étant spécifiques s'agir d'une résiste l'aptitude déjà par ainsi par de la fiducie-gestion essence de la titularité. inadaptation de principe. Il pour de définition l'art les ۵v la œuvres ۵, au regard propriété Plus incarnée la radicalement propriété d'art de par privée, diverses son On еn ..

affaires excellente retien du manière débiteur D. Airault, de ne plus notai ire voir "Pour reprocher banquier, se sor son ingérence dans les une

masse par Ainsi biens anglo autrui, lors, ppropriée. l'appropriation -saxons de gérée la technique que proche biens <u>fiducie-gestion</u> définie sans 9 et, concernée du la connaît par de la pourrait dimension par mécanisme la fiducie, 1a fondation, son est puissance ouvrir psychologique développement un de la l'admission <u>mécanisme</u> de sorte fiducie, telles du de propriétaire. du en dans propriété perspectives d'une pouvoir est faveur les mas la Se de donné pays plus pour D de

- une cons droit susceptible modifier difficultés mécanisme Ce 67. sociologiquement, fiducie-gestion financement et garanties. iroit ociologique ancier Difficultés sont opposition, dération des que concernées 106 mesurer ainsi, les et sûretés, les Mais des d'entraîner débiteur délicate¹⁰⁵ propres que banquiers créancier banquiers même car cela vraiment entreprises, économique et 1a actuellement à la fiducie-garantie <u>la</u> Mais Si Cela sans doute société peut ne fiducie-garantie c'est sont qui dans quels Cela la est En mais actuellement bénéficieront fiducie-garantie et par française tient les d'autant effet pas effets juridiquement, qu'il contaminé un enrichissement, aussi différentes aussi aller en l'état secondaires est est <u>l</u>a plus se idéologique, par dans au sans très un alors caractérise des propriét s'oppose ۵v une le fait une mécanisme branches rapports délicat difficultés prendre droit d'un garant cela posit que car entre entre par tel est des ion i e est de du on en 1e en
- plutôt crédit, 1e débiteur mesure favorable Spécificité et d'une comme créancier. où Où au créancier 11s sorte nn sociologie On couple sont de pourrait couple rapprochés française nécessaire. 1'est infernal, certes également de l'un l'opposition considérer Mais animé de au 11 l'autre débiteur, d'une s'agit délétère que tension Ce par bien entre dans qui 1e

puissance n°32, Dro des sûret et personnalité

banquier ¹⁰⁶V. supi parties simplement .. exemple construit banque nce et Droit entret : nn < isolement instrument ien aussi Laluet supra de plus au n°37, avocat service d On d'une aura paradoxa alors eule

perceptible cette étude¹⁰⁷ dans chacun des entretiens mené S dans 1e cadre

L'organisation systémique utilisées vicieux du méfiants, est Ce une une collectives 108 Laboratoire qui soupçon débiteur, mise Се trace avait conception moins une S e que et les la indéniable conçoit spécificité été et de 1e destructeur unes prise que du sociologie débiteur montré contre conflit davantage en exergue de cette et renouvelée en matière belliqueuse française, sûreté lors opposition du droit les où offre juridique d'intérêt. dans les par d'une autres notamment en la mesure la des 1e en branches pâture radicale en matière précédente comme loi droit est choses. Εn étant du détériorée. résulte anglo-saxon autant ď 25 où le du entre ses On de déjà de janvier recherche droit en retrouve patrimoine d'armes¹⁰⁹ nn créanciers patrimoine procédures 1e créancie cercle signe ayant 1985, sont du

façon limiteront la description du et débiteurs. suivant Ainsi, 1e juge, plus composent toute qu'elles Cela toujours particulière, réalité en et sont complique qui ď et vues sont la toute 1e recherche par aptes patrimoine certes créancier les notion à offrir une La créanciers de tâche aux éléments changent l'équilibre. no du garantie. son ou législateur de par conseil actifs D'une figure

l'opportunité minimum Strasbourg, Entretien principe organiser générale, ien exemple, consensus tendance vital de A Pierre on la l'unicité du patrimoine Pézard, conseiller ď du droit protection du débiteur peut entretien P. propos "Mais et Goetz, car observer ce, débiteur dans une de gage général du créancier de au bénéfice des créa directeur juridique d l'admission Ducoroy, que et créancier vision verticale, la législation au expert-comptable paraît d'une détriment créanciers s'opposent, bien être la actuelle insaisissabilité on ne pourra de Banque du nature créancier. ordinaires" "D'une a populaire tendance sûr, obtenir freiner d'un sur de

n'apparaissent existent contractuelles librée rapport actuellement que appropriées de dans un sens. force. dans et L'idéal juridique du directeur Trop souvent équilibrées notre tend arsenal ø۰ la Même établir l juridique, transaction n s. du Trésor des les n'est sanctions relations elles

¹º8Rôle différents et Italie), 155.
tien G. Bellargent statut pays d'Europe des professionnels dans préc (Allemagne, Angleterre, les procédures Belgique, collectives Espagne,

reprendre. débiteur). 109Entretien les sortes dans g Mais actifs de amoindrit motifs cela non ruine saisissables l'efficacité des sûretés." les vicieux, et débiteurs J.P. Ìе crédit en ce Delpeuch, Inod (cf. sens (or, que réforme notaires qu'on 1e Ìе créancier de débiteur veut la "Depuis faillite) protége est puisse pour ans, se 9

passif, caractéristique entame gestion la même ici passé la patrimoniale façon, définition de les sous mettre personnalités ne même silence¹¹⁰ se en du réfèrent corrélation patrimoine, en charge qu'aux l'actif lequel d'organiser actifs. avec മ pour Cela nn la

patrimoine рe relever ď Mai xplicit rmanente, finir la ò s'il est vrai fonction de 1e Ø no la patrimoine, de part non économique l'opposition de que au nombreuses principe les avec personnes et la débiteur-créancier financière perspective juridique personnalités interrogées de de sous-jacente garantie une l'unicité se référence on réfèrent peut pour et du

- А **B** RINCIPE D'UNICITÉ FÉRENCE INTÉRIORISÉE DU PATRIMOINE PAR LES JURISTES ΑU
- doctrinal être plus souvent départ clairement 69. Intériorisation remise intériorisée 1e Cela nécessaire rapidement cas sur perçue permet en les pour cause du principe juristes est des ni énoncée ď la ni celle justifiée, cette opinions règle ses de l'unicité (2). par qui fondements occasion de la n'est exprimées. mais personne l'unicité du patrimoine. pas qui de clairement exprimée, est Cela mesurer interrogée du 1e La semble patrimoine, articulés point pas règle l'effet bien même sans de
- de ses fondement ۲ affirmation de 1a règle sans 1 art iculat 0.
- 70. la menée personne Difficultés des entretiens interrogée des personnes а souvent était interrogées souvent été entravée مه définir dans par le l'incapacité patrimoine. 1e fait que de La

¹¹⁰ Pour l'université juridique, de la distinction du pa la prédominance patrimoine et < du infra contenu de n°75, sonďu contenu. Remise patrimoine en cause par sociologique

pédagogique¹¹¹ professeur premier question pertinence faute interrogée définir, qu'était et indice mécontent même de S (P еt de nn professeur. dans comportait étudiant, relever de patrimoine. de des la n'avoir persistance termes que souvent Ce cette le nd I 1 réflexe non réminiscence plus répondre n'est comme nécessairement de universitaire souvent, cette nn d'ailleurs correctement étudiant relation de la juridiques l'activité pas pris personne est ď entre sans une nn еn

les principe patrimoine. de consé simple pour pourtant diffi règle avoir l'émi 71 ent \vdash exceptions unicité quence culté. obtenir ssion **Facilité** sı. qu'un retiens on <u>oubliée</u>. formuler de et seul Εn peut Il مو nn technique du la tant comme émettre outre, postule patrimoine, résultat légitimer règle que Cela patrimoine ω qu'on ne nn ains la ne tient mérite selon s a L e règle l'est d'une différent, simplicité 0 0 seul référence avec sans s'aventure est de non-respect 112, laquelle ď part définition fait en l'unicité. énoncé doute beaucoup corrélation <u>ب</u> entière¹¹³ nette une qu'il au Cela de pas faut Mai fait la personne est plus dans du est S s'agisse définition contourner que aisée Il en 1e relevé faite patrimoine 1e facile apparaît l'énoncé fait revanche ne maquis dans d'un peut sans une que du et la

les

régimes

séparatistes

pédagogique ¹¹²V. supra infra n°84, Lapuissance de 1a doctrine D, travers l'activité

supra n°23 s., Laplasticité du lien entre patrimoine et

déterminer matière rencontrer, entre d'avoir b de c'est aussi e d'éventuels pat ontrer Cour avantages non négligeables dont exemple, sa simplicite....sa simplicite...sa sim "L'avantage les pouvoirs dans régimes entretien M.-L. 90 patrimoines domaine, complexe Multiplier matrimoniaux respectifs .= que problème des fro s d'affectation. I les difficultés clair principe conseiller contribuer Goyet, les des patrimoines, de où. celui conseiller de La époux a, règle, frontières 'universalité de la créer du la première est sur qui serait de chercher de parfois simplicité existent certains la Cour mon contentieux" qui regrettable chambre point du patrimoine ש se délicat biens souvent Les d'appel poserait civile isoler evite dans de en de

avancé s'informer cependant a'un problème la système entretien simplicité יש des connaître lourd soit un inconvénient frontières. ₩ car toutes Monassier, la création de les je obligations ne notaire pense patrimoines car cela pas et "Un les que oblige autre consequences aff mise ectat avant Ton age en

l'on dès définitions lors appelle que élémentaires la l'unicité "culture du intériorisés juridique patrimoine par générale" relève les juristes þi en éléments de Се que et

personne Mais patrimoine, perspective N la Difficulté raison et première des ۵v مه pour laquelle biens¹¹⁴ savoir justifier de la distinction entre la théorie et nn le n'est que principe lien 11 ne de très rarement énoncée consubstantiel peut l'unicité ٧ avoir du la technique patrimoine qu'un entre seul la

observation être la distinction de avait -que retenue¹¹⁵ et pu technique. faite soutenir qu'i Mais la théorie que, Ë l'on convient dans et en la de sans c^{t} matière rouve la doute pratique ici qui de des nous ne distinct doit traces, occu pas 'n. ipe, On

n'est relativiser la retrouvée définition esprit patrimoine règle effet, nn nn fondement, second des même tandis cette се et personnes de qui temps que les l'unicité, première ۵v ce relève travers fondements, l'énoncé qui interrogées. relève de est interprétation la d'une garantie la parfaitement de n'est théorie la Mais justi technique, qu'offre pas fication, car 11 disponible convient spontanément on l'unicité avoi ď observe Si savoir K се ď

qu ' 1a être joue fondement, fonction de l'unicité 73. amoindrie. fonction de Justification plus le le aisément du patrimoine patrimoine jeu ou moins dans garantie ne C'est de instrumentale garantie rappelé, la la au bénéfice large donc à travers la fonction mesure division n'est c'est 1e au saurait du principe : οù patrimoine, bénéfice pas affectée l'assiette des créanciers 116. la fonction équivaloir elle du de garantie. évocation dans créancier. patrimoniale dans ne de ۵v son nn du principe s'en garantie son Се exi Certe véritable princi qui stence ct Ainsi, S rouve peut que est рe de

gage général du créancier. patrimoine Qı, ravers

historique ¹¹⁵V. supra 114 Synthèse théorie supra, la et n°61 de philosophie de philosophique n°16, Absence de ique. Définition dude du essentielle principe pertinence droit, préc de α u de l'unicité et 1a supra, distinction du n°12 patrimoine entre

du d i confondre par nécessairement créanciers, patrimoine, l'impératif sur avec nn qui tel dispositif, <u>l</u>e l'unicité dont de patrimoine lui-même Ф titularité pour On sait du patrimoine fondement ne qu'il e t jouant par convient la le qui que garantie. droit n'a sur de pas d e 1e ne gage d'effet Ħ рa contenu Ġ non des Рe

- non travers droit détriment S S la justification de créanciers doit par unicité personnes observera qui personne par relèvera opposition au fondement qualitatif de l'unicité 1e Justification quantitative contenir actuel, est droit unité la technique et du qu'un et considéré, interrogées garantie. titulaire que cherche qualitatif 1e abstraite notamment 1e type plus tel cette crédit. des ወሳ est quantitatif, tandis d'actifs I raisonnement c'est le appréhender du puisque le seuils notamment. préférence de l'unicité faut donc est par droit 9 une définition de type qualitatif. contenu du patrimoine possibles relèvera des marque du patrimoine en conclure la réalité n'est pour rapports lien qu'il pour de 1e que la pas liée Cela montre est quantitatif à la personne. liée économiques l'évolution par satisfai suivi qu'en s'agit opéré référence مه masses a par réalité garantie, Le leque aussi d'une entre et du au o n ۵'n יש
- ре juri mettre effet, cette définition contenu. tt ser sonnes Remise en $\boldsymbol{\Phi}$ ა ტ dique S 117 en dernière préalablement e réfèrent Cet 9 distincte corrélation l'actif et le passif. interrogées patrimoine même cause sociologique de la distinction du patrimoine peut état vient du patrimoine, affirmer généralement des des par visent s L choses ა ტ éléments 1e que peu définit patrimoine doit 1e directement qu'aux spontanément qui patrimoine expliquant comme être 1e acti qui composent et confronté une Dès fs les les n'est ۵v ainsi et lors l'esprit universalité contient biens pas non que pourquoi et par apte perçu de aux les et son D

s e actifs économiquement 117Entretien actifs révèle auxquels possedes . m l'actif, que Monassier, les éléments par Le une patrimoine jе personne notaire considère d e passifs est .. physique "Le 1e que ont patrimoine solde 1a été o L net personne déduits morale. est de l'ensemble l'ensemble Je 3 6 considère passif

dan et dans ď S S laquelle Sa Ø définit distinction 11 ion ne Ø lle avec Se -même limite la mass pas Ø de ٠. μ. S Ë act n'est ۳. Ħ S donc qu ' ij pas cont perçu ent.

- patrimoine de essentiellement comportement tour pas instrumentalisation simplement juridiques, transformation instrumentale façon 76. instrumentalité isant nor e **Absence** une joindre plutôt plus des démarche office est de générale, la vers définitions des les pertinence la présentée marque de de opposée les personnal fonctions doctrine. de type de la fonctions cette de de la pri et de règle אָם la distinction doctrinal fonct lités son vilégier doctrine, la ressentie la démarche façon suppléant On de démarche plus ionnelles évolution. interrogées peut droit 118 d'appréhender entre l'aval que comme laquelle puisque les même doctrinale. doctrinale vers théorie S nn 'accompagne ď fondements C'est Dès dire est les dogme 1'amont adopt l'unic et technique les Mais, suscept • lors qu'il ains fondement 田上 Φ concepts . ίt le g), ۳. et P d'une n, d'une ible Θ son que est est du St 1e en S
- ces personne¹¹⁹ "dogme" autant optimale avons personnalité patrimoine l'unicité éalité en Affirmation manifestations, 1e est ИV du patrimoine soit La principe du qu'il ı а d'une puis insi morale manipulée n'apparaît 11 paradoxale en sance ne de soit seule comme est conservé S nous La du par nettement agissai du immédiatement pas fiction dogme. personne dogme caractère avons fiction comme entre Ċ est Εn de là donc perçu concevable doctrinal afin effet, suffisante la 1e que évoquée et dans bien cont d'y patrimoine d'une le S₁ des inuation • ses être af alors la sans recou comportements pour faire origines divis utilisation conforme que que que et de ion ď g, pour nous la la nn et la du la

patrimoine.".
Pour l'influe

délétère habile économique. créanciers, l'influence supra, supra duentre débiteur et principe n°25, ۲. n°3, supra en Analyse de Adéquation la n°68, 'unicité matière de créancier. Spécificit 1a de de personnal 1ala dist règ1 Φ, sociologique iί Ō inction ውኣ législat 1e des ive comme débi de D, Ċ 1 eurs applicati 1a'opposi réalité et tion des

L'approbation constituent une démarche personne ouvent propos de du dogmatique pai le défunt lien 0 constitution la très Ф'n e t récusation droit utilisation étroit des théorique en des successions 120 méthode des deux du fictions droit vont juridique On mesure applicable ` d'ailleurs 1es squels entre

qui peut mais l'exception ne légitimation d'exception, les quant aut regretter remette fondement. ent osuffisance entraîne iment étude Autosuffisance être juristes יש son אמ partir son existence. en S traduit d'exception domaine Ce dogme officielles existence les mêmes effets logiques cause nn duquel peut de du dogme par naturel 1e la dogme prétendre auquel tous sa désignation attaché principe, est référence L'unicité solidement ou s'organisent. les par est effectif font exiger rapport raisonnements, ۵, s'imposer nécessairement du une au références intériorisé, plus même dans patrimoine **م** comme principe division toute Ainsi, s'il sans avant la mesure une justification 1es fussent-ils du justificat sans non est convient fiction 122 non d'explication limité¹²¹ discour patrimoine donc où seulement que justifié 11 et ion, Ś chez d'en l'on К tout С Ф de Се et

de ignorent La demeure perspective l'unicité que 1e adoptée dogme du patrimoine 123 s'effrite, par les personnes ne serait non-Ö. qu! jurist eп Φ rai S qui son

même L'importance de "dogme" logique évoque et pratique une analogie des dogmes entre en droit droit. et Le н Ó ligion \Box n rme

successions, Nico, préc., p.7 s. B. Ballot-Léna, La réalité de l'unicité dupatrimoine en droit des

demeure principe 1'on l'un des ٧a une au base." éléments ... 'Si la législation d'e fond Ш des les "Si]choses, d'exception" fiducie importants chef 1e principe d'entreprise, voit Ω 1e la d'unicité personne jour, il juge du patrimoine humaine, faudrait consulaire c'est qu'elle est TS.

professionnel"
123V. infra nº donnée, 122Entretien fiction Strasbourg j'estime juridique P. Control of the con Goetz, qu'il au n'est directeur 1erattachement patrimoine juridique sain de de Се personnel distinguer de patrimoine la Banque au du יש travers populaire une patrimoine pers onne

dupatrimoine n°131, Décalage ent re notion juridique et notion commune

la et met ФŊ œuvre pour l'un comme pour l'autre 1e phénomène de

est Kelsen soumises mais nn sorte dogmes sens dispense Εn système tout ainsi indifférent à qui les de d'une que apparaît impose moteur cas, ď ne sont de raisonnements une S e machinerie quelconque normativement sans avoir prouver 1e dispensant exigence ainsi immobile. Il dogme pas elles-mêmes 1e juridique comme peut mathématiques, son probatoire. justification. de fondement statut Se telles nn paraît définir dogme. fonctionne. La affirmations qui explicitement ou impossible de concevoir norme ce d'argumenter comme Le Comme Se sont justifier. contenu Ils fondamentale une les ۵v en fondées affirmation partir du postulats sont dans fondent 11 dogme une des К de $\boldsymbol{\Phi}$ 1e ω

l'impr sauf du était peut Mais, permettent droit. guère évis abandonné plus ibilité des Ainsi, l'interprétation par souffrir en concrètement, il pratique 11 S₁. conviendrait 1e solutions d'effet S (P "dogme passer convient particulières 124 de de référence d'en des l'unicité système substituer dogmes d'observer et du la parce telle patrimoine" réali un qu'on autre .sat qu'ils que ion ne

puissance qui l'autonomie de est plus exis certes conditions tent et encore difficile la d'une la volonté, portée sociologiques d'existence hasardeux façon de centrale répertorier l'égalité de chercher ou des périphérique, les des actionnaires, dogmes ď différents еn en mesurer tels droit. dogmes etc., la

venir contenu chacun 1e particulière, On fondement, système l'explicitation peut On On de est la peut juridique d'accord cependant, poser comme soit règle, ainsi la Ce መ d'une sur l'existence référence qui distinguer ۵v deux conjecture dispense l'occasion contestation conditions dogmatique une de qu'un ou de fonder explicitement situation alternatives. ouverte l'opportunité dogme est cette s L existe positive recherche reste profonde Soit dans du g),

patrimoine" "D'une 124Entretien d'avoir una Z Rouger, analyse , président il fant faut juridique passer du par tribunal exhaustive 50 principes, de commerce de Ce c 'est de qu'est Paris i e seul 1e

juridique l'enracinement elle règle, négative, constituée la est qui seconde est constituée exclut néanmoins par plus profond situation est dans l'adhésion d'autant cette plus par l'absence sa contestation. ď solide signe sorte la règle, d'une d'inconscient que de la moindre conscience et Paradoxalement, une premièr adhésion, collectif situat de ca ion la

droit et l'excès avoir été indifférent compris du contestation sont façonnés par catégorie et résistants fondamentalisme, suppléer Mais mener de dressé dogmes implicites par rapport aux dogmes explicites. 0 ociété, prat pensée Rau¹²⁶. ĸ patrimoine ffrite régression imoine mesurer L'effritement reliés par l'on peut pour ique Се Се théorique la C'est est menée le fond, S1 mouvement qui Ф chacun de rappeler appartiennent en fait fait de la liste la doctrine pédagogique. On mesure l'effectivité le été et imprégnée sans explicite de ces des dans par l'activité accrut en cela supposer modernisme, etc. Ainsi, de la l'adhésion spontanée consensus précocement d'eux une probable, de doute dogmes en qui François la la l'intériorisation du doctrine pluriciste 125 que la critique la auteurs à de sociologie, ne s'est que que mesure conception du sans doute le sont-ils du controverse des pédagogique, critique enquête l'on 11 droit la semble Gény, professeur mise principe où, première sorte conviendrait dogmes pas et la résistance peut la en œuvre de en semblable davantage à formulée retrouvé méthode d'autant qui patrimoine la plus voire qu'ils à des normes et, rattacher droit mise les de s'installe S dogme dogmes 11 . Il n'est en doctrine, après insurge ۵v de et sans l'unicité comme ወላ par kantienne de plus est ainsi la forte plus ۲ droit la théorie la par Aubry suffire identique dogme has présente grande François communes doute en avoi les ont dans seconde que contre semble qu'ils ardeux entr plus dont été pas est du У du d la de ۵v la Ó ĸ

¹²⁵Ch. Pichon et **H** Baron, Synthèse de droit public, préc p.3

¹²⁶S. ¹²⁷D. patrimoine", Geoffroy-Poisson, Gutmann, in "La Synthèse doctrine Synthèse de philosophie ď d'histoire droit dude dudroit, Kant droit, préc et préc., la Ġ théorie Ö

1'ouvrage sociologique textuelle patrimoine, Ainsi, Ce d'Aubry gu qui de c'est jurisprudentielle, sa est persistance et que remarquable Rau. Се dogme S S peut mais മ concernant une doctrinale, 4 voir origine l'unicité la ď condition non travers pas du

La mesure de l'effet doctrinal

- s'imposent déduction, acquise juridique, l'ensemble s'agit habitudes la Aubry patrimoine patrimoine doctrine L'invention et tout l'existence doctrinales Rau alors മ de projection d'abord d'établir toutes française, à été doctrinale ses du avec une traité biens, affirmation, les d'élaboration des la même de l'unicité du de de droits travers 1a patrimoine conséquences Zacharie. le force, personne, et lien entre du patrimoine. la traduction voire dettes et 9 comme notamment concepts, une d'en techniques, ٧ puis, la invention 128 retrouve L'unicité universalité tirer, personne opérée l'unicité puisqu'il une fois qui par les par et de
- théorie nature conservation contact universitaire. interrogées est La référence c'est a, du avec première pratique. pour patrimoine des références sont la paradoxale Le reprocher documentation des plus vue Pourtant, d'Aubry juristes des juristes souvent, étonnant ď doctrinales l'Université et Rau, qui juridique, la s'ils au principe de l'unicité. est n'ont transmission sont n'ont de ce que de pas celle-ci acquises129 pas les type, bloquer une perdu personnes telle acti et est Се toute même tout vité. qui de l a la

¹²⁹V. 128S. principe, donc patrimoine d'affectation, inconvénients patrimoine est principe le ce principe n'existe ni Geoffroy-Poisson, cependant principe ce e je trouve cela projet de entretien cette règle. de l'unicité une hérésie qui de loi l'unicité du Synthèse d'histoire du droit, tout comme В. du Monassier, en fait, صر م Là je fait patrimoine u patrimoine. je souhaite fiducie> est l'avais demandé normal". souhaite née dans la tête ni notaire en droit.... est une mais donc Je en étant brèche "Pour la préc., ne 1984. Je d'Aubry et moi 6.6 création vois opposé ne de plus comprends l'unicité Je que pense dans

coutume la \circ destination quarante séduits l'enseignement transmission présentation François d'abstraction terrain avance cela une être statuts est théorie point Sa l'étude sorte de d'ailleurs évolution théorie contribution radicaliser. personne rencontrés mieux que d'ailleurs suppose dure, de théorie par cette orale correspondants."132 du q e menée Gény, années de révision¹³¹ du des et la ۵, patrimoine cette de s, la est perspective, que par René cette oral qu'on juridique Ses ... 134 11 а théorie patrimoine peut par toute étudiants l'on la théorie entre est "dans fiducie titulaire collaboration Cela l'on pris adaptateurs dispensé g peut parfois occasion On particulièrement établisse 9 réforme¹³⁰ de d'Aubry Charles transmission Sève lui l'enseignement tient pourrait dire, serait еn forme d'Aubry Zachariae, essentiellement initiative : On fit, Dans d'une par nn début être sur ne H H еt qui français, notamment Aubry de еn étonnante les Сe particulièrement aller un mécanisme 9 notamment un saurait Rau obligerait sans еt diversité d'études successive subsiste dans thème création texte elle professeurs et remarquera b еt mauvais importante Rau qu'Aubry jusqu'à conduit est qu'il doute Charles au •• mieux une e t censé de participe par Га universitair la de le juridique fait procès exprime contrastée schématisation conclusion diversité soutenir le grandement suivant la e t patrimoines prépare que récuser ainsi un meilleur Rau¹³³ •• forme sensible L a eux-mêmes plume "Le reproche que Rau car "vraie" de s'opè peut ď • • seul que que Ø par de une La Se Ö de de la de de 1e ഗ ۵ı Ŋ٠,

matière.". aujourd'hui moins sensible, a ét considération d'une possibilité notamment. l'Université, patrimoine 130Entretien l'esprit vouloir des Mais la d'affectation. J.-M. et membres Ф'n Се Oudot, notaire raison réticence depuis longtemps, est notamment Tous formé semble être été les de au longtemps de professionnels réforme droit son dans venue serait n la prestige, romain. l'état obstacle de possible profession concernés 'Université du Ľа même ል puissance lême s'il droit d'adopter la notariale prise semblent еn dont est en la r i

¹³² Ibidem annexe 'n "une Sève, V-7., vision p.7 La théorie qui réductrice" de la du patrimoine doctrine "l'interprétation trine d'Aubry et 1 chez Aubry et Rau Rau : une révision, simplificatrice" 4)

construction Ibidem, Geoffroy p.7. juridique), -Poisson, Charles annexe V-2 Aubry et Charles Rau (ou l'art de 1a

ou indépendamment droit nôtre. interrogés, l'on croit implement d'un intérêt civil Dans aisément de suivi quelques 11 les la d'une pour apparaît résurgence discour réserver les quelconque controverses universitaires. alors Ó du 10, ď articulés d'autres cours activité 20 qu'il no de par civilisat s'agit 30 première doctrinale ans les purement auparavant, ions praticiens année que propre de et la

- moins réflexes ancrage utilisés des présentation souvent règle universitaire 135 directe mais s'avère La biens, solide que consciemment que puissance accompagnée puissant de alors des par telle, l'on apprend la à un principe souvent les praticiens, que que doctrine, de mais de Ainsi, étudiants l'on le a de la en doctrine maintien ď retrouve la mention au cours doctrine dans première la part qui n'attire vers l'unicité doctrinal en مه droit 136. le de travers l'activité dans qu'y de des souvenir année cette tient l'apprentissage du accorde les les auteurs guère On patrimoine de référence non réflexions sdo manuels conservé droit, l'enseignement l'attention ď pédagogique Aubry erve la de puissance alors implicite du droit 1e est snrd et et droit plus Rau, les une nn 0 еn
- même droit doctrine principe La concentration S₁ par de cela n'est Ф l'unicité. les praticiens. une existence du discours guère explicité Ainsi, Sa on effective des puissance mesure praticiens ņ dans ressenti tout est sur le 101 les d'abord maniement comme exceptions flagrante que tel du La

passif l'universalité appréhender imprégné Banque ostensible populaire des exemple, l'unicité des biens notions ou de masqué grevant ce entretien Strasbourg : classiques du biens et patrimoine ٦. Goetz, di : "Juriste qui valeurs patrimoine". m'ont est directeur de été pour formation, enseignées. TOM juridique appréhender également je Aussi, de reste

de faculté...". la Cour de aussi entretien J. l'unicité cassation : du Massip, patrimoine "La définition que conseiller à est celle la je donnerai que première j'ai apprise chambre du patrimoine civile ۵, la

fameuse que Entretien F. pour les théorie classique, avoir un manuels Sarda, patrimoine, utilisés avocat une ٠. "Ce en dehors <u>i</u>1 personne que faut j'ai être а des nn appris une patrimoine unique personne, ۵, l'Universit selon c'est la

Schiller, manuels pur La présentation la formation du extra-universitaire, principe de l'unicité Facultés annexe du patrimoine de ۷droit dans S

еt recherche dans Rau que la mesure d'exceptions. les praticiens οù c'est Cela confirme quasiment juristes élaborent sur donc la la seule une règle démarche foi d'Aubry

d'étudiant, ce l'interroger rationnellement professeurs. au les constituant le magistral intégrée considérée regard de thèses sérieusement te 'enracinement du principe par personne ou manuels. dans ou semble Elle une qui n'est pas cette "vieille les et admise. corpus l'enseignement nuancée, sorte n'avoir d'influence qu'en ce est débats contre universitaires retrouvait presque Се de ainsi Or, de en qui la de l'unicité a courant 11 contrario, répétée, tant doctrine doctrine", véhiculée est spontanément universitaire face est désigné que par intéressant plus juridique, au puissance répétition. que usuellement que professeur la une usuel, qu'elle actifs, comprise doctrine doctrinale, telles d'observer 9 position par sdo comme മ cours doit venu les erve que été ici et

prétorienne Cela l'influence distinguer d'études¹³⁷ Dès sera principe, ce dernier reste Son <u>transmettent</u> multiplication des par Се enseignement, phénomène les montrerait rapport très ici, et les doute d'anciens lors d'égrener juristes de différent Ce l'influence être et 11 ď de l'activité qui est sans étudiants respectent l'activité apparaît une accorde interrogés, principes confirmé répétition exceptions met doute lorsqu'ils kyrielle vrai des pédagogique lui-même 1e en <u>le</u> néanmoins que pour d'autres législative, prix pour même est dogme règles droit. d'exceptions. <u>les</u> d'autres n'ont reproduit que l'universitaire, ۵, s'il ce principe normalement doctrinal la référence première. Nous sur origines, d'origine l'activité pratici s'agit pas leur réglementai verrons règles, systématiquement suivi en tant enracinement. Alors 1à immédiatement pour en doctrinale, doctrinale du qu'il péril pourrait се sauf mesurer que qu'ils droit type ۵, la

¹³⁷V. des gestionnaires. L 'absence de formation juridique des financiers

rationalité discursive de son contenu. prestige, effet facilement que que **87**. expérience que La doctrine comme répétition et la doctrine comme autorité. l'on la fait l'expérience puissance permet généralement de nuancer du 1a doctrine de discours de celui sérieusement la est tient qui doctrine. nn phénomène l'émet dans la l'autorité, On et présentat affirme d'autorité dans Cette ion en la 1e

indifférencié. prestige spécifiquement l'ignorance leurs prestige étudiant professeur indépendance doctrine en différents de qui l'espèce, doctrinal, global qui première de lui dans doctrinales la pertinence du contenu et ont reprend се enseignants, d'autant le conduisant laquelle année, assuré sont l'affirmation. de il y a sa les ces derniers plus **11**s puissance, relais notamment à mettre comme sont acquis pédagogique nn et Certes, dans une relative des du prestige au "écrasement" en du même qu'il raison activités fait pour S niveau de d'un est de du du nn ja

mai réfèrent outre, pédagogique d'importance doctrine séance d'ailleurs Ains connaissance ationalité Ġ réfère elles en acceptent néanmoins "Aubry de on אמ qu'on travaux-dirigés ou à ne 1a ainsi à non recherchée. que ou ٠. de théorie et saurait qu'elles d'une autorité 11 lui ces Rau" s'agira l'occasion മ en auteurs est affirmer émettent lui-même question L'autorité comme une donc doctrinale du est travers que l'augure une davantage soient inculqué, plus cours les séquence de exigence au les qu'incertaine, convaincues personnes magistral, l'enseignant, sens d'une manuels, à n'a figée¹³⁸ en propre. que се autorité qui de de S ens peu qui sa se Εn la 1a et 1a

comportements équences Illustration sociaux. sociologiques, de a De puissance Се constat, l'une des études confirmant l'on supérieures peut се ţi rer que sur deux les 1a

construction juridique), 'autre." sont Geoffroy-Poisson, totalement indissociables Charles annexe Aubry v-2: •• l'un "Pour tous et Charles ne peut les Rau être mentionné juristes (ou Aubry ae sans et 1a

des sociologie praticiens des du droit. élites a déjà montré, l'autre propre au monde

inculquées, l'obsolescence par connaissances performance Εn nécessairement corps études premier social même supérieures du des au regard lieu, l'adhésion définitive décalage études corrélé. requises on en France, toujours s'il mesure ailleurs entre supérieures, indépendamment du marché de l'emploi. mesure Il y a donc pour connaissances l'importance des que la connaissances techniques ወ l'emploi n'y une très се profession, qui est autonomie enseignées investies persistante En outre, est de leur enseigné de par malgré plus des en et la 1e

pré droit ordinairement apprennent est lui-même indissociable seuls gnance des notions observera les universitaires derniers soit 1e situé nombre fait de type de que regroupé sous prétendent à une l'enseignement. Dès en de théories, que dans apprises première doctrinal et les le système l'enseignement stricto l'enseigne précocement année dès sensu la universitaire de lors, l'enseignement activité première étudiants ٧ de la de droit enseignent Се théorie accroît doctrinale année en actuel, droit est du la

- incompatibles mais appris, même dans grandement pérennité, l'absence l'explicitation Faculté Conservation l'apprentissage à la fin de formation l'immobilisme sont néanmoins cette ainsi des pour de les s'appuyant au contraire conservation intacte une principes ce phénomène continue ancré, 1e premiers temps des études. des praticien image études en France, enseignés précocement en raison constituée les étonnant d'une de la "fossilisée", deux n'étant un temps Il faut de formation et tout Се constituant qui a Les études ajouter sorte ۵v favorisant en la fois rien été de
- l'Université, ce l'enseignement Perspective supérieur. de que changements, l'on appelle L'on peut liés estimer Sa مع "professionnalisation", a professionnalisation que de

moins, out vouloir imiter théories, les mécanismes et lassique, rraient ۲, e, conséquences soin admission on les peut même de modifier professeurs juridiques, fondements. Mais il est les de professeurs S1 conserver se demander si, dans de cela constituera moins professeurs "de souche" les cette évolution associés choses, les ces références associés instruments, 1e n'auront praticien ው un premier difficile venus peine nn à la et ne pas tendance réflexe plus de enseignant amorcée la de mesurer prendront temps que doctrine pratique au Εn

- aut l'applique, exécutif par commun d'une recherches, notamment théorie, l'unicité du patrimoine les juridique observations valoriser К Manifestation de la culture juridique commune. Ó les d'un culture l'action. culture étude serait juristes, l'écrit directement ou directement théorie générale dans droit européen son 1e instrumentalisés permet juridique commune, apte notamment juridique rôle de influence dans Cela que notamment de mesurer qu'il nature de l'on estime inutile, historique, tend la laquelle évoluent générale est le plus souvent en fait moins théorie en ce théorique, soient-ils. 1e corroborer partie. Or, l'existence droit technocratique qu'elle dans existe autour се tel 1e tous serait L'ensemble de voire bien une qui les La droit que relevant les discours אס l'existence théorie importantes le pouvoir conduit entravante liée tel former Се déniée culture qu'on d'une fonds de la la
- У а prendre 92. temps, les magine qualité Contradiction rument donc pas ĸ position une s'embarrasser T et la économique juristes affirment que la règle de droit est outes contradiction dans avec le plasticité fait ۵ı, les partir discours technicien du droit et sur le et de exceptions financier, de la théorie, théorie, mais les discours la qui dont performance 139 c'est la pourraient même flexibilité •• pour si c'est dans **,** et aussitôt droit. Ч le même qui être ne nn

économique supra, n°3, Adéquati 200 de 1a règle législati Ve ZI, 1a

explicitement, la dénigrent. mesure sens. lorsque celle-ci a portées, discours A travers cet exemple de un attachement si une que justification su emprunter le vecteur ceux plus là même ou moins l'unicité du patrimoine, peut conscient à qui, être pédagogique, plus fournie la ou doctrine, dans moins dans on Се

qui dans Facultés praticiens On enseignements. Mais cette sépare proposer l'étudier, pour en être par doute suivi n'en 92. Le "respect du texte". Sans vouloir cependant mesure que n'ont une théories pas nn des études chez l'universitaire de de commettre de fautes. grammaire et temps nettement que les juristes sont pas ou droit. nouvelles les du texte individus seul l'explicite reçu plus universitaires classiques de sortes, et qu'ils ou appliquées 1e formation les (chef grammaire moins praticien, lorsque de elle Prégnante chez s e gardiens du temple droit, obsessionnelle sans d'entreprise, par rapport à l'implicit qui ont soucient est en tout faire lointain, au droit, juridique n'existe davantage pour implicitement ainsi contraints cas D pas au ceux il particulier) се suivi office sein pour partagée. référenc dernier, apparaît qui ou en les ses de de

ACTEURS L'IGNORANCE ÉCONOMIQUES L'EXISTENCE pd PRINCIPE

- d'entreprise ou les particuliers dans droit matière, les techniciens qui n'ont notamment vrai absence qui n'a l'ignorance question; lequel un savoir théorique fait d'études l'ensemble L'ignorance également maniement leur en dehors d'un savoir La technique vrai pour pas cette dernière activité ordinaire des entretiens, si la personne mené de ceux financiers et les comptables, notamment. Cela du principe de l'unicité des observable de du maniement d'études de droit, elle tout savoir technique pas d'incidence sur règles qui ne l'ont est pas fait d'études spécifiques lorsque autonome n'est donc pas n'est pas droit en faculté. et patrimoniales technicien qui le jouxte de ignore pas générale ; il en est ains les règles du patrimoine de étudiée sous personnes le la théorie. nécessairement la et opératoire pour de principe. Cela interrogée par droit par les personnes Au regard affectée technique utilisent Ce les Cela en cette par n'a premier chefs est
- les l'affecte lui-même l'économie. Dès lors, qualifiée laquelle mouvement nuancées ffet, le droit aux Principe de l'incidence auto-observation. dogmes, acteurs dogmes exigences des le droit qui le lorsqu'elles s'appliquent 1e durablement de d'auto-observation par Niklas Luhmann et loin d'être droit sociaux qui les manient l'un à mêle les constitue. lui-même adapte les a priori Mais ces change. étroitement la théorie autres procédés. Ainsi, il c'est la perception et l'autre, selon une loi sociologique de l'ignorance théorique de indifférente Dans Si la plusieurs remarques sous-systèmes ces conditions, perception des au savoir générales façons. au ou les subissent que sociaux, tels sur un droit construit savoir et la technique, évolue 1e juridique. aux réalités doivent l'ignorance droit règles technique et

deux droit construit par auto-observation. Si 95. patrimoine, fut-ce juridique, Accroissement société, phénomènes. contournement ou d'une exception, tels qu'en matière patrimoniale la prise de un principe de la flexibilité, sous la forme dogmatique, sûretés, née de l'ignorance théorique les d'une mécanismes tel il semble s'en etc., ne utilisation habile, que l'unicité la constitution de technique sont suivre sur plus du nn

Εn quelque excès, en est satisfaite. cette associer la législateur ou des d'une elle requiert l'affirmation puisse multiplier les exceptions, sur le premier lieu, la que, façon, telle toute liberté dans la flexibilité, recherchée justification qui permettrait son existence. qualification justification. Si la règle s'accompagne solution 1a contractuelle, mais la première parties flexibilité peut s'imposer du statut au contrat, d'exception conception, des logique de l'exception, règles dès aujourd'hui par la dogmatique, l'on sans n'est plus flanquée fondement notamment par qu'il en l'instant rapport à volonté, est non faille accrue sans du ne De K

incertaine conscience logique l'incertitude dans le un droit construit par auto-observation. Accroissement corrélatif de l'incertitude, née de l'ignorance conscience "principe/exception", qui d'interprétation entraîne d'un principe sa disparition, engendre droit. En effet, et la portée l'on fondamental, Il demeure que l'absence s e prive perdant des règles absence d'une de 1e théorique devient rapport Се clef fait

d'une mécanisme soient, le sécurité est pourquoi, tout en raison soutenir façon 1e juridique constituée d'auto-observation droit sûre qu'en référence moins que du monde en considération notamment des financier par pour les droits les plus instrumentaux et en de fermé que constitue réseaux leur prévisibilité fonctionne valeur ω, exemple des ne méthodologique. principes, des peuvent solutions, l'on une particulièrement pour impératif finance fonctionner qui lequel valent $^{\circ}$ qui $\boldsymbol{\Phi}$ 1e

pourquoi semble indépendamment pas ч échapper. de leur contenu 140. est dangereux de La matière se priver patrimoniale de dogme ne S

en d'observer en matière de patrimoine, eux-mêmes des règles personnes dogme charge La distinction considérées de droit. Dans de leur patrimoine l'unicité gestion patrimoniale ou ceux qui des : la constitution savoirs chez ces juridiques selon la formation initiale ceux conditions, il est qui de deux modèles sont l'absence de conscience professionnellement engagent d'organisation déterminant pour

celui de juristes qui utilisent le droit, construit techniques fondements juridiques effet, règles qui et sans fondement commun, à la libre മ il semble bien techniques et les dont besoin d'elles pour .. la teneur celui des conserve en dépendance disponibles, se qu'il existe ramifie juristes, servir ses sans dans chacune deux corps construit corrélation entre fins ٠. sur disposition de celui des nonnn des règles de règles florilège sur

raison du caractère juristes Faculté chacun Cette différence en lourde différence et et considération. personne non-juristes personne ne mais des essentielle plus ayant logiques constitutif les exacte fait se que ayant fait dans des de cela de la pas la des études la représentation implique, représentation règles faites, distinction de de droit désignation doit droit, et entre être que en

législation observé acteurs sérieux dilemme. droit afférente fonctionnement L'art législatif face à l'incidence sur un droit construit par relevant législative que à l'art les est d'un logique, deux modèles On peut considérer que l'un d'assurer législatif a-t-elle premier Се vocation qui l'unité se s'opposent, modèle auto-observation. de l'ignorance théorique de certains pose alors incline à mettre ou du du 11 système ۵v .. des buts de s'agit second? conserver la Une en place quest règle et Etant d'un son nn 1e la

droit supra, n°79, L'importance logique etpratique des dogmes en

d'un premier temps modèle, où seuls modèle 1es classique juristes dans s'occupaient la mesure de οù droit 11

prix conditions, mesurer l'adéquation de la règle Mais, adéquation, dernière flexibilité, instrumentale, le iducie-garantie g de autrui sans exemple la fiducie s'il lui l'incertitude, performance au doute, la distinction entre en imposant la assigne. ı détriment doit Si législateur peut-il songer S₁ encore moins 1e de Dans il doit la règle législateur d'une flexibilité pertinence cette instrumentale à cohérence de est avoir être négligée¹⁴¹ législative la fiducie-gestion optique besoin fait des pour alors d'une fins prévaloir pour une à favoriser еt système et envisagée 1a poursuivies meilleure propriété dans règle fonct et cette ion ces es S la la de au

conformité rapports préfère a compatibilité. découlant dogmatiques juridique. nouvelle compatibilité. l'exception justifiée, se substitue affecte Transformation s'assurant de la compatibilité ያ 1e l'ancien l'interdiction, entre des avec inclut 1e remarquait et Mais Cette principes a rapport A procédés les la compatibilité l'acte administratif rapport les l'exigence d'un seconde de fondements rapports rapport Charles de déduction, les légalité. plus techniques démarche priori positive de faible, Eisenmann logiques déduction constitutifs mais n'est de nn en К et de la règle non rapport d'incompatibilité. sont compris règles alors en entre concernant conformité la l'inverse nn changés de loi¹⁴². de admissible pratiques principes technique par rapport l'ordre simple voie Les Ce la On

rapport entre affection principes théoriques et peut être ici procédés relevée techniques concernant 1e

C'est cette distinguer de l'ensemble qu'il seconde s'agisse ď partie du présent de partir d'un ces difficultés des professionnel personnes rapport. dont il n'ayant qui Là encore, est manient pas question suivi les il

débiteurs garantie, supra et au n°63, créanciers. regard Distinction de cd du droit de la fiducie-gestion gage général et c des et de tensions la fiducie-

nn (A) cursus no du non-professionnel d'études juridiques, (B). essentiellement 1e financie

MULTIPLIÉS FINANCIER H L'INSTRUMENTALITÉ DE PATRIMOINE

(1), façon dont perçoit 100. règles La définition perception 1e juridiques le patrimoine financier du patrimoine intuitive (2). comme а appris la qui et l'existence d'actifs. une tient masse teneur essentiellement malléable et <u>Н</u> le maniement financier <u>م</u> act ď ifs la

malléable La d'actifs définit noi du pat rimoine comme mas SOO

que, définition du activités qu'il s'agit unique titulaire ensemble patrimoine l'entrepreneur la 101. même Le lien entre le patrimoine si la corrélé de façon n'est personne de manier au mieux. conseil patrimoine en mais comme d'éléments que pas termes interrogée en 1e perçu en deviendra droit et la typologie un ensemble de d'actif et patrimoine d'activité par еt pratique On sera de le duale¹⁴³ conseil de passif, est et des financier tout sensible biens investissements. de représenté ď financier travail, la disponibles relié à comme fois au fait des par nn nn 1e De

principe f différent. perspective de des biens.". utiliser sont définition l'articulation continue mesurer l'analyse définir ¹⁴³Entretien rimoine, partir biens.". en effet personne le les la personne pour fondamental classique du patrimoine, des qui patrimoine c'est Cette G. conséquences, conseil en gestion, des physique procède s'enrichir. dettes Bellargent définition sous cet angle l'ensemble biens, du défunt, du droit comme d'une visant ou peut gestion du des et morale. notamment Dans juridique l'ensemble des avoirs analyse être ď J.-P. français. 1e la reflet de О Ф patrimoine valorisation et mort Delpeuch, successorales ort saisit le plus est cas, des dettes. moyen le arun à distinguer nous des biens économique. 9 la et moyens d'enrichissement. notaires référons е С С С personne. qui appartiennent S vif. L'ef occupent place anglo-saxon accroissement que 1e fet Les C'est d'une Il toujours dans l'on de successeur notaires alors faut levier peut autre est de un

masse¹⁴⁷ l'activit détermination financière patrimoine personnifié¹⁴⁶ du d'expliquer la de patrimoniale correspond Cette Φ stompe "l'optimisme fonds doctrine limitation ው commun ce économique d'affectation. qui, ď qui comme héoriquement juridique recourant de d'une la financier"145 non explique du actif placement définition en patrimoine seulement titularité terme net alors se ١, Intervient Ce acclimatation ou réévalué La contorsionnait de ۵, patrimoine de financière question l'hypothèse flux est ď créance, mais se en mais S et indifférente effet élément de non encore financière sans participe de alors la pour hérétique еn la titularité la S († terme même itulaire മ traduit culture essayer cti ď valeur a i aussi Н que S S 144 de la de ée

pluralité d'entreprise¹⁴⁸ l'activité valeurs constituer patrimoine, lieu qu'il mobilières de de même divers s'agisse patrimoines l'investissement ou lorsqu'il du "patrimoines", pour titulaire, ou d'une une l'expert à travers s'agit conception collection et comme d'un tels 1 comptable la pluralité cela lui du particulier qu'un portefeuille d'art. paraît patrimoine sera qui Се pour de naturel conçoit n'est est bilans 149 1e liée ains chef La de de

1

Entretien valeur immobiliers lesquels patrimoine 144Entretien de les rs et d'un portefeuille de valeurs ce portefeuille vient nettement en s B. Ballot-Léna, chef d'entreprise, d'une 1e Th. actifs patrimoine Ballet société immobiliers avocat est est constitué 5 constitué ont Le patrimoine, une d'une mosaïque en second place essentiellement mobilières. juge importante. Pour c'est consulaire rang. de nn Toutefois biens actif. d'actifs parmi une la

peu bourgeoise, plus on personne, apprend qu'y rentrent habituellement optimiste" c'est ce Се qui qui est dans un patrimoine? dans est t permanent familial a aussi des avant dettes, mais dans s l'environnement économique d'être professionnel. Peu à une perspective vision générale nn

j'entends Entretien dettes." patrimoine encore par ٦. à mon sens l'actif de Rocquigny, pour moi expert-comptable, est les net, essentiellement actifs c'est-à-dire -mobiliers commissaire constitué les et immobiliers actifs aux d'actifs comptes diminués et

la valorisation infra nº115, L'optimisme patrimoniale. financier et 1 a préoccupation financière

de La 146Y. Paclot, 147V. Synthèse de droit n°50, des affaires, préc., p.4 s lévitation, S

notion de patrimoine 148V. infra, n°136, Le l'activité. Le patrimoine Hypothèses ٠. lesbiens de et perçu biens les comme flux. en masse d'acti fs faussant ลแ 1 a

de 1 ...
149Entretien
moi, l'unicité Delesalle, du patrimoine expert-comptable, ne signifie commissaire rien elle aux const comptes itue

l'investissement, <u>۲</u>patrimoine types "personnelle" professionnelle lesquels sque s'agit. еt d'investissements de Le isolent s'opère la patrimoine mais par rentabilité 11 est les en rapport d'une scindé réalisés. fonction étant biens conception attachés ወ en conséquence ceux défini servant de Ainsi, S au type ervant l'investissement liée comme la g aux ۵v 1e de séparation ഗ son ôn matéri biens différents activité activité au dont du de du

perd notion gérer peut patrimoine patrimoine du l'indivision. patrimoine, Le de Ч et s'engager juridique patrimoine et la perspective de gestion des actifs ; l'analogie son avoir a, n'est abstraction accroître Cette comme nn mais loin concrète pas patrimoine conception productive, nn comme de analysé Εn moyen et l'idée d'indivision¹⁵² cela, une se rapproche sans de comme masse civiliste 1e bien gestion patrimoine une effective singulièrement dedans 150 aptitude voire selon des ains de biens¹⁵¹ spéculative, laquelle יש analyse richesse ۲acquérir analys de avec la Le 1e

distinctement, garantie. permanence indifférence ducie-gestion ne faudrait du Mais d'une patrimoine et que <u>i</u>1 pas fiducie-garantie 153 reflète perspective s'agira pour au sens autant d'ailleurs alors strict, de en de stabilité, conclure la apte fonctions distinction ۵v apporter liée qu'i perçues Ë ď K une de la ω

casser ¹⁵⁰Sur moyens obstacle par pour l'unicité la isoler certains eп création droit du patrimoine." des de sociétés affaires. éléments du ad La patrimoine hoc. Tout pratique utilise est (immeuble, donc de fait marques, nombreux pour

patrimoine et de son supra, perçu qu'autant la n°75, réalité Remise qu'il contient des sociologique contenu. en cause d'un sociologique biens et patrimoine au regard de la dont 1 a l'existence de distinction ses biens, n'est du

iscalité Entretien M. gestion du ion et de la haute ď act de ifs financiers. patrimoine est Barbeyrac, finance. gestion de une démarche Elle est aux patrimoine, x confins o du astucieuse Crédit droit, de pour

préc., qui e l'indivision. 'indivision", Fenouillet, évoque "La $n\tau$ d'ailleurs réalité Synthèse de l'hypothèse de l'unicité droit patrimonial du d'une patrimoine personnalisation de dans 1a1e famille, droit de

débiteurs e n°63 et au et créanciers regard s, Distinction dudroit de de gage 1 a fiducie-gestion général et des et tensions de La

prendra pas en considération cette fonction de particuliers, ce 103. Traductions techniques des le financier que l'on appelle qui s'occupe des fonctions les "grands de gestion et de patrimoines garantie comptes" garantie. des ne Εn

morale leur fonction et but dans l'activité économique de affaire garantie du patrimoine apparaît beaucoup plus nettement lorsqu'on comptables Mais élaborer effet, le capital, mais sique, profit. Cela tient toute long terme. disparaît plus à un individu, alors que l'un et l'autre ont Ce a affaire traduisent une cette qui nuit série de garantie à à une personne morale au cette techniques financières crédit, notamment sans doute aisément plus encore les immobilisations fonction. travers le encore au Ainsi, fait droit des lorsque qu'une que lorsqu'on a qu'une la fonction ont maximaliser sociétés. pour celuipersonne personne pour C

gérer l'instrument artificielle reconstituer patrimoine lors, institutions publiques, au patrimoine de créanciers, c'est-à-dire des partenaires économiques Si au 104. Fonction de garantie et personnalité morale. ensemble fait au mieux les biens, la fonction de par une naturellement que la n'est par de de financier au besoin, cette fonction son sorte les pour personnalité morale a précisément la patrimoine de retour société patrimoines par objet, n'ayant dès le lien entre personne alors des de limiter a pour fonction de qu'elle choses, la constitution des lors pour fonction que garantie, personnes garantie est l'entreprise. la garantie Cela naturellement d'une physique tient pour étant aussi privées, et façon effet, encor déjà des des et de du de

françaises remplir capital l'entreprise déplorer Fonction conception financière de l'utilisation des cette social des de garantie ወሳ fonction. Il ne se Ė fin de garantie manque personnes et inadéquation de fonds tient aussi au fait morales trouve pas du capital social des sociétés. propres est une voix des insuffisant entreprises biens que nod ne 1e

et

1e

thème

est

constamment

repris

dans

garantie social interentreprises montants entretiens. Mais législateur suffisamment élevé еn ne minimaux des dépendent que peu des décrets matière trouve il est car le réflexe et l'exigence d'un capital de capitaux sociaux en la matière sa limite de même pour constituer délais façon acquis de paiement le pouvoir normatif qui les véritablement qu'à comme il la édictent еt propos de crédit une

constituée. qu'une titres développé à l'aide sociétés rapports exactement mobilières, d'autre part. comptable et le droit des valeurs mobilières. insuffisance du droit des rt Consolidation que quasi-propriété des comptable, d'une dont l'échéance notamment du droit des valeurs a pu développer la notion de "quasi 1a avec Ce la reflète le droit comptable 154, reflète possibilité pour une les tiers. dont patrimoniale du droit peut de part, En effet, De la même disposer sociétés a été palliée fonds remboursement et ainsi la notion de patrimoine l'entreprise société le des mobilières, façon, le droit droit disponibles sociétés est D'un fonds d'émettre S₁ des valeurs côté, cette par dans lointaine propres" lequel en par le plus droit est des ses 1e

conomique rançaises d'un libérale mais sont autre en la côté, non matière i capitaliste demeure victime que d'une les ent tradition repri S

capitalistique, entreprises comptable et le droit des valeurs mobilières. Avant 107. cette sociétés. des tel confortement des fonds propres laquelle Déstabilisation Il en cas corrélation entre et 1e résulte en nous Celle-ci manifeste il convient culture montant corrélative sommes aujourd'hui de effet économique exact du de sous-patrimonialisation du une droit des mesurer les capit déstabilisation notamment d'un libéralisme al par les quasi-fonds sociétés d'aborder social. déterminer l'incapacité inconvénients par le du le Celui-c droit thème non des

admission d'une rapport branches droit n°52, propriété droit des Labiens ; variation des eл pour autrui. cause dynamisme l'évolution du conceptions duions patrimonialcs suivon du droit comptable couple "flux-activité" suivant

reste composées influencé acquis de la fixité qu'il notamment devient fluctuant, du capital par tant malgré social. de valeurs 1e principe mobiliè qui re

principes domino", le mauvais fonctionnement, le détournement ou le brouillage des brouillage juridique propos qu'il principe du patrimoine garantie de l'entreprise. Plus abstraitement, Il illage celle incipe est intéressant en dogmatique du système. ce considération de d'un existe aussi pour les principes mécanisme la fixité du droit 156 de fonctionnement principe Cette réalité dans remarquer lorsque tant du capital les sociétés déploré 1e entraînant ici ou le systémique¹⁵⁵ législateur que social, des détournement entraîne dans la défaillance on mesure le "faillites 1e du touche est aussi patrimoine mauvais système autres no ۵ν 1e Се en du On

qui perçue Εt sociétés, par compensées par les techniques des législateur droit revenir rançaises, traduites clause il ne demeure concurremment Patrimoine des des sociétés comme convient de aux peut réserve de probable, qu'elles une difficultés s'autoriser en matière guère d'accuser entreprises et cultures anticipation malheureuse tendent à travers et stigmatisées de défaillance ne propriété. sont patrimoniales ۵v les piètres exigences vider que très autres branches les de l'entreprise tout mécanismes le capitalistes. de capital à la des patrimoine sur insuffisamment fois entrepri juridique la du Pour social, que par droit phase, telle ses

 \vdash fonctionnent d'entreprise satisfecit \vdash C mécanisme effet, on sait autorisant à vider onvient procédure donc du législateur, de cette grâce privilégie et que de que les entreprises et à rechercher clause, que le droit pourtant les le patrimoine systématiquement partir de ont une développé explication patrimoines de entreprises allemande, l'entreprise les des systématiquement du créancie défaillances consistants côté allemandes grâ de Ô avant la

¹⁵⁵V. supra n°3 et rsonna lité moral

[.] A951 droit supra 32, n°7 Droit 79, L des sûretés 'importance logique prat ique des dogmes en

juridique culture économique plutôt que du Cô $\overline{}$ ø, de la cult zn,

sérieus devoir dans terme capitalisme richesses 157 participer entreprises allemand étudier 109. propos, du crédit ; la limitation du capital à un effet de levier. convient sanction artifices Се Alternative fondateur du système par ement répondre sens Се sans prend quoi que et des a, ayant que thème en entre Εn vouloir juridiques¹⁶¹ la libéralisme la personne la 1e fautes¹⁵⁹ l'absence par S S dès outre, économie en production personne patrimoine et 1e source tant dans départ qu'est la responsabilité¹⁵⁸ capitaliste dans peut dans grâce répond¹⁶⁰ de ne A que le peut aussi dans faute¹⁶² et contrario, puisse la prendre des cadre cett tel, au mesure , conséquence et économie ۵, O le fonds patrimoine la se que du Qn prise association jouer la capitalisme οù Се soustraire grâce circulation propres présent On observe remarquera le de 1e sentiment 1e la libéralisme ۵v patrimoine troisième s'estompe circulation fonction laquelle afin rapport C'est entre D)، des les de de Ce

minimum doit 157Entretien Η. entretenir l'esprit Vincens de Tapol, d'entreprise.". notaire ۵, Bordeaux •• "Un patrimoine

S nn faut peut philosophique tout entretien quand patrimoine cela rien 158Entret 'engage." plan plus général, it de même la vert une se faire on s'ajoute développer que ien correspondance n'a M.-L. que Sı в. <. pas on l'on reçoit ; Ballot-Léna, Goyet, conseiller l'idée encore vertu ne de patrimoine. dispose Si de la règle de entre supra on peut garantir ce qu'on e l'unicité du patrimoine. expert-comptable, commiss souligner responsabilité chef ۵, que се l'inverse de de qu'on d'entreprise, Toute d'un patrimoine l'unicité n°12, la cour la responsabilité a, l'activité on n'est car ce Analyses d'appel du qu'on on juge patrimoine responsable de insuffisant." fait professionnelle est de Colmar doit consulaire historique de et comptable on ne peut celui <. présente aussi "Sur rien qui ne du

logique :"11 faute 59Entretien est de d'une gestion, normal de **H** du principe de . Delesalle, e point si le débiteur procéder de אַם vue une s'entête da d'économie dans biens commissaire de l'erreur. personnels marché 11 aux de est s'il comptes saisir alors മ

l'intégralité du patrimoine.".

¹⁶⁰Entretien P. de Roc : " "qui a des dettes Rocquigny, les paie" expert-comptable, est un principe commissaire incontournable comptes

[:] 161Entretien l'unicité Bordeaux, redressements et liquidations tribunaux, de du consiste à l'entrepreneur patrimoine." Ŀ. et Boyreau, rechercher particulièrement а avoué été judiciaires des sanctions personnelles de ď trop du Bordeaux d'entreprises, tribunal malmener "En de 1e la commerce principe matière dès politique que de la

comptes: 162Entretien de "C'est faute vrai et de mes que Rocquigny, clients e dépouillement comprennent expert-comptable, est malsouvent qu'ils commissaire soient associé saisis ۵v aux la

vie, sociale contrainte concevable 163 L'absence fondamentale, grâce cette post-moderne" au réponse de faut totale patrimoine, la obligatoire choisir personne Mais correspond que que de la cette la répons l'on est vie¹⁶⁴ au-delà personne que g), en ወ réponse donne ne la Si jeu, serait de définition, മ du La car la ne la survie droit donc entre puissance peut fonction pas comme désignée 1e économique développer droit éthiquement économique d'apporter réponse et comme et la sa

Mais, basée indissociable capitalisme sur d'une un libéralisme et façon et le interdépendante, assez libéralisme sans capitalisme 165 étonnante fonctionnent l'économie dans la française mesure d'une où façon est 1 e

préside entraîne conception prévalence propre. richesse es fonction conditions que pouvoir culture Ainsi ያ d'autrui pourtant la plus patrimoniale financière le constitution ď semble capital travers suffira bien classiquement le capital social est postuler des de mais social n'est la des ወ difficultés. l'effet dans suppléer loi groupes que patrimoniale Sa de de fonction d'attribution guère la 1'absence de un élément On circulation levier majorité sociétés¹⁶⁶ appréhendé observera du de sur qui capital capital de Cette Elle dans sert dans une

sans avoir commis de faute no de gestion."

Ibidem "C'est l'organisation de d'erreur volontaire de ion de l'insolvabilité qui est méprisable

¹⁶⁴V. des conservation de tiers. supra n°133, Concersion de l'individu et du patrimoine noncomme mécanisme neutre comme moyen politique de garantie de

nées, patrimoine défaillances d'entreprises. défaut brèche Entretien Tonb ils de l'unicité couvrir ne "servant" ۳. seraient pas capitalisation Ducoroy, Le du ል patrimoine, montant l'activité expert-comptable Si que de les révèlent, leurs au créanciers vaudrait titre créances "Plutôt de le "ordinaires" mieux ailleurs" laquelle plus dans que s'intéresser de souvent la elles trouvaient battre part sont les en au

référence conduire, groupe l'entreprise intérêt bourse Entretien patrimoine. et est . Mais les de • obligat praticien constante 1e actions développer était quotidiennement nous avons patrimoine Kuhn, Sans ions, ins doute familiale. de dans dans pas tentés d'aller chercher directeur juridique de L. de une notre de une l'exercice l'actif entreprise, une e en irait-il tous La holding grande et notion les actionnaires de du entreprise, et de patrimoine, passif, ne cons beaucoup nos nous nn institution, que de ç un peu différemment fonct L.V.M.H. 1e plus le ions. nn qui constitue gérons concept ont Ce n' ensemble sentiment "Certes, dans acqui est pas d'usage gérer une pas des de en

d'empressement l'uni patrimoine comptabilité enchâssés pr L.V.M.H., SOC comme ma sociétés ré пq e regard d'argent minimums majoritaire \vdash 1e echnique 'ensemb opriété jorité trécissement cur régime été. té on int étant Ø de économique 168 puisqu'on érêt 1e dispose 167 n'en que se fiscal renaît des que Le voir les alors Се de S dirigeant. des conjuguent phénomène des la Ø structure que sur nns par comptes est non nn cette que comme en loi une devrait entrepris non-sens actionnaires dans dilution. pa mais arrive nn accru pose 1e S branche image parti consolidés est patrimoniale Dan dans patrimoine les de l'on dirigeant אמ (D) S serait es ma i puisque tre 'n accru fidèle la autres. désigner Се ces 1e infime Ś françaises du soulignera la la socié mécanisme subit une mais lorsque condit n'est droit unique de rétablit le régulation n'exe té Il des ۲, on des pouvoi sort ions ensemb rce au est de pas par pense non ď justement capitaux groupes 1e Φ correspondant de opter Н a, S Q de contraire \vdash vrai pa le e l'act que la rès Φ not lois interne travers groupes xcéder que S gaspi des dr pour amment français même S ionna 11e oit que sociaux 1e ain act de р ٢ peu ens des ion .age 1e ۲. nn 1e la la de de la au nn re de ď ď

cons Q C Φ, préconstituée а e1 conomique Cette lacement orable roît \Box . O itue att culture la aché attachée une richesse des Par ,1 au \Box perver echnique fonds capi au а exemple mais été S compte ital Θ au doit de profit favorisée dans social pat courant la prendre rimonial la du fiscalit ne me d'associé par compte peut sure appui .isat P 1a οù ion qu'encourager sur courant beaucoup réglementation ра a une plu К C rapport S К Cu ichesse faibl Leque lat plus nn on Œ ď

¹⁶⁷V. droit d gage ¹⁶⁸Entretien supra, n°61, général Définition du créancier. essentielle dupatrimoine a, travers 1e

sociétés. plusieurs plusieurs technique d'obtenir "L'avantage de patrimoines bilans image la de Delesalle, ٧ consolidation, en un et qui а l'unicité fidèle fidélité juridiquement de expert-comptable, reside par la unifie qui situation rapport séparés, dans aboutit ainsi, ď la comptable une schématiquement a justement commissaire sur clarté situation le d'un pran qu'elle pour aux donnée. comptable, groupe אַם comptes réunir permet de La

groupe, et on s s'achemine Entretien crée nn vers Ъ lien la Ducoroy, entre on des de expert-comptable patrimoine patrimoines de juridiquement groupe. par la distincts notion de

plus suff patri que isamment moniale celle étroit puissante pour l'imposer 169 Ō des du lorsque comptes capit al courants la social volonté d'associés Certe du créancier peut l'as S imi S Ø lat faire est on

dévo suffisance d • tant économique, faut favoriser d'entreprise Plus re entraîné crédit, une reprises encore, reconnaître circuler et politique les perverse de liant une la sorte ď circulation reconversions. De que tout politique que 1à naturellement économique expansion de de du vent vient cette la démenti crédit, richesse des consistant Ф politique aussi Mais accrédit qu'une corrélative richesses. libéralisme lequel de l'importance la récalcitrance ۵, politique ው cette n'était favorise cette n'est g des et illusion еn sans concept sociale, hypertrophiée H qu'une défaillances arrive capitalisme la doute du C ion. éa forme d'une ď fait pour $\vec{\tau}$ pas ne I on

Importance du patrimoine préconstitué en considération de l'activité

capit Allemagne! patrimoine opposent Après 'expriment alisation ce précisément notamment très dont notamment bref des on la les sait France aperçu par entreprises effets qu'il 1e et des l'Allemagne, principe n'est cultures pervers françaises pas de économiques 0n de la l'uni peut la règle cité lesquels mesurer sous qui en du

rempart déclarée l'unicité développement entreprises ermet egard Θ Ф 1a ۷u de contre de du reconstitution que C principe 1a françaises est patrimoine cela la de garantie bien personnalité dans l'activit par parce ont du les de que la patrimoine mesure l'entrepreneur ው nn créanciers que les morale desdites patrimoine les tie où rs 1e n'étai de petites de droit exigent l'entreprise, entrepri l'entreprise continue $\dot{\Box}$ insuffisant qu'un et des ses pour moyennes sûretés d'être faible que Εt la 1e au

présentant élevés et comptes 169Entretien entreprises courants les aussi ب banquiers Genty, d'associés." hésitent peu de Directeur exigent garanties. ۵v accorder Banque des lettres Les leur de taux France confiance autorisant de isques les ۵v 1e des banquiers blocage sont quiers et sociétés alors

d ront ant . --'n, brouillée re établ par 10 par 1e jeu 1e des recours cautionnements 170 ď la techn ique S 0 C Ω le

- S patrimoine allemand l'entreprise l'hypothèse crédit qu'un moyen difficile sous-capitalisat masse an pat risque cette activité, la 11 entrepreneur, ystèmes elles re sément $\overline{}$ rimoines constitution icipation rimonialisation tés, Cercle de fin que Ф conditions, du ٠. .. l'abandon de biens nn entre précisément sont côté sous-capitalisation des absolument l'entrepreneur pour vertueux capitalisation statistiquement des pertinence droit pertinence du On de ion affectée au suffisants frança les créanciers l'assiette fai mesure patrimoines d'affectation au des allemand des besoin llites, on des l'unicité parce besoin entreprises peut du אמ sûretés dès des Ф et une l'activité¹⁷¹. et reconstitué de critère entreprises critère que probable entendu ainsi lors cercle qu'une entrepr du patrimoine, division des l'éventuelle les dont l'entreprise qui d'avoir entrepri allemandes de la de vicieux mesurer biens prendre corrélation d'une ne ses l'activité, cohérence par la Εn un françaises ses soi français. mis personnalité défaillance symétrique 1e patrimoines saisie T que ወ› permet 1 divi espoir leque regard en pas travers unicité droi S des sion vivant la du Dans masse étab rt \leftarrow et qu'une d'une out n'est ` forte côté deux dans rend des de lit de du de (D († la la 1e Q ۵v
- d suffirait-il économique. lume conomiquement Dépendance la règle I que de des est et 1e l'unicité mécanismes législateur évident socialement du juridiques que patrimoine français plus 1e premier par rapport raye pour performant d'un que système so, 1e c la . rait cercle culture Mai est de Ġ

[.] V⁰170 n°32, Droit des sûretés et personnalité

patrimoine engagement dans 1e 171Entretien l'assumer, créanciers débiteur aura pas leurs sans personnel." suffisant, risques proposent אס de Ξ. oposent un produit, ils premus s pouvoir exiger un gage supérieur à ce risque. ... il faut soutenir les ce risques. Si le patrimoine Ce économiques. Si le erves ni de crédit. се qui leur évitera utenir les jeunes entrepreneurs patrimoine est insuffiprennent un de devoir donc ۵v Bordeaux n risque l'actif s'engager leur permettre affecté et sur TS: doivent par nn

pédagogique méc action claus moteur système essentiellement optimisme vertueux fets modestie anismes de économiques de ٠. devra réserve chasse normatif. c'est du la que juridiques législateur doit alors prospérité normative. capitalistique l'utopie 1e de dans Εn vicieux? propriété, ne peuvent être pourtant une effet, de la qui d'une culture Op 0 c'est മ prendre qui assez circulation ne engendré autre Ф économique la saurai semblables, engendré cela culture nature, du crédit ĊŢ. avoir 1e en avoir second. compte. 1e différente. économique les davanta telle nn premier mêmes comme la ge Φ

- marché espérer scinder la l'entraîner réhabilitation 0 Н mythe perspective La perspective cet heureux financier, activité que sociologiquement l'attention accordée dans en la de revalorisation du capital. Dans économique et la effet France lequel plus mesure du est sérieuse οù capital. établi un nécessité la culture marché depuis serait de On ne du 一 du quelques années 'entreprise peut française capital. certainement capital, ces compter conditions, On pourra semble pour au
- fonds marché respecter entreprises allemandes ans insi l'adéquation de la fiducie à fin de revaloriser le capital, La entreprises dommage propres les est une financier solution de l'accès des la prises symétrie ne technique pas pour de françaises contrôle recourir au service des se sont entreprises françaises situations procurer suffisamment serait indésirées, au du capital.. marché fonds au 1 nn Ainsi, puisque financier, contraire une propres accès capitalisées au marché financier solut facilité en tant que la et ion évitant quasipour pour pour au

offrant fiducie à-dire tout sujet, la fiducie revalorisation du capital. En effet, la outre nn 1e moyen en gestion, propriété-garantie maintien pour d'empêcher no peut participer à ce revenir un d'un moyen la périclitation d'une capital, ae des façon plus permettre actifs, lorsqu'il mouvement des fiducie est par une centrale actifs, s'agit une activité pédagogique fiduciec'estavant not une

étroitement capitaliste bénéficiaire garantie , 7. T. . Ainsi, Dans de du de cette la titrisation. la 1 a système perspective, fiducie fiducie est en travers tant la fiducie est au service qu'il lequel est du capit ce 1e ۵v rapprocher mécanisme véritable du

statisme sont dynamisme perspective financières techniques qu'elle entretiens soutien patrimoine, valorisation des L'optimisme ne technique, conservateurs, qui semble lesquels 1'est patrimoniale. juridiques de dont de révèlent valorisation du chez gestion la financier selon le fiducie moins est les plus rejoint Cette caractérisés no juristes. et plus marquée présente mot la marque peut a de conception une préoccupation toujours patrimoine, garantie être Cette fonctionnalité préoccupation chez donc dans considérée des capitalistique exact par les financière stratégies empreinte les dans nn de stratégies financiers que comme certain Ripert cette de d'un des des les nn du

l'unicité exister. purement d'une S D fonction Ġ peut du différence fait observer et simplement les obstacles juridiques du C'est du patrimoine. patrimoine provient, qu'il manifestement de que psychologie entre juristes cette semble conception très 1e que non cas les pas tant en financiers Ce dynamique et financiers qui qui directement ignor concerne peuvent de

part perspectives l'on peuvent financiers rouvent peut ⊢a pourrait opposer aussi formation des ainsi de sans contentieux financier à l'imagination, règles appeler trouver suivie doute juridiques leur nn par dans les "optimisme source... Cela l'ignorance l'une professionnels et devant des des sources financier". limites les tient où tribunaux en cause de en sont qu'elles О Ф grande que 1e

les H éflexes influence professionnels déterminant D des format 0 Ø

écoles embryonnaire 172 l'accroissement enseignements l'absence réflexes l'unicité contraignante, professionnels dans montré profession et dans la base On notamment initiales L'absence de formation juridique des financiers et des മ les Facultés de des d de la montré commerce du patrimoine, de professionnels façon dont les de iplômes situant sur la cette et du souci la place des l'importance maintenant les constitution des quasiment formation société. De droit avait juristes réflexes on observe marginale premières définitivement juridique des irrationnelle, ou de considérable cette professionnels, financiers praticiens eancré dans les la élites en France dans du l'effet années même droit son caractère l'individu dans les ignorance d'études inverse façon que en programmes des civil la au gestionnaires raison en formations dogme dans de référence dans réflexes l'on sur encore malgré raison droit des les les de de la

finance peut droit attitude perçue, soit valeur. laquelle juridique. Le droit est universités juridique situation lgit le temps de rattraper le nn étudiants de La formation anti-juridique des financiers et des gestionnaires. aller est beaucoup plus lent que le temps de la finance, financier comme sans Dès repose <u>i</u>1 des étudiants française jusqu'à dire spécialisées, doute d'un calcul à court lors, soit la règle prétend ainsi elle est sur un calcul ce type, dans les prendre de et se délibérément Ce en que, jusqu'à à l'aune en caractérise qui contrarie la performance ont effet finance, financier, puisque selon vitesse reçu de laquelle perçu par de lequel, ignorée. écoles récemment une gestion, par une droit terme car 1e droit. le droit formation n'est nn privées Cette il estime le formation gestionnaire en tout temps pas celui-ci Mais dernière On n'ayant ou antimême cas, peut les du sa la ۵,

patrimoine, catalanes. une biens les p.5 Schiller, séance manuels meubles et ņ "A H.E.C., le droit des biens de une heure trente et celle par cours La présentation du principe de conséquence aux caractéristiques ne immeubles fait donc illustrée celle-ci traite extra-universitaire, pas et référence par des l'unicité l'affaire personnes de de la ď cette la du des annexe distinction est notion notion." fresques abordé de

rattraper... empruntera les méandres du temps contentieux pour 1a

positivisme part des mêmes prémisses. juriste contre cette positivisme coup, c'est-à-dire guère ne archaïques et arbitraires qu'il faut supporter consciemment patrimoniaux. peut faire autrement. La rationalité le droit est perçue droit face juridique n'a résignation, ou inertie, ou résistance du nonpar écarté, S₁ comme droit posé יש la 1e 1e règle entrave il est perçu comme droit ressenti comme financier de là et n'est à l'optimisation sans doute pas droit ou le gestionnaire. Pour pas ainsi qu'il dans simple droit du droit ne nn faut la mesure financière aidé amas plus endurer. parce ያን de ou des positif, où semble lutter règles qu'on moins actifs Le 1e

pas Φ règle professionnels et sans lle conséquence, seulement faite avant réglementation juridique, qu'un support de l'unicité pour tout l'expert. réconcilier le droit et la finance ... soumis à une déontologie dont il serait un rejet du le financier rêverait d'organismes financiers à de vieilles opinions doctrinales du patrimoine, Cette droit. ouvert à aspiration qui semble Dans ces sans sa seule doute de conditions, La n'avoir déontologie imagination d'un monde bien n'est pour la Le

matière vision plus s'implante, spécialisées ou dans finance. pourtant formation financiers et des gestionnaires. Cette formation Prise de des étudiants se destinant E E prendre gestion et s'organise et en positive effet, considération de l'évolution juridique en compte l'évolution les de dont que finance écoles de commerce, comme H.E.C., se multiplie 173. bénéficie désormais Сe hors présentation soit des dans à la Facultés dans Cela les des gestion et à récente la formation le tient choses doit universités de droit de ወላ droit la des en 1 a

¹⁷³S. dans Schiller, I les manuels Lapour présentation 1a formation du principe extra-universitaire, de l'unicité préc du patrimoine

- flexibles opérationnalité, lien droit ent on ne cette semblaient gestionnaire. qu'e d'acculturation de financière 120. re sont 11e Instrumentalité lorsqu'il le s'étonnera performance. Ainsi, est et droit comme personnalité plus exclus gestionnaire. due Le droit avec mais apparaît présentées du droit aussi pas des règles et la système et le droit comme 1e qu'elle accueille que la morale, à son artificialité, telle que autorise L'instrumentalité comme finance réel, pour et acculturation du droit dans dans que culture un système en revenir à l'alternative ne la en notamment, comme sans peut qu'être effet culture financière autant lorsque flexibilité, du droit, sans des est financière montages raison, instrument, de les sensible rejette nn en la culture règles règles sans qui tant ans le et
- l'accumulation de doctrinalement, mais droit, actuellement. Ainsi, moins les formation, dans les autant équivalence aujourd'hui d'instruments financiers de nouvelle sorte. L'enseignement autres Spécificité tant financiers traditionnel, qu'il y amas que des types d'études supérieures, de règles performantes assimilées nettement de l'enseignement juridique comme les formations et aura rattrapage cas la Facultés ce n'est pas formations resteront concrets et 1e présenté aux constitution droit. Cependant, il n'y a et l'on ne gestionnaires de droit, d'une tant une entre résolus. comme d'une saurait les deux système, d'autre nouvelle accueille structurées revalorisation mise part, affirmer ø۰ part, modes disposition sorte grâce enseigné dispensé et dans comme pour αe du
- Cela enseignement de pas l'autre cas. 121. Incidence les cours incite mêmes des corps enseignants respectifs. des Dans les enseignants tout doctrines les universitaires naturellement Facultés de et théories qui መ^չ enseignent droit, restent "prétention" שי En effet, faire qu'ils état dans ont doctrinale Се dans en charge eux-mêmes l'un ne sont leur

commerce prirent place, étudiées C e et en sont approfondies174. Dans charge encore l'enseignement des enseignants d'universités un premier dans temps les de écoles mise qui de en

l'ayant remplacée. enseignée, la technique étudiants les désormais promotions la une théorie tendance fois d'étudiants dûment enseignants générale се መ› démarrage recruter du droit semble de juridique appropriés. Dès lors on au opéré, formés, pointue sein de leurs et les еt moins en 1e écoles performante première anciens observe moins

Facultés En outre, apprentissage de droit en le comparaison des maniement facilité des règles par effectifs techniques des auditoires d'étudiants est valorisé très dans les peu et

- instruments. plasticité, mécanismes règle manuels particulièrement positivement valorisation de la matière, 122. du droit. Constitution progressive de l'unicité fondements propres de Cette commerce, qui va tout des perçue, mais en sont évolution de l'enseignement a Ce bien illustrée par le formes théoriques du étudiés patrimoine n'est genre d'une conception purement instrumentale sociales, reconnue coupant les d'enseignement¹⁷⁵.Dès et qui sont assimilés à la fois vers en dans pas raison les son existence du droit développement règles techniques enseignée comme leurs, lors, de dans ٦. purs leur les est une la de
- dont double droit dualité des règles Enjeu de la les par maîtrise des règles de droit, à pédagogie, juri d'autres que stes de droit. dualité de représentation du droit, constitutive ont יש Il apparaît ainsi qu'à travers acquis une travers ce maniement des règles les juristes "traditionnels", cette vision travers globale, 1e אס travers système cette d'une

autorité. ¹⁷⁵V. S. patrimoine supra, Schiller, dans n°87, lesLa doctrine comme Lamanuels présentation pour 1*a* répétition du formation principe et extra-universitaire, la doctrine del'unici сотте

scinde. gestions l'utilisation optimale ont acquis l'expérience, des règles dont 1e les droit financiers lui-même et les Se

qu'il double représentation du droit, sont représentation du droit. Dès On des pas s'agit exposé en effet gestionnaires. exactement de celles des les l'effet mêmes juristes l'instant règles il faut constitutif de ou celles qui en qu'on existent, déduire des droit observe financiers que suivant се de une ne

sens fondement alternative relativement Certes, d'universalité paraît mécanisme de définition personnes. représentations créatrice l'hypothèse selon laquelle sociologique, tend à l'admettre Mais selon présenté sous le signe imposé, telle du droit. Peut-on considérer 'appliquer de de Possibilité une conception pluraliste pour que naturel une la flexibilité du droit cette la doctrine y est certainement ۵v le nn hiérarchie ceux On de droit des technique alternativement selon disponibles dans positivisme et le transmission dualité de fait mais aux seul droit? Une conception moniste de superposition des deux représentations peut à ce règles constitutives qui les financiers, lesquels raisonnent de l'apport et de juridique, fut-elle d'appréciation purement de l'unilatéralité utilisent universelle de patrimoine 176, la droit titre prendre l'exemple la souleva une vive que rebelle figure leur normativisme peuvent représentation verticale du droit, sans trop de font deux partiel les contenu Cela et cette représentations, apparaître car selon cas se Va et d'obédience de le commercialiste. l'ont longtemps d'actifs critique еt aussi et dans superposer du difficult laquelle hiérarchique. sa source droit application selon constitutives en termes droit celles-ci du droit, dans de ٧ de comme leur c'est ው qui les ces est la et et et

Prévalence actuelle de la représentation dogmatique et systématique représentation atomistique et fonctionnelle des règles de droit.

¹⁷⁶Y. aclot, Synthèse de droit des affaires, préc., p.34

lequel il traditionnels, c'est la logique du représentations. contentieux. alternative atténuée compatibilité où de la conformité 177 - par le repose et fonctionne qui l'emporte. les magistrats et les avocats sont Εn ne Dans l'état actuel des des peut plus jouer effet, deux <u>i</u>1 corps y a alors conflit de système et des dogmes règles biais dans l'hypothèse d'une choses, de droit des juristes entre application dans d'un forme les la

droit. d'obtenir le titre d'avocat politiques. dans concours Mais observe la formation des avoir suivi un cursus Les sans facultés de droit mais de la magistrature doute le nombre De la même faut-il professionnels de la justice. grandissant de candidats réussissant tenir compte façon, peuvent aujourd'hui ordinaire n'ayant les dans de personnes les instituts d'études pas dans l'évolution là fait les leurs susceptibles ٧ facultés En effet prétendre études aussi 1e

bienveillante à l'égard de la fiducie professionnels du droit que la prévalence d'une systématique constitutives l'hypothèse mesurer le lien entre lors justice sur les celle d'une conception que Influence notamment sont susceptibles d'entraîner représentations du droit - réticente à des du droit d'un politiques , les deux problématiques. En effet, dès contentieux, c'est dont la configuration de constitutives de ወ› recrutement des instrumentale du droit travers la l'égard de la fiducie du droit. Il convient deux se joueront en concurrence, professionnels représentations formation conception la fiducie de de

la entre organisés, la concordance prévaudront. formation théorique, juristes, Ainsi, si les conception de la vision instrumentale au sens Si magistrats cette d'autres complète classique nouvelle est et voies et alors et doctrinale, les du sorte atomisée susceptible terme de avocats de des recrutement professionnels impliquant les demeurent financiers de principes s'opérer sont une des et

n°99, Transformation d'un rapport de déduction en un rapport de compatibilité

- d'une favoriser de effets fonctionnelle changer. Est diversification ayant règles rapport, fondamentalement justice. formation regard de la règle nouvelle de la fiducie. 127. ransformation du droit la Prévalence conception opératoire environnement systémique. généraux d'une juridiques fiducie, l'admission publics on et Celles-là choses alors et atomistique du droit. Sans examiner ici possible du recrutement des professionnels peut cette le droit. Sans développer davantage et la qui aient en telle transformation de passe été excède largement ont de penser évolution qu'implique particulièrement conscience logique la la activement de la règle de droit, détachée représentation fonctionnelle, de prévaloir fiducie, qui le que qui pouvoir Il convient ne peut la diversification les mises ces 1e et la représentation anime risquent s'accommode mieux cadre de politiques au en bien sûr donc seul œuvre, transformer du présent que de mise regard de de que les de les la la la en
- propice question constatera ici cette vague dualité et de stratégies de comportements sément les à la dominer profit d'une particulièrement Enjeu de pouvoirs à ouvrir Les de de fond et l'aptitude facultés l'unicité la perspective pouvoir du enjeux simplement que sociaux cette relèverait représentation purement né de cette dualité nouvelle. visées de droit de problématique du groupe ል pouvoirs d'une patrimoine est par de d'un renversement et la dualité social considéré, on imagine simples nn la autre de la faculté qui naissent doctrine juridique tel mouvement. étude d'approche fonctionnelle et Sans particulièrement d'ensemble. de caricaturales אס d'une réduir y résister prévalence Etudier telle sont des On la
- théoriques droit évolution Partage d'une et les profanes. chez significative n'en est les ignorance financiers, pas Il demeure donc 1e de l'enseignement des principes corollaire. H a pesanteur par les Ainsi, que, malgré professionnels des 1e des règles financier règles cette non-

d'instrumentalité, mais même patrimoine, acquis chefs continue ignorance d'entreprise avec d'ignorer la selon même existe ou que spontanéité à cette un constat simples particuliers, chez 1e patrimoine 1es fois l'hypothèse de individus, non réalité. doit plu être qu'ils de S lesquels nn dualité un. soient Cette effet sont du

PATRIMOINES Ħ T, INDIAIDA ET PERCEPTION CONCRÈ U

l'autonomie patrimoine activité, d'autre d'une patrimoine plus Mais conceptions profondément droit cette familier que le malgré financiers individus. Considération par le droit de la perception commune du patrimoine 1e commun et part, et vie arrive immédiateté la patrimoine se ou gestionnaires, ne de professionnelle. qu'ils projettent diversité à tenir ancrées renverse peut l'individu pour qu'il n'est mariage ou l'héritage! Pour familier du patrimoine pour chacun, part. exister n'est compte dans totalement, possible que En pas qu'affaire qui 1es le s'il perçu de 11 dans acquérir conséquence, patrimoine, y ont deux conceptions apparaît des n'a se que leur vie esprits détachant pas celle affaire. experts, par d'experts de des aussi tenir ainsi la rapport privée il faut que du lien consistance, de Rien n'est individus, figure compte qui sont commun juristes, celle que ou ۵v ent dans une et de

rimoi ne et perception la personne commune des rapports ent He 1 e

poser notion corps enquête Il est Décalage avec social, vrai de d'opinion patrimoine. certitude entre notion que la présente que еt l'ensemble il est Се juridique 11 qui serait semble difficile, recherche n'a des et notion commun du patrimoine individus, acquis 1a dans représentation que pas nn s e tel procédé à la ferait notion cadre, que de de de l a 1e

susceptibles 1e qu'il n'est patrimoine alternative, mais personne essentiellement, ressent fondamentalement, personne recherche commun veut liée doute élémentaires, patrimoine, une soit tiers faire, et parce personne la l'idée transparent de mener créancier que que, est vie 1e comme transitivement de non droit et que contrairement dans de sac dans existe l'enveloppe •• se que concrètement ou une non pas l'idée 1e qui liberté¹⁷⁸, ainsi, nn ١ "détacher l'activité. nn positif, l'idée ۵v patrimoine vie qu'autant qu'il puissamment c'est-à-dire contient sens des élément de l'expérience honorable, dépassant tant se qui du pouvoir ď de commun activités. patrimoine de perçue, entre un ۵, les traduire d'autres protège 11 1e la liberté est la dans du moyen biens, et personne résulte vie"180. patrimoine contient Ce sans de de le patrimoine 179. la aussi est peut d'information Dès qui notions la on comprend faire sens vie doute ou à de instinctivement vie Sinon, lors en cela bien des permet dans plus rattachement commun. la се de l'activité peut est juridique éléments que présente que suld dans 1e la encore qu'il cette pour Plus êtr sens l'on vie lié la 1e en

¹⁷⁹Entretien M. 178Entretien personne personne son patrimoine que sans sans в. patrimoine, patrimoine Ballot-Léna, e correspond ne nd un patrimoine. l'homme est devenu chef pourrait d'entreprise, atrimoine. Il question être qu'un esclave." citoyen" de ne juge ne peut y avois dignité humaine. consulaire avoir "C'est Une de

après la fin "Je pécuniaire peux prendre ainsi mon exemple expérience au Tribunal de que de mon je Rouger, peux mandat." retrouver président commerce, du sous personnel tribunal forme qui m'aura d'expérience de dans mon commerce coûté patrimoine, valorisante de Paris perte

poursuites." existentielles affective signi château informat alternativement d'autres termes, personnalité individuelle. devenu d'ailleurs une certaine casuistique privée rebours Ď. publication son fiant Gutmann, château lui comme un opaque, cions, la diminution de la temps qui renverrait inestimable campagne, (p.15) de Patrimoine auxquelles disponible, sanctionnée d'informations relatives on détachement ne ce a n'y été suffit qu'on et légué par car découvre et ል‹ rien ne pourra vous en dit. La description il ou que un signifié. plus protection du vie du 11 non adhère, cet patrimoine privée, ש Sa Publiez plus condense produire endroit tante "Aujourd'hui, tout en préc., C'est au patrimoine objective du que de bien-aimée, dépend, vous creux du être മ patrimoine la toutes Monsieur cela qui p.12 pour sens, vie. vous reproché le le au pour lui patrimoine, qu'il n'est patrimoine reflet Cela les nom × explique exposez puisse une détient les de entraîne ٧ plus valeurs publiez valeur de La mëmes est vie en 1a

rq ous onct ivée ion es _ Si englobe cercle ce n, Ø est ď concentriques son d'une tour même la nature qui vie part étant icipent ic ù. protégé d'une Ō même par

suggérer choses 183. personne 1e a a cou juridique refus qu'il S juridique \leftarrow ffectation. rante rimoine vers 1e fonds Φ tel V patrimoine le que ce а morale, de L'importance nn par de que des statut que patrimoine, la qui décalage commerce l'entrepreneur 182 dans Ainsi première règles, 1a et est s'accroche doctrine de participe Le 1e donc très patrimoine 181 de qui ne sens en telle fonds la présent net tienne tend relève désignerait plus commun, ۵v seconde de que entre 11 a 1. l'unicité, aisément compte commerce sément aussi pas 1'est est la la <u>i</u>1 perc comme constitution notion d'une néanmoins apparaît βį d'autant vers eption de auquel en et la nn dans manipulat l a juridique nature la patrimoine permet pluralité cepend plus le res \vdash Œ not Q. senti droit une des ion que lant ens de de on

ທ mémoire. voit définie vaguement politique patrimoine néce titulaire indéterminé. idée souvient identi ssairement que Admission af aussi fecté est Ainsi, la et fier la culturel 184 théorie d'elle dans possible vague nation. d'une de relié par 1e patrimoine -même Les que titulaire postule. 1e ۵ν fonction Tout media, nn parce Cette patrimoine présente nettement et titulaire d'abord, contenant se que I absence sans particulière conserve. lequel en d'un 1e culturel, que est implantée des 1e identifié, patrimoine de l'on "patrimoine ainsi pourrait biens patrimoine lien De songe et indisponibles 1a de la dans de contrairement 0 la même nette culturel être ivili vraiment titularit n'est notion familial" l'action façon, .sat • • as et ion se pas la se de ۵'n ው

Paclot, Synthèse de droit des affaires, préc p.13 s

¹⁸²Entretien droit commerce en A. Pézard, cor des affaires est est un bien détachable." conseiller nseiller juridique moins attaché à la à la du théorie de directeur l'unicité du Н résor Ьe

matrimoniaux, 184Ph. Teillet activité. vocation contrairement déjà sous-jacent fonds de commer 183 Entretien Ch. commerce ø, comme lent à Son être notamment Goyet, la organisation et en patrimoine nn société gestation dans professeur régime par la qui constitution de inachevé. relèverait général est "Le une la qui patrimoine solution optative, théorie classique du Si de s'imposerait 9 masses. l'esprit devait d'affectation des pour l'admettre, 1 fonds régimes aurait était toute de

Teillet, Lepatrimoine culturel, annexe III-8

d'une n'implique personnalisation pas nécessairement juridique de dans les la famille¹⁸⁵ esprit S 1e rd ው Ω \vdash able

pat personne droit extra-patrimoniaux. de se en Mais fonction de démarque anchéité Ce caractérise imoine cette critère est que et très qu'implique 1e contenir son insuffisamment catégorie, nettement que patrimoine au lui-même droit s'est des La est de la très distance comme constituée biens la mise trop marquée, notion juridique de populaire, sens indisponibles. C'est disponibles, des forte entre juridique la catégorie droits l'intimité pour la de alors dans personne supporter patr strict des même imoine 1e patrimoine ent ۵v sac re മ et droits part qu'il cette pour du la 1e ۲. S Н

service ménage peut Mais l'indisponibilité des biens Φ est Suivant pat pat nd première patr pleinement rt Ct patrimoine de rimoine mais des biens qu'il contient assure rimoine S ont 1e relié ion imoine de s'il cipe le mémoire, seul des ainsi partie qu'on de propriétaire. avoir de de à l'activité, il est patrimoine contient la est biens disponibles. conservation et moyen d'assurer culturel cela en adopte liée, continuation la une ۲. relié est et puisque ne pérennité est en résurgence l'une non en changé¹⁸⁶ ۵v Cette indisponibilité maritime culturel, lui-même Се la de alors L'absence ou l'autre que de et de personne, a peut la du . Ainsi, la personne 187 par la transmission. la transmission du également l'impératif conservat pas no personne patrimoine, transmission rassemble de phénomène nature plus il faut des s'exprimer paradoxalement, titularité ion par visions, du transmissible techniquemen non de des Ε'n des de nature défunt du recourir du pérennité conservat effet, seulement la une main-mort biens patrimoine patrimoine biens déterminée la fonction et viager volonté figure c'est S 7 ۵v s'i ion non au on Ø On C du la 1e

Ibidem L'homme est au service du patrimoine, entendu comme la

famille. 185V. <. Lécuyer, aussi supra n°45, Synthèse de Perspective droit patrimonial de la personnalité de 1a famille, morale préc de

des biens donc est Entretien P. créé, l'exploitation . : tnb construit proviennent Tach, viticole. par récoltant vinicole le d'un héritage. travail d'une est différent •• personne : Le patrimoine du patrimoine 1e patrimoine est constitué Се est qui

patrimonialisation des droits la pour L'idée 1e indisponible, indisponibilité l'idée media indisponibles consubstantialité Ce ant la mouvement personnalité observe en doctrine remettre est encore de de l'idée droit lesquels 1e patrimoine, "biens pourtant qui en établit ainsi rassemblés que le sens commun ou d'un disponibilité patrimoine d'ensemble. liant qu'en jurisprudence. se de sécrètent cause la catégorie juridique plus en entre dessine, au sein la personnalité" tant qu'ils entre que brisant donc l'opposition dialectique vrai désormais la un nouveau génétique c'est à personne On peut contenu disponible concernant de la au bénéfice aisément sont du songer à sens et sa personnalité propos se de droit се extra-patrimoniaux. fait commun, que l'individu d'un individu. carte patrimoine de cette des droits relier à et jour 188 l'on ces progre contenant utilisent génétique fois-ci, désigne et biens cela les de et

patrimoine ne le C liquidation. laquelle procédures collectives s'il met en pratique collectives mécaniquement des patrimoine personne surendettement l'individu est! surendettement dernier Conception du patrimoine comme moyen politique de conservation par de bien 1e et dont la vie matérielle est en péril et non comme garantie des tiers. la patrimoine n'avait pas son "mettre ne ۵v En l'égard personne montre peut plus. répond cela, renouant patrimoine dans brise agissements de la ው mort" qu'il y répond Се des tiers, détruit. En effet, plus qui finit lien que le Plus des la personne et avec la la encore, engagements മ ne dans fonction par dissociation personne droit doit répondre tradition la la morale des de sociologie de garantie 1e pas la La mesure la procédures loi droit procédure entre quand mécanisme romaine, personne répondre par οù selon des 1e de

re gard législation des principes sur 1e surendettement et de се fait hérétique vraisemblablement en ce à

patrimoine créé par le travail. "

¹⁸⁸F. Rigaux, personnalité, LaLa protection de 1990, Bruylant-I Bruylant-L.G.D.J. la vie privée et des aut res biens de

reg de log remp de pat son mat l'insaisissabilité¹⁸⁹ pou beaucoup vec Ø ĸ orma gani ĸ aditionnels, gard ique survie (D) rimoine antie existence g Н ø, , 1 1 7 ielle sée. conomie 192 les ion des contenu ces pour mieux sur concernant du est affleure tiers! besoins besoins¹⁹¹ juridique la personnelle titulaire s'y son alors montre admise force de 11 attache titulaire 1e des guidée l'individu également faut des par dès ainsi moyen soit et classique biens nature engagements¹⁹⁰ 1e l'instant certes par de avant ۵, sociale que personnel ce qui llement. survivre que la dans point que pour 1e prévalence qui ont ١, que qu' insaisi pat d'être en 11s C'es Cette est administratif pour cela L'indisponibi rimoine l'évolution péril de \Box en 1e Ś une S sabi inversion que ŝ dès fonction d'impératif cause que sa \vdash est garanti ité lor juriste T la ۲-Ġ c'est font • • sans est it Vie une de de au de 1e ው Œ

créa ensemble que l'individu, 1e péril surendettement mesuré rimoine personne droit nciers des et Le nettement au détriment des tiers. entre patrimoine dettes, au du ne 11 et béné: surendettement 1e répond faut que, repose fice au bénéfice ces droit encore préférer lorsque plus engagements du du sur titulaire cons mécaniquement surendettement du titulaire Avec des 1e 1e idérer l'individu particuliers 193 patrimoine la principe risquant et distance dont la 1e non des des au patrimoine selon ne de vie au que patrimoine, engagements entrepri fai matérielle comprend bénéfice 1e 1 ĸ 1e ø on droit quel sombrer se Ф est comme plus S dé des ou en de 1e du et j. a

135 personnes La protection qui E. sont du titulaire **م** charge du patrimoine D Ø même en considération Ħ açon que des la

[.] A681 indispensab supra, le ە تە 1a 47, vie Lafamiliale. reconnaissance d'un patrimoine insaisissable,

préc. Sur 1a notion corrélative de "petit patrimoine", ۲. supra n°47,

Decocq, Lesobjets insaisissables, préc ; p.5 S

¹⁹² Ibidem, p.6

¹⁹³V. supra, différemment supra, entre débiteurs leurs n°59, patrimoines. Incohérence civils et commerci d'un aux, syst eme alors juridique que 1 'économie trait est

qui absolument par justification. engagements, l'individu, classiques proches, au prix l'engagent scission famille, revient charge l'emploi, auvegarde n'a l'existence dérogation n'est support de pas entre entre ainsi les le fait famille est qu'autant de par ı en qui l'entreprise d'un groupe, lequel n'a pas la société et la ailleurs les Il s'agit engagements inconsidérés sur l'analogie auquel cas ils ne sauraient particulier même d'un méconnaissance continuent que engagements d'un qu'ils pas également pris l'individu en question formulé plutôt de seulement patrimoine. a la force ne mettent de aussi de fraternité. de entre consentement gouverner pour à confronter 1a considérer des obligatoire Dans en considération. l'entreprise du premier, garanties but personne, pas 11 ces en péril le guère ۵'n l'action Уa puisse maint condit aux l'individu supporter offerte qui dès trouver de règles et groupe ien avoir ions lors ses les On ne 1a de de

béné collectives d'un groupe dérogatoirement patrimoine Ainsi l'individu n'est dérogatoirement protégé fice et qui n'est plus qu'en tant familial non à celui des tiers qu'en protégée de la même façon que l'entreprise que par support d'emploi. analysé que les règles comme tant des garantie que procédure support ра ם ď Н est son nn

Le patrimoine perçu comme masse d'actifs au service de l'activité

s'agit l'amassement et petite développer personne Indépendamment créanciers Ainsi tilisé pontanée rticulière O) Ö la fonction Si bien pour entreprise, onnel qui du 1e en sûr le une d'une patrimoine raison financier¹⁹⁴ de s'engage, n'est de l'utilisation activité du la sans qu'on puisse formation, procède patrimoine, à de conception distinction suivant son lien consubstantiel per l'entrepreneur sonne des pas 11e suivant la fin biens gestionnaire savoir ou pour ٧ à une perçue voir en que la poursuivie au question. une garantie le dissociation l'influence sein d'évidence. que bien activité avec d'une peut par St 11

d'actifs. n°100 et S La dé finition dupatrimoine et 1 'existence

première fois conseils¹⁹⁶ d'ailleurs d'injustice considère patrimoine. Récalcitrance vcie comme 11 que et peut cette d'exécution même est la et en appartenant loi Madelin sentiment distinction acquis naître. Il par leurs puisse que d'injustice אמ ď peut sa l'entrepreneur Ф créanciers¹⁹⁷ propos pris toucher famille 195. être **م**ە l'égard des en partagé sûretés¹⁹⁸ nn compte On de l'unicité Un accepte bien par observera sent pour qu'il leurs iment mal du la

profitant entendent lorsque entrepreneurs de accusation difficultés distinction entreprise 1'on et ۲, massivement à l'entrepreneur, entreprise a le opérer de reconnaîtra apparaissent... passif 199 s'opère duplicité, pratiquer prospère, une des difficultés et d'autant D'une semblable dans Ainsi, l'unicité les les façon moins 1e créanciers plus gains communication sans même du mais nettement de patrimoine aller que machiavélique, temps cette reprochent ses de jusqu'à la rejeter que entre créanciers que tant dernière cette les que une les Се

principe voiture. déposer ne supportent aussi une étrangères et qu'ils ne maîtrisent pas du et leur Les de l'unicité se 8. femmes le supportent encore bilan et pas considèrent hérésie économique.". Monassier, que pour du patrimoine est donc une vont comme une notaire des raisons peut-être "Je sorte de prendre leur économiques qui leur moins pense qu'aujourd'hui "gardien car tout, hérésie sociologique elles préservent domicile du ils risquent foyer. sont tout leur de la

pourrait nécessaire lourde patrimoine patrimoine. 196Entretien familial du patrimoine inanciers. conséquences éventuels (c'est-à-dire une être de d'affectation. J. La chute de leurs projets professionnels Mais ce patrimoine d'affectation.". mettre Benhamou, créanciers pour sur ۵, 1e commercial. Pour le leurs notaire structure importante). Les disposition de second, pouvoir patrimoines entrepreneurs .. il "Il faut distinguer des est saisir personnels. indispensable premier, commerçants sont toutes Le fonds de soumis ne doit pas 11 les faut une Il 1e de valeurs ď patrimoine est structure des permettre créer commerce avoir flux nn du

prendre aussi et ce risque recherchent à ent retien "injuste" в. séparer Monassier, et leur patrimoine. important, notaire de prendre leur "Les gens refusent patrimoine

professionnels." paulienne, requièrent qu'éventuel régle 97Entret entuel créancier, je vois ef de l'unicité du patrimoine. a ien notamment je une crois Kuhn, possible l'action directeur vois effectivement tant séparation en l'équité ...Sauf abus, juridique comblement que des beaucoup d'avantages de mais pour de l'efficacité biens L.V.M.H. passif personnels le sanctionner et économique "En l'action tant

entreprises 199Entretien n°34, Unicité du patrimoine et fonds propres des

Ch. Goyet, professeur •• "L'avantage recherché dans

entreprise²⁰⁰ que mutandis affectif de degré l'entreprise, cett de Ō confusion entre puissant ressembler santé le qui temps périclite, qui au tend temps unit de patrimoine ď la du divorc s'explique s'estomper 1e défaillance chef personnel Ö d'entreprise aussi dans pouvant et 1e par bonne même 1e mutatis g) temps santé lien son

vie façon entre quelle réalité l'insertion de commune agit professionnelle La la Vie qu'une •• que les d'un nettement fiducie récalcitrance professionnelle soit individus patrimoine tendance la fiducie comme 1a de établie catégorie distinguent manger la mécanisme générale scindé s'accentue en France et en selon l'activité. vie socioprofessionnelle vie se psychologie conforme de g) ne personnelle. dégage personnelle, admettre plus fera **مر** en plus pour que une 11 sociale que traduire empêcher demeure De représentation de des nettement la la dont et biens même même une que į Се

effectivement éviter que va bien (abus de biens s formalisme l'inconvénient, l'isolement soit pas accessible suffisant d'un c'est biens sociaux; patrimoine, aux créanciers quand cela ne qu'il pour l'un des patrimoines faut protéger c'est confusion de une la étanchéité les limitation serve patrimoine), créanciers. va plus.". l'autre quand cela suffisante du risque. mais qu'il 11 et faut Mais un

soient d'entreprise :"Tout 200Entret la France pas partie ien une 면 • et ne Delesalle, question je intégrante peuvent pense expert-comptable, d'éthique de l'en plus pas de l'entreprise". imaginer spécialement à des entrepr imaginer que leurs propres l'entreprise. commissaire entreprises Certains intérêts aux du compte chefs Nord ne

patrimoines est plus PME d'entreprise plus PME dans l'entreprise patrimoine 'entreprise encore entretien J.-M. Oudot, s l'esprit du chef d'entr pour actuellement, les chefs d'entreprise d'environ eprise comme on aime son propre enfant. l'optimiser de יום l'entreprise soi-même. jeunes, aisée.". et la : d'entreprise l'esprit n'est pa revendre Pour par une notaire ces avec osmose personnes, entre so pas profit de le son fait Уa i même ፥ On la patrimoine surtout n 65 ans souvent Pour n'assimile distinction on achète des confusion dans ... aiment et chefs plus une les

patrimoine familiale, dirigeant. dirigeant, personnel patrimoine. reconstituer responsabilité quelle patrimoine, le mesure sera de même Si professionnel.
il ne faut r au son Son Crédit tous donc l'entreprise de l'entreprise dirigeant sens, sens patrimoine 1e l'entrepreneur agricole les affectif degré ۲. reconstituer liens 5 entretien Le lien actif-risque apparaît apparaît personnel de l'entreprise entre ; plutôt disposition En est réalité, comme Σ. les comme sera les fonction que de liens 1e différents n'a de autant пn Barbeyrac, bien patrimonial, il suffit. avec l'entreprise de bien aucune faut personnel o sa engagé 1e personnel. étudier éléments liberté connotat gestion patrimoine que par de faut dans son ion son 1e La

et ressentis garantissent une comme "biens activité personnels" professionnelle. soient mis en corr Ø, ion

principe I faut soumis en tirer des nouveau de seulement b, nn 1e principe pluralité conséquences patrimoine, d'unicité de vies pour sur la question de savoir mais l'individu lui-même de un même sa vie individu. noď

traduite 2 Analyse par 1e sociologique droit de l'unicité d'une 4 μ̈. O

de relief conception du patrimoine accueillante romaniste constitue mènent l'acclimatation aujourd'hui exercer aussi liberté²⁰¹. du insusceptible(s) ... on notion rompt patrimoine, admet la remise en cause de l'unicité de la personne. Mais 139. unicité ociété est quelle la personne est davantage disponible à vie patrimoine a montré la pour autant en conclure La dans le temps. que que son aussi de personne, persistance métaphysiquement, se de de François Mais personne d'avoir rapport la filiation existant la mobilité du fait aisément plusieurs vies celle rapprochant de la société la אס unique et du 1'une personne, son du lien de conséquence de personne. Cela Gény avait divorce qui est avec la plusieurs métiers Il est acquis construit même s'assouplir propre des évolutions se le concept des entre rapproche n'a plus lieu la stabilité qu'elle fait directement personne. C'est bien individus, que la notion sociologique le précisément reproché de changement. patrimoine entre aux une que, que les personnes s'échappe kantien d'indivisibilité l'indivisibilité prend davantage de la exigences familiales marquantes de par la théorie dans dans affectée. théorie de l'être qu'elle anglo-saxonne dans d'être, et la d'autant ailleurs, elles Ainsi, l'espace mais personne si de leur vie elle-même changeant la de suite il ne plutôt En l'unicité, abstraite juridique plus אס sociét doivent notion de Aubry effet, cette notre faut et la et Φ de

²⁰¹D patrimoine", Gutmann, ___ --ine", in Synthèse doctrine de philosophie du droit dude droit, Kant préc la ზ. théo

moderne et variées puisse de la reprendre Vie"202 1e IJ reproche semble ۵, bien son que compte la S 000 iologie

objectifs, d'égalité patrimoine linéaire²⁰³ assise indifférent bout plusieur dans exagéré 140. ociétaire SOn une de La pluralité en de Ś plusieurs vie S 204 d'affirmer référence des ր a personnes qui de lui-même, soucieuse constituée mobilité de diachronique héritiers. remarquer perdurent vies אס qui une que au de moments. d'une dans que vie se besoin de l'individu 11 sont l'individu personnalités constituent l'unicité rurale, est une transmission servis au Dès seule vrai détriment et relativement du const lors, pour par qu'aujourd'hui vie de dans pat protectrice בן בן ₽. des un même individu tue rimoi il 11 1e du mise techni n. ne stable n'est temps, désormais princ Φ а St bout .ques pris ces ipe pas et pas du en ω,

Д pensions vie Cela atrimoines Désormais, Le explique mythe alimentaire s 1 l'individu de notamment la "la nouvelle perte S change de l'absence pourquoi l'affection vie de = plus massive encore affecte еn а fait des plus de aus pai S des liens Ф μ. .eme 1e sément anciens nt droit entre des de

par S Geoffroy-Poisson, synthèse d'histoire du droit, préc

P.12.
203Entretien
3a] une patrimoine n'existe historique règle place de pas tout l'unicité professionnel. **P** notre ď de Genty, Directeur Banque de fait distinction droit du justifiée." patrimoine La est n entre un patrimoine règle de l'unicité du p organisé est pour France replacée une du patrimoine société "L'importance dans personnel nn rurale, y trouve contexte et de

patrimoine l'éclatemen patrimoines. s'éloigne Paris 'éclatement aussi . : entretien de se . une Plus l'économie us on s'éloigne diversifie. Les personne Σ. Rouger, président terrienne, n'a Les pas qu'un de techniques plus il 1a du tribunal surface seul p fiscales patrimoine. du un éclatement de sol, commerce accroissent plus Plus des g de

agricole, s agricole. commence économiques L'organisation transmission organisé négociants Entretien à être envisor sous société et est de Ъ récoltants forme Lawton, la une anonyme, terre de rès en sous négociant sociétés des vins, société et forme récente des vignobles, 1e en anonymes notamment civile châteaux patrimoine mais vins no longtemps de ou réelle ; еn société est essentiellement Dans groupement de tant préoccupation. l'univers fermages. inexistante, coopérative qu'ent foncier ités

techniques. récoltants, droit cependant satisfaisantes des sociétés, entretien suscitent et ۲. comme une les Tach, nombreux 1e grande exploitant groupement méfiance échecs, vinicole foncier notamment ď l'égard agricole, ; des techniques 90 de jeunes sont ces

peut la rebours époux linéarité ainsi des alors étrangers? ne du temps, plus que le être droit Le le temps futur des de engagements répondant la vie peut d'un postule alle passé н toujours ainsi qui ne

abstraction²⁰⁵ caractérisait mécanisme biens Or, distinction dans passés. justifie c'est du patrimoine C'est qu'il de la 1e subrogation par stabilité 1e réponde principe une étant temps, permanence de justement même présentement réelle. la date l'individu du d'entrée patrimoine Le que indifférent patrimoine de lui dans no S permettait Ø qui de Ö 1e en engagements sortie écrase unique temps raison son des qui ces du Se

être ainsi patrimoine rapport des juxtaposition procédur patrimoine²⁰⁶ Certes, bouleversement, imoniaux de aux césures essentie ۵v Ó revenir 11 une collective. en autres, Mais que est llement dans est de définition 1e ወሳ affecté moments l'effet vrai le conception droit tels une inchangé. D'une temps de puisque définition que de des non 1e la façon rupture mariage qui procédures \Box nécessairement Le vie ant relativement son fondement principe affecte comme plus de 1e est ou droit la usuelle, collectives développement toujours 1'ouverture la de vie archaïque enchaînés se l'unicité technique des comme il détériore attaché opèrent régimes s'agit d'une d'un par une les du

personne elle-même..." 206H. Lécuyer et Ph. ²⁰⁵Entretien rimoine, Le cette patrimoine serait В. c'est l'ensemble approche Ballot-Léna, une comme chef idée des biens d'entreprise une de permanence âme possédés par nanence qui matérielle et juge me fait pen qui consulaire transcende penser

derniers élabora discontinuités du régimes patrimoine vient collectives dégradation, que temps du mariage, diachronique. temps après. des matrimoniaux de la droit élaborant procédures "ressort est Les à tout le moins "le Etude des procédure transitoire" Ph. auteurs temps". qu'il soit régimes comparée affaibli Reigne, collectives, et en collective est en concluent (p.9). e effet matrimoniaux le temps L'unicité (p.5). dudroit de temps droit sa c annexe des Le confrontation de la que présent dudes 1e temps schémas procédures espère V-4. patrimoine plus souvent le principe régimes stabilité des règlements du Ces du ouvent le t reposant avec auteurs matrimoniaux temps collectives, dans (p.4) de 1e l'unicité temps présent, procédures droit remarquent de tandis dimensi compte et que des du 1e la 02

principe pert professionnelle de privée²⁰⁷ nette diversificat conception 141. ø inemment nn La individus vie ent temps où se pluralité de l'unicité en ce re privée vie ion commune que synchronique qu'ils dans , personnelle les et **Juxtaposent** plusieurs vie du patrimoine²⁰⁸ vie contredisent liens du se nn publique. référaient patrimoine même de privée établis et personnalités temps, Vie On dans et entre à une vies. professionnelle, מ répond dans d'ailleurs vie pour un même individu son L'évolution patrimoine dualité la aussi fondement publique distinction de remarqué et Ha de voire Vic vie une 1 e ou

devrait correspondre personnes cause patrimoine. des répond anc de Dès temps, suivant unicité emps emettre tiraient engagements ennement lors, biens ou dans ď répondre d'Aubry en du une de ש la "professionnels", cause que La ses du lien entre premier, Celui-ci acquis un patrimoine ses nouvelle multiplication fois qu'il est constitué de la pluralité et fondements formes la ne Rau et puisqu'à la pluralité la conséquence reste répondent acception personne dans ne patrimoine Se autonome, de ď en notre des la retrouve chacun mais patrimoine qui plus dans effet du de patrimoines vie volonté lien ۵ nous еt technique Се biens de nd et donc réaffirmé personne, qui revient se métamorphoser, entre ces sommes ል les de que chacun "personnels" pas dans personnalité temps temps, qu'Aubry personne les remise plusieurs אמ de nn et savoir futurs ۵, biens doit mëme ses et ne en et no la

l'individu. laquelle Le dépassement de l'unicité du rest × O côté fondamentalement de cette en hypothèse patrimoine par le accord d'une avec dépassement la pluralité, théorie de

²⁰⁷V. patrimoine à travers le droit d'information du droit supra gage n°61, général Définition essentielle du créancier mais du pactinition créancier ø, variable travers 1e

que "le patrimoine elle-même" (p.11). personne fondée, la vie privée? l'insécabilité de indivisible, concevoir "le Gutmann, lle tout que (p.11). (entre puisse le patrimoine, a, de Patrimoine et l'inverse, 1a vie publique Comment "faire partie se personne détache nn sur expression de la peut-il la div donc concept de", division des sphères vie privée)?" L'auteur progressivement c'est-à-dire être fondé préc., rapportée personnalité sur p.2 être de l'intégrité אמ inclus la de une en entière personne conclut i N Comment notion dans, et et

titularité l'humanité, il est patrimoine 1e l'hypothèse principe technique de l'unicité, il faut prêter attention à patrimoine, d'Aubry patrimoine. et plus radicale d'un dépassement même culturel, Rau, En effet, lorsque l'on S1 difficile d'établir encore solidement dans cela conduit à remettre voire le lien au patrimoine établi entre fait référence de l'individu par en cause personne de

public, public. Comme la alors d'une suscite l'ouverture régulière catégorie de patrimoine, justifiant cette sorte travers une affectation à l'intérêt général que pour l'usage d'intendance, le pouvoir de l'Etat ne devant dé jà les véritable passés (par le signes culture, la civilisation, la mémoire et le bien commun, sont avoir. Au individuel. Cela tient au culturel et du patrimoine transmission et lien entre les hommes. On observera que lorsqu'on tous²⁰⁹. Il y l'année son titulaire ne biens présente le patrimoine d'un enfermement de Le renversement de d'un lien entre d'une propriété la que du domaine propriété, tout juste un droit de garde propriété contraire, ces figure aujourd'hui très du patrimoine се dans patrimoine culturel, notamment) fiducie-gestion, cette a alors réflexe l'affirmation naturel, notamment). Cette idée semble paradoxalement public pour les hommes, tous les hommes présents, pour l'humanité. la définition du du l'individu, l'être seul avec son fait que cette titularité est autrui, d'une propriété nouveaux patrimoines, liés à et commun à l'humanité, la question demeure ne sont pas sublime des bâtiments expliquant l'engouement doctrinale selon laquelle courante du patrimoine pour patrimoine, mécanisme dans conception relève susceptibles d'une que peu se tout patrimoine cette s'exercer de fête publics et nouvelle pour était futur poser, que au

pouvoir le plus ancien du patrimoine, à savoir l'aptitude 11 transmis ne s'agit de génération en génération²¹⁰. là que d'une nouvelle mani Le festation droit des du ש

²¹⁰Entretien Pichon et ٦. Benhamou, 면 • Baron, notaire Synthèse de droit public, préc., notaire : "Au sens large, le pa "Au large, 1e patrimoine

 d importante défai bienvenu douter morales fiducie juri de fiducie d'être raitement chaîne 1e d'imposer jusqu'à personne du successions, âche²¹¹ patrimoine S diques patrimoine ent transmission di llances fficultés de entre dans sont entre pourrait pourrait actuellement dire cette continuation Inversant de cette que assigna hélas les d'entreprises même est cette les survenance que par sont hommes. de aptitude²¹⁴ être mains Leur 1a des dépourvues S époque l'unicit la 1e fondamentalement 11 not 1e transmission revalorisé. précisément en du S dût entreprises²¹³ C'est ion juridique fiction raisonnement de sociétés, législateur tenir οù comme O conforte symbolique de Ce cela e E l'on du S de cela droit lieu. défaillance utilisée autant patrimoine Plus serait sont cherche К puisque 1a apte et qu'il au et on 'n des du Même continuation dogme quand une concrètement, di. patrimoine peut d'anguille ۵v particulièrement de succession ወሳ est comme sparu S s L ces constituer endiguer Ф de on cause leurs sans suscept même l'on 212 personnes pou technique sai S unicité grand Ċ Ainsi, de très peut alle cette être ible qui que Les une fin La la la

des l'humanité 11 rmanence peut générations d'ailleurs kantienne Un pat ou rimoine La l'êt de conscience l'humanité re peut ď de S dépass d'un fins ወ› \Box er pat ravers moins rimoine 1 individu nobles la suc commun cess que et de on. Se

génétique transaction" qui transmet"... se transmet Dans nn mais sens qui assez évidemment proche, ne on fait parle pas de patrimoine l'objet de

²¹²Entretien J. droits essentielle de 211 Entretien ransmet et des indivisément à ٦. obligations l'unicité du Ducoroy, expertses u patrimoine d'une même ayants comptable droit par personne tient en "La voie ce juridique, consequence que la totalité des successorale.. d'une Juridique part,

notamment cassation du défunt." en droit des successions conseiller es français יש car à la première sont très at 11 permet attachés la chambre continuation civile се principe, de de la

organisation Entretien fiducie [F] devrait des Delesalle, transmissions d'entreprises." être expertп -comptable, bon outil commissaire surtout pour aux comptes permettre

l'orya....
214Entretien R.
moven mais tensions donation-partage. dans l'utilisation de lers nn La dans bret fiducie moyen reservataires les délai. Genty, intéressant la n'enferme familles.". Pareillement, fiducie. Directeur Pourtant peuvent pas pour I.I 1e Banque en les exiger la la xiger le pa paiement du veulent notaires transmission fiducie de France nod paiement restent risque rachat preuve "La d'entreprises? de de scept fiducie de 'échec leurs l'entreprise iques serait de droits Sur des Les

être l'idée la constituer néanmoins forme illustrée d'un "patrimoine social"215 patrimoine par la technique יש des collectif. fins intéressés, des Cette fonds perspective lorsqu'il de pension prend peut et

- patrimoine pluralité d'une rencontrer mécanisme personnalité, d'autre L'acceptabilité pluralité apparition ne devrait des de d'opposition. de propriété vies corrélative part. patrimoine très dans guère forte Dans D'autre pour d'une propriété plus une en Ces de même considération de en susciter autrui conditions, part, nouveaux vie, pour autrui, ne au la patrimoines, devrait regard に a pluralité pluralité d'une regard de guère part, de q e la 1e de
- personnes juristes formés catégories 0 aucune profonde des juristes. terrain favorable à l'admission de la fiducie, atténuée par une de techniciens Conséquence de l'enquête patrimoine résistance indifférenciées. socioprofessionnelles classiquement non-juristes, En ni psychologique ni d'affectation, conséquence On observera alors sociologique peuvent des concernées, qu'il etc., les mécanismes de 4 entrepreneurs menée voir technique ne objection.. : l'existence rencontreraient que seuls dans résistance s'agisse ou fiducie d'un les des les
- résistanc justifier davantage conditions, il convient de rappeler établir la corrélation entre patrimoine L'opportunité d'un discours la Ø mesure la de particulière réforme mettre οù que au la hors de mettre point réforme pédagogique des nn ne et activité. qu'il s'agit au point discours juristes à destination des rencontrera Dans une technique cohérent 11 aujourd'hui de convient pas juristes telles pour

acquérir collectif patrimoine pens viagère, avantage viager. patrimoniaux, social> ²¹⁵Entretien uor, retraites. еn "peut en tant ce qui est une nouvelle raison les social. G. on salaires, ce . Cela se en arrive à Cette composante ne Bellargent et de l'évolution économique, que définir comme n'est Ainsi membre traduit les pas Ce d'une un la définit retraites, J.-P. Delpeucn, e l'ensemble des dernier la actif façon prise en collectivité." figure Se Эe proprement etc. constituer caractérise compte certes on droits notaire ٧a 9 pense a de créances pas dans dit, sociaux, collectivement par mais que aux les son les patrimoine l'on retraites c'est de rente tels fonds aspect bilans

permettra de d'adhésion opportun serait la d'argumenter mesure qu'elle οù la relativiser plus la sans particulièrement n'est plus règle doute d'expliciter cette dogmatique expressément ۵v entraîne leur formulée, destination. d'autant règle, <u>le</u> се plus plus Dans qui

et fiducie-gestion démontré, pourrait lien l'hypothèse respecter 147. mériterait la première à entre L'opportunité être de la fiducie-gestion. la cette patrimoine confusion ne révision. aisément et la nouvelle corrélation. corrélative seconde fiducie-garantie. et admis, ne d'une activité En outre, dès doit pas va pas 11 restriction conviendrait ou dans L'extension être Comme pluralité nn l'instant de sens heureux²¹⁶ opérée cela a alors réforme de Ф que projet entre été vie de 16

²¹⁶V., par ex. qui approuve inopportune 1 Ф Ж la la l'entretien R. l'entretien R. Genty, a fiducie-gestion et fiducie-sûreté. Directeur Banque de France, préc., la fiducie-transmission mais juge

Index thématique et alphabétique

(les références renvoient aux numéros des paragraphes et visent également les notes de bas de pages afférentes aux paragraphes)

>

Abstraction, 43, 83, 102, 140,
Abus de biens sociaux, 25
Actif, 101
Activité, 12, 25, 28, 52, 53
Affectation (v. Patrimoine d'...), 13, 61, 143,
Analogie, 47
Art législatif (v. aussi Législation), 9
Artificialité, 41
Attribution préférentielle, 45
Aubry et Rau, 12, 43
Autarcie, 51
Autonomie, 38
Autrui (v. Propriété pour autrui), 48

8

Banque, 35 s., 61, 62, 68, 109, Bien (v. aussi *Masse de biens*), 12, 39, 42, 50 ... de famille, 61 Bilan, 52, 61, 109 Blocage, 16 Bordereau Dailly, 63

\bigcirc

Capital social, 109
Cautionnement, 33
Cession partielle d'actifs, 124
Cession temporaire de titres, 50
Chancellerie, v. Ministère de la Justice
Clause de réserve de propriété, 9, 35, 49
Collectif, 48, 143,
Communauté légale, 13, 43
Comptabilité (v. aussi Droit comptable), 51, 109
Comptes consolidés, 109
Conflit, 19, 20, 57, 143,
Confusion (de patrimoine), 39 s.,
Confusion (de patrimoine), 39 s.,
Conscience, 10, 16
Consommation, 47
- consommateur, 5, 57
Contentieux (v. aussi Juridiction), 71
Contournement, 10, 16, 22, 43
Convention, 47
Couple, 43 s.,

Equité, 137
Etat, 13, 143,
Etudes, v. Enseignement
E.U.R.L., 24, 25.
Exception, 17, 47 Engagement, 109, 133
Enseignement, 17
Entreprise, 30, 39
Entretien, 14 Egoïsme, 47
Elasticité (v. aussi Flexibilité), 23 s., Economie (v. aussi Législation économique, socio-économie), 3, 37, 50, 57 E ... extra-patrimoniaux, 132 ... de la personnalité, 61, 132 Dynamique, 52, 54 Droits Définition, 27
Discours, 18, 22,
Disponibilité, 132
Distinction, 55 s., Droit Donation-partage, 47, 143 Dramatisation, 2 Division (des patrimoines), 24 s., 33, 48, 49, 141 Doctrine, 11, 13, 16, 25, 26, 101, Dogme, 23 Dette, 29 Détournement, 13 Débiteur, 30, 54 s., D. Citoyen, 131 Culture financière, 101, Crédit, 29, 37, 61, Coutume orale, 83 Créancier, 30, 36, 47, 54 s., Création, 4 .. des sociétés, v. Société .. des sûretés, v. Sûreté ... anglo-saxon, 19 .. civil, 18, 54 fiscal, v. Fiscalité positif (v. Positivisme juridique) public, 13, 61 des régimes matrimoniaux, v. Régimes matrimoniaux comptable (v. aussi *Comptabilité*), 49, 52 de gage général, 47, 54 de la consommation, 55 Crédit-bail, 50 commercial, 54

H

Fiction, 25 s., 43, 77, 143, Fidélité, 109 Fiducie, 6, 8, 18 s., 32, 47, 51, 62, 83, 143, Financier (v. aussi *Culture financière*), 25, Fiscalité, 7, 8, 38, 52, 61, 109, Flexibilité, 18, 42 **Fonds** ... propres, 34 Fournisseur, 35 s., Fondement, 26, 27, 140 Flux, 50 Famille, 13, 44 s., 143, Faute, 109 Faculté de droit (v. aussi *Enseignement*), 17 Faillite, 1, 7, 34, 38, 62, 140, 143, Familiarité, 20 ... de commerce, 131, 137 ... de pension, 143 ... commun de placement, 101.

Garantie, 9 Génétique, v. . Gestion, 51 Globalité, 61 Groupe professionnel, 5, 14 de sociétés, 25, 109 **Patrimoine**

H.

Habileté, 25, Histoire, 12

Indisponibilité, 132
Individu, 13, 45, 48, 143,
Indivision, 102.
Information, 62, 71
Innovation, 6, 10, 16
Insaisissabilité, 47
Instrument, 19, 26, Indifférence, 20 Identité, 48 Instrumentalisation, 4, 8, 27 s.,

Intérêt, 13, 43, 48, 143, Invention, 12

ب

Jeu, 34 Juridiction, 40

X.

Kant, 12, 143,

L.

Législation (v. aussi Art législatif), 3, 19
... économique, 3
- législateur, 13
Légitimité, 16, 19
Liberté, 12, 131,
Limitation de responsabilité, 13
Locke, 12
Logique, 7
Loi de la majorité, 109

X

Main-morte, 132
Marché, 4, 109
Mariage, 140,
Masque, 26
Masse (de biens), 29, 39, 51
... des obligataires, 13
Majorité, v. Loi de la
Mensonge, 25
Méthode, 77
Ministère
- de l'économie et des finances, 7, 20
- de la justice, 7, 8, 9, 18, 20
Méthode, 77
Monde, 1, 2, 20
Morale, 12
Multiplication (des patrimoines), 25 s.

Z

Nécessité, 6, 47 Notaire, 18, 143,

Objet social, 25, Optimisme, 101, Originalité, 12

P.

- personne morale, 56 Personne, 23, 27, 28, 44, 48, 56 Philosophie, 12 Positivisme juridique, 26, 28 ... génétique, 143 ... social, 143 ... public, 13 Pauvreté, 47 Publicité (v. aussi *Information*), 71
Puissance, 37 Propriété (v. aussi Clause de réserve de propriété), 8, 9, 62, 143 Professionnel, 57 Projection, 27 Principe (v. aussi Exception), 9, 16, 17 Procédures civiles d'exécution, 47 Procédures collectives, v. Faillite Preuve, 38 Prêt de titres, 50. Pratique, 16 Personnalité morale, 13, 24 s., 43, 45, Permanence, 140 Perception, 20 Patrimoine d'affectation, 25, 52, 62, 68, 101, 131, 137

<u>.</u>

R.

Risque, Rural, 45, 140 Révision, 83 Responsabilité (v. aussi Limitation de ...), 12, 61, 62, 71, 109 Reconstitution (du patrimoine), 33 s., 49, Régimes matrimoniaux, 43 s., 71 Réponse, 109; 133 Réalité, 10, 25 s., 38, 50 ... successorale, , 109 de propriété, v. Clause de réserve de propriété successorale, 48, 143

S

Saisie, 109

Scientificité, 14,
Sens commun, 14, 131, 132
Simplicité, 71
Société (v. aussi Groupe de ...), 32, 143
Sociologie, 4
- socio-économie, 5
Stabilité, 140
Statisme, 50, 54
Stratégie, 32
Succession, 12, 77, 48, 143
Surendettement, 47, 61
Sûreté, 28, 32, 35 s., 62, 109
Suspicion, 13
Systémisme, 32, 34

-

Théorie, 16
Titularité, 43, 101,
Traduction, 12
Transmission, 47, 83, 143
Transparence, 61
Travail, 12, 45
Trust, 6, 45, 46, 47,

Universalité, 124.

<

Vérité, 14 Vie, 47, 55, 109, ... privée, 61, 131, 141 Voies d'exécution, 61 Volonté (v. aussi Convention), 26, 31, 38, 41 s., 47, 109

W.

×

Y.

Z.